

# INTRODUCTION

## PREMIÈRE APPROCHE DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

Le cours s'intitule *Histoire économique depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Il s'agit d'une discipline bien établie, qui est de l'ordre de l'évidence. Mais, ce n'est pas si évident que cela. Tout d'abord, première question : histoire économique, cela a-t-il un sens ? Qu'est-ce que cela veut dire exactement ? Est-ce de l'économie à rebours ? Comment expliquer ce qui s'est passé avant ? Ou bien, est-ce une réflexion historique qui va essayer de montrer comment on arrive aux théories économiques contemporaines ? Qu'est-ce donc, au fond, de l'histoire économique ? Ce n'est pas aussi évident que le terme pourrait le faire croire.

La seconde partie de l'intitulé du cours est « depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ». Pourquoi ? Qu'y a-t-il de si important qui justifie le fait qu'il y ait une coupure à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Y aurait-il eu avant une histoire économique particulière et un arrêt par la suite ? On pourrait croire qu'il y a une raison péremptoire, évidente. Cependant, lors de l'analyse, on se rend compte qu'il n'y en a pas. C'est loin d'être aussi radical que l'on pourrait le penser. Il y a tout de même une certaine rationalité dans l'intitulé du cours.

### I. Pourquoi et comment une histoire économique est-elle possible ?

La première idée est que l'histoire économique est un **mariage entre histoire et économie** et, en mixant les deux, on obtient un produit neuf, intitulé histoire économique. La coupure qui a été introduite à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle correspondrait à un bouleversement irréversible de la société ; ce bouleversement étant symbolisé par la **révolution industrielle**. Le problème est de voir comment nous sommes arrivés à penser qu'histoire et économie pouvaient avoir des choses à se dire.

Nous pouvons, pour la compréhension, emprunter quelques réflexions à un auteur sociologue et économiste qui est SERGE LAROUCHE et qui, dans un ouvrage récent intitulé *L'INVENTION DE L'ECONOMIE*, consacre tout un chapitre à ceci (Histoire et économie : d'un mariage raté à un divorce impossible, une cohabitation conflictuelle). La citation mise en exergue par Larouche est une citation du poète PAUL VALÉRY : « L'histoire est le produit le plus dangereux que la chimie de l'intellectuel ait élaboré. L'histoire justifie ce que l'on veut, n'enseigne rigoureusement rien car elle contient des exemples de tout et donne des exemples de tout ».

Larouche dit qu'il est inéluctable que la réflexion historique et l'économie confluent, qu'il y ait un **domaine de confluence**, un mariage mais c'est un mariage qui est perpétuellement secoué par des crises. Cependant, une fois qu'il a été conclu, on ne peut plus se séparer. Le divorce, le retour de chacun chez soi, n'est plus possible. Une fois que c'est fait, c'est pour le pire et pour le meilleur. Pourquoi cette cohabitation difficile ? Comment peut-on arriver à cette idée que l'histoire économique soit un lieu de réflexion conflictuelle ?

Pour comprendre cela, il faut faire un détour par deux voies : d'une part, l'évolution de la connaissance historique (A) et, d'autre part, l'évolution des réflexions économiques (B). Nous verrons par la suite comment ces deux modes de fonctionnement intellectuels, ces deux réflexions sur la société ont pu, à un certain moment, trouver ce domaine de connaissances commun qui est justifié par ce qui n'existait pas auparavant.

### A. L'évolution de la connaissance historique

Cela varie d'individu à individu, de formation à formation. Nous avons tous une idée préconçue de ce qu'est l'histoire. Certains aiment, d'autres pas. La question n'est pas de savoir si l'on aime ou si l'on n'aime pas mais de savoir quelle **conception** nous avons de l'histoire. Certains répondront que l'histoire ne sert à rien – l'histoire commence avec eux et se terminera avec eux. D'autres disent, en revanche, que rien ne se fait sans l'histoire et que son cours inéluctable dépasse nos volontés. On croit qu'on est complètement dégagé des déterminations historiques alors qu'en fait on est en plein le nez dessus. D'où viennent ces grandes divergences d'opinion ?

#### 1. *Histoire - Providence*

De manière très simplifiée, en prenant uniquement le cas de l'Europe occidentale, on peut dire qu'au départ, l'histoire – la relation en tout cas des événements historiques – est directement liée à une **inspiration religieuse**. En fait, une histoire est le cours prévu depuis l'origine des temps par Dieu ; c'est l'évolution sur terre d'un **programme providentiel**. Dieu a déterminé le cours de l'histoire et les hommes ne sont que des marionnettes sur une scène. Ils croient avoir un pouvoir réel mais n'en ont pas. Le dessein providentiel, voulu dès la création, fait que nous suivons un cours inéluctable qui nous échappe. Les événements, les guerres, les famines, les catastrophes sont autant de manifestations régulières du mécontentement de Dieu par rapport au comportement des humains. L'état de prospérité, de bonheur est, a contrario, le signe du contentement de Dieu<sup>1</sup> par rapport aux comportements de l'homme. L'homme dans ce type de réflexion et de relation à l'histoire n'est jamais acteur de sa propre histoire, ce n'est pas lui qui crée les choses, il n'a pas le pouvoir de modifier le cours de l'histoire. Si le cours de l'histoire se modifie, c'est parce que Dieu l'a voulu et que tout lui est permis.

Cette histoire providentielle est celle qui domine. C'est en tout cas le cas à partir de l'émergence des religions monothéistes (le judaïsme, le christianisme, l'islam). Ce type de discours – l'histoire est la manifestation de la providence de Dieu –, on le trouve toujours présent dans les relations des historiens, c'est-à-dire qu'au fond, les historiens sont des scribes qui relatent les faits de la providence sur terre. Ils n'ont pas à interpréter ; ils relatent quelque chose qui est voulu par une autorité. C'est tout à fait présent dans l'historiographie, dans l'écriture de l'histoire et ce, certainement jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. L'homme le plus connu dans ce domaine-là est le théologien BOSSUET. Ce discours providentiel va perdre au fil du temps de son importance mais il revient tout de même périodiquement. De temps en temps, il y a des retours de flamme. On croyait que cela n'existait plus mais le discours providentiel revient de manière périodique, surtout lorsque l'on ne parvient pas à comprendre pourquoi tel événement a eu lieu. Il est plus simple de le renvoyer à une force surnaturelle.

Très rapidement, et ce depuis l'Antiquité et ensuite au Moyen-âge, dans ce dessein providentiel de l'histoire, on va incorporer des chroniques : la **chronique des hommes** – mais pas de tous les hommes. D'abord, les hommes ne sont pas égaux. Il y en a qui sont plus importants que d'autres. Il y a des gens qui, par la volonté divine, sont chargés de guider les autres – il s'agit des chefs, des princes, des puissants, des nantis. Et donc, la chronique historique se fait par la **relation des dynasties**. C'est un exercice de **légitimation du pouvoir** qui essaie de montrer la perpétuité, la légitimité du pouvoir de certains hommes sur d'autres. Un grand nombre de publications « historiques » ne sont autres que la célébration des vertus de ces hommes. Ceci dit, c'est encore très mêlé à l'histoire providentielle parce que certains hommes puissants, certains princes échouent, ratent, font le malheur de leur peuple.

---

<sup>1</sup> Il est à noter que lorsque nous parlons de Dieu, cela peut être un Dieu ou des dieux, peu importe lequel.

L'explication est alors simple : ils ont contrevenu à la volonté divine. Il y a donc un mélange entre chronique matérielle au jour le jour et l'interprétation globale d'origine religieuse.

## 2. Histoire - Chronique

A partir du XVI<sup>e</sup> siècle, en Europe occidentale, c'est-à-dire principalement avec l'émergence de l'humanisme, on voit qu'il y a des transformations. D'abord, le monde qu'on connaissait a changé de face. Pourquoi ? On a découvert qu'il y avait **d'autres mondes** qui ne vivaient pas de la même façon et qui ne connaissaient pas Dieu ou, en tout cas, pas le Dieu que l'on connaissait ici. Cela a fort dérangé. Les autres doivent forcément avoir tort puisqu'ils ne connaissaient pas la vérité établie depuis des siècles en Europe occidentale. Et donc, cela perturbe. Le dessein providentiel de Dieu semble avoir oublié certaines parties du monde.

Deuxième chose, avec la **montée des Etats nationaux**, la multiplicité des conflits mais aussi la **scission des mondes religieux** (un monde chrétien catholique et un monde protestant), on se rend compte qu'il y a peut-être **plusieurs providences** (une providence version catholique et une providence version protestante) qui ont des origines communes mais pas les mêmes manifestations. Des lézardes importantes apparaissent dans le discours providentialiste.

Par conséquent, on va de plus en plus s'intéresser non seulement aux faits et gestes des puissants qui se font la guerre, mais surtout à **l'homme ordinaire**, c'est-à-dire aux groupes sociaux, à ceux qui n'ont pas le pouvoir, à ceux qui agissent mais qui n'ont pas accès à la notoriété. On va essayer de s'intéresser aux relations sociales politiques et culturelles. Qu'est-ce que la vie urbaine ? Quelles sont les relations de pouvoir qui existent dans une ville ? Quelles sont et pour quelles raisons y a-t-il des mouvements de populations ? On va appeler cela, surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, **l'histoire des mœurs**. Les mœurs ne sont pas les bonnes ou les mauvaises mœurs mais l'état des relations entre les hommes. Dit autrement, on s'ouvre de plus en plus à une **anthropologie historique**. Quelles sont les règles que les hommes établissent dans une société pour la pacifier, pour vivre ensemble, pour qu'elle puisse se reproduire de la manière la moins violente possible ? Cette anthropologie historique va mettre l'accent sur les faits sociaux de masse, pas seulement sur les exploits de quelques individus. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, celui qui symbolise cela est VOLTAIRE qui écrit une histoire des mœurs, qui est encore considérée comme providentielle de nos jours mais qui propose tout de même un renouveau de la vision historique traditionnelle.

## 3. Histoire des mœurs – Anthropologie et faits sociaux

Un fait nouveau va apparaître au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est la **montée en puissance de la connaissance économique**. Cette montée en puissance du discours économique va amener dans différents pays, d'abord en Allemagne, à ce que l'on va désormais intituler l'histoire économique. Les premières manifestations d'histoire économique sont d'expression allemande. On va voir se développer dans les universités ce qu'on appelle la *Wirtschaftsgeschichte* (**l'histoire de l'économie**).

Ensuite, très peu de temps après, nous aurons dans les **pays anglo-saxons** – en Angleterre et aux Etats-Unis –, l'émergence de l'Economic History qui, depuis lors, est établie comme une discipline qui fait partie du savoir universitaire dans les pays d'expression anglo-saxonne.

Enfin, avec tout de même un petit effet de retard, l'histoire économie d'inspiration allemande et anglaise va s'introduire en France et va aboutir à différentes expressions, plusieurs écoles, plusieurs tendances dans l'histoire économique française. La plus connue est

celle qui émerge en 1929 avec la constitution de ce qu'on appelle ***l'École des Annales*** – du titre d'une revue française qui existe toujours, dont le sous-titre originel était *HISTOIRE ECONOMIQUE ET SOCIETE*. Cette école des Annales a pour vocation de fusionner le savoir économique avec l'histoire traditionnelle et l'économie sociologique. Il y a une volonté d'unification du savoir sociologique et économique. Cette école des Annales s'est largement diffusée et a inspiré la plupart des historiens économistes de langue française.

On peut dire qu'à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, l'histoire économique est devenue un objet légitime et identifié : on enseigne l'histoire économique, on publie l'histoire économique, on est catalogué historien économiste. C'est une activité qui a pris place de manière spécifique dans le champ des sciences humaines, ce qui était impensable avant le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

### *B. L'évolution des réflexions économiques*

De nos jours, l'économie – en termes de discours économique – est censée être le discours suprême, le discours ultime : tout est économique, en ce compris les relations entre individus. On peut tout interpréter en termes de logique économique, même les relations amoureuses. Le discours économique est devenu le ***discours supérieur***. Par rapport à cela, le discours philosophique ou le discours théologique est renvoyé au stade de l'archaïsme. L'économiste a toujours raison parce que son savoir est dominant dans la société.

Comment en est-on arrivé là ? Pourquoi est-ce l'économiste qui donne le ton et non l'historien traditionnel, le théologien ou le philosophe ? Qu'y a-t-il de si intéressant dans le discours économique qui fait qu'il est devenu le seul légitime supérieur ? Cela ne va pas de soi, ce n'est pas normal.

#### *1. L'économie réservée à la maisonnée*

L'économie, au départ – pour nous –, n'est pas un savoir théorique. L'économie<sup>2</sup> est une collection de recettes, de pratiques que l'on va consigner par écrit mais qui sont un recueil destiné à assurer la reproduction et la subsistance d'abord de la famille, de la maison, la communauté de base qui sert à la reproduction. L'économie est l'ensemble des recettes qui doit permettre à une famille, à une maisonnée, à une famille élargie de subsister dans les meilleures conditions possibles. On donnera des conseils sur que faut-il faire pour stocker des aliments, pour sélectionner des semences, pour défricher des terrains, et cetera. C'est un savoir de type ***pratique*** dont on garde la mémoire progressivement de manière écrite. Cependant, ce n'est pas considéré comme une science mais comme une pratique.

#### *2. L'économie élargie à la communauté villageoise*

Progressivement et même assez vite – déjà depuis l'Antiquité –, il n'y a pas que la maisonnée, ce ne sera plus seulement la cellule familiale – même élargie – qui sera l'objet de l'économie. Ce sera l'économie de la communauté villageoise, des confédérations de maisonnées – à savoir, comment peuvent-ils collectivement assurer la survie du groupe ? Comment assurer un élevage en commun ? Comment gérer des terres qui ont besoin d'être cultivées collectivement ?

Pour savoir tout cela, il faut un certain savoir et donc, l'économie s'élargit. Le but en quelque sorte est d'éviter la pénurie, de trouver de meilleurs moyens pour vivre, et si nécessaire, si on ne peut pas faire autrement, en autarcie.

---

<sup>2</sup> Etymologiquement, l'économie est la science, la norme applicable à la maison.

### 3. *L'économie élargie à la ville*

Un nouvel élargissement sera décisif – va se développer surtout au Moyen-âge – : on va élargir l'économie, l'intérêt économique à la situation des **villes**. La ville est un ensemble beaucoup plus complexe qu'une communauté villageoise. D'abord, la ville ne peut pas être autarcique ; elle ne peut pas se suffire à elle-même, elle vit dans un rapport de domination par rapport à la campagne. L'économie urbaine devient progressivement un objet d'intérêt pour l'écriture de recettes économiques : comment faut-il réglementer le marché ? Comment faut-il percevoir des taxes sur les marchands ? Comment organiser les foires ? Comment percevoir les impôts ?

### 4. *L'économie élargie à l'Etat*

Bref, tout cela entre progressivement dans le discours de type économique mais ce n'est toujours pas une science. Avec la fin du Moyen-âge et le début des temps modernes – fin du XVI<sup>e</sup> siècle, début du XVII<sup>e</sup> –, en Europe occidentale en tout cas, il y a une réelle dilatation de la connaissance économique qui va s'élargir de la ville à l'ensemble de **l'Etat** et c'est à partir de ce moment-là (fin XVI<sup>e</sup> siècle) que l'économie qui est jusque-là la relation de recettes infiniment variable devient un **discours de type politique**.

L'économie est la science de la richesse de l'état, c'est-à-dire d'une collectivité « nationale », d'un territoire qui est gouverné par des institutions particulières. Les économistes, ceux qui écrivent sur le domaine de l'économie, deviennent les **conseillers du pouvoir**. L'idée est que le discours, la connaissance économique, le discours sur la richesse, la création et la conservation de la richesse dans l'état est devenu un fait décisif.

Cette économie politique de l'état émerge, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, un peu partout en Europe – en France, en Angleterre, en Espagne, et cetera. Quels sont les effets des discours des économistes (bien qu'on n'utilise pas encore ce terme à l'époque) ? Quels sont les domaines importants, récurrents de ce type d'analyse ? Puisque l'économie est la science de la richesse de l'état, le discours de loin le plus fréquent est le **discours sur la fiscalité**.

L'état « nation », territorial a un problème. Auparavant – au Moyen-âge –, les princes pouvaient, en principe, subvenir à leurs besoins uniquement avec leurs propres revenus, les revenus domaniaux et accessoirement avec l'aide de leurs féodaux (tous ceux qui se soumettent à leur pouvoir). En gros, c'est la structure féodale qui suffit à la gestion de l'Etat. A la fin du Moyen-âge, ce n'est déjà plus le cas : le coût d'administration de l'état, de gestion de l'état et le coût surtout de la guerre deviennent tellement importants, tellement récurrents que les ressources domaniales et uniquement féodales ne suffisent plus. Il faut donc en trouver d'autres et, depuis la fin du Moyen-âge jusqu'à nos jours, l'inventivité a été extraordinaire. Quel système d'imposition, de prélèvement sur la richesse des communautés peut-on mettre en œuvre pour fournir des revenus à l'Etat sans épuiser la vache à lait ? Ce n'est pas si simple.

Il y a deux grands systèmes possibles et singulièrement on met les deux, ensemble. Le premier système est d'imposer des **impositions directes**, des impositions qui reposent sur la **propriété**. On est propriétaire d'une maison, cette maison vaut autant. On nous en demandera un pourcentage donné à titre d'aide, de subside à l'état. Il s'agit de l'équivalent de l'impôt, en particulier pour les gens qui ont des revenus mobiliers. Cela va se complexifier de manière extraordinaire. En quelques siècles, on va faire preuve d'une inventivité extraordinaire. Mais toujours avec un problème : les structures anciennes de la société reposent sur **l'aristocratie foncière**.

L'aristocratie foncière veut bien aider le prince mais ne veut pas être soumise à un impôt permanent foncier et donc obtient des *privileges d'exemptions*. Des terres sont exemptes d'impôts parce que c'est le statut social de l'aristocratie que d'être exempt. D'un autre côté, les impositions qui portent sur les revenus suscitent des protestations : personne n'aime payer l'impôt, c'est toujours bon pour les autres mais pas pour soi, et donc, personne et en particulier pas les marchands des villes, n'accepte un inventaire de ses revenus qui serait de nature à justifier une imposition car, en effet, pour payer l'impôt, il faut une estimation raisonnable du revenu. Personne n'en veut car on se rend compte que si cet inventaire est fait, l'impôt deviendra permanent et qu'ils ne pourront pas négocier le montant de l'impôt avec le prince. Un premier type d'imposition est le savoir des fiscalistes (mélange de juristes et d'économistes).

Un deuxième type d'imposition – apparemment plus indolore –, est *l'imposition indirecte*, c'est-à-dire l'imposition sur la circulation et la consommation des biens, non pas sur la propriété mais sur *l'échange* et la *consommation*. Le problème est donc comment percevoir une taxe lorsqu'un bien change de mains, à l'occasion de l'échange ? Comment le faire ? Comment déterminer la valeur de ce bien qui s'échange ? Comment percevoir des taxes en particulier sur des objets dont on ne peut pas se passer – comme, par exemple, le sel – et dont on est sûr qu'il sera toujours présent ? Ou bien, autre hypothèse, comment taxer des biens de luxe ? L'idée serait que les impôts seraient peu flexibles à cause des résistances de l'aristocratie et de la bourgeoisie par exemple. Si, de ce côté, cela ne peut pas changer, reste donc la solution de poser des impositions indirectes, en particulier les *taxes de consommation*. Cela frapperait tout le monde ; il n'y aurait pas de privilèges. Le problème est que les taxations indirectes frappent beaucoup plus lourdement les classes pauvres de la société que les riches. Un riche ne consomme pas plus de sel qu'un pauvre. Une taxe pour un pauvre est très chère. Et, il y a donc des limites aussi de ce côté-là. On ne peut pas étendre à l'infini les denrées imposables à la consommation, sous peine d'avoir affaire à des révoltes populaires. Il y a donc des *limites politiques claires* à ce mode de financement de l'état.

Ce discours fiscal n'est pas uniquement technique ; il a aussi des conséquences directement sociales et donc, progressivement, cet intérêt pour la fiscalité devient un *intérêt pour les relations sociales*.

## II. Le problème des moyens de paiement

Au XVI<sup>e</sup> siècle, on n'en est plus, du moins dans l'économie internationale, au système du troc. Fondamentalement, ce qui permet l'échange c'est le paiement, la *circulation de métaux précieux*. Telle marchandise fabriquée, telle matière première s'échange contre telle quantité monnayée d'or ou d'argent, c'est la monnaie réelle, la seule qu'on connaisse à l'époque.

Donc, le premier problème est de savoir *comment gérer la frappe des monnaies*. Quand faut-il frapper monnaie ? Combien ? A quelle valeur nominale ? Quel est l'équivalent le plus correct entre des unités monétaires différentes ? Tout cela demande l'intervention progressive de compétences en arithmétiques, en calculs. Ce n'est pas uniquement du qualitatif mais également du quantitatif. Le fait qui va bouleverser le XVI<sup>e</sup> siècle est qu'on se rend compte de plus en plus que les prix, c'est-à-dire, l'expression en valeur monétaire d'un bien, bougent. Pourquoi ?

La solution simpliste dit qu'il y en a plus à acheter ou moins (*la rareté des biens*). Mais ce n'est pas la seule raison. Il y a des biens qui ne se vendent pas ni plus ni moins qu'avant et qui, pourtant, augmentent de prix. Pourquoi ? Désormais, on introduit dans la réflexion le *rapport entre la valeur d'une marchandise et son prix*, le prix étant déterminé par la quantité

de métal précieux avec laquelle il s'échange. On observe des phénomènes d'**inflation monétaire** : on réclame de plus en plus de prix pour un même bien. On doit payer plus pour une même quantité de bien : le prix augmente, la matière reste la même. Pourquoi ?

Il y a une idée qui remonte depuis l'Antiquité et qui dit que, si les prix augmentent, c'est qu'on a **détérioré la valeur de la monnaie**, on a falsifié la monnaie, on lui a enlevé lors du monnayage, une partie de sa valeur du métal précieux. Au lieu de mettre un poids légal, on a frappé des monnaies avec une unité faciale inférieure à la quantité d'or et d'argent qu'elle est censée contenir, donc on a trafiqué la monnaie. Qui fait ça ? Faire cela est un **crime de lèse-majesté**. Ce peut être l'état lui-même qui falsifie sa monnaie, c'est-à-dire qu'il frappe avec une valeur faciale supérieure des monnaies et il les répand dans le public. Il fait accepter par le public, par les marchands, des monnaies qui ne correspondent pas à la valeur intrinsèque en métal précieux de la monnaie. On accuse des ateliers monétaires de falsifier constamment la monnaie consciemment. Cette théorie ne peut pas rendre compte de l'ensemble du phénomène de l'inflation, bien qu'elle ne soit pas fausse.

Un autre phénomène identifié à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle est **l'inflation due à l'abondance de monnaie**. Si les Européens ont découvert le nouveau monde, c'est qu'ils y sont allés, poussés par la fièvre de l'or. Ils s'en sont donnés à cœur joie. La grande richesse du nouveau monde n'est pas toujours de l'or mais surtout de l'argent. Des masses importantes d'argent sont venues en Europe et, par conséquent, la valeur de l'or et de l'argent va diminuer. On va donc demander de plus en plus de métal précieux. Les prix augmentent. On va trouver le point de départ de ce qu'on appelle une **théorie inflationniste de la monnaie**. C'est le béat bas de l'école de l'économie. C'est la quantité, la rapidité de circulation de la monnaie qui détermine les prix. La genèse de cette idée vient de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Bien entendu, cela s'est complexifié parce que la monnaie dite « fiduciaire » va également circuler, qui est censée représenter une valeur en or et en argent. Mais, physiquement, on a en main un **papier**. Tout le problème est de savoir comment assurer la conversation papier en monnaie réelle, entre le moment où le papier a été écrit et le moment où on le fait payer en monnaie réelle, la valeur de la monnaie peut avoir diminué et donc on est floué.

### III. Le problème des droits douaniers

Les états se constituent sur des territoires qui sont en compétition permanente. Aucun état ne peut rêver de l'autarcie (certains en rêvent mais aucun ne peut l'être). Tous ont besoin d'une certaine manière les uns des autres mais ils peuvent aussi entrer en conflit et se nuire l'un à l'autre en fonction des droits d'importation et d'exportation des marchandises. Dit autrement, lorsque, dans un état, des marchands s'enrichissent en exportant des biens, un autre état peut porter préjudice au premier en fermant sa frontière. En cas de conflit, les **droits de douane** sont donc des **instruments stratégiques**.

Deuxième élément, le droit de douane est aussi un **revenu de l'état**. Celui qui perçoit le droit de douane enrichit les caisses de l'état mais, jusqu'à quel point peut-on protéger ses productions nationales, c'est-à-dire peut-on empêcher l'introduction de marchandises étrangères que l'on peut faire soi-même ? Peut-on le faire et dans quelle mesure ? Que peut-on faire pour favoriser la sortie de ces marchandises nationales sur les territoires extérieurs ?

#### IV. Comment favoriser le commerce international ?

A partir du XVI<sup>e</sup> siècle, les nations les plus développées – européennes - sont en conflits entre elles pour obtenir le contrôle, l'exclusivité de certaines parties du monde. Il n'est pas questions de laisser les nations ennemies s'enrichir sur un territoire dont on se dit propriétaire. Dans le commerce international, chaque pays va essayer d'avoir le plus grand avantage. Comment l'obtenir ?

La première idée – qui va dominer pendant quelques siècles – est qu'il faut concentrer les moyens, il faut créer des **compagnies de commerce** fortes, nationales, capables d'affronter des risques importants, capables d'accumuler beaucoup de capitaux, capables d'écarter les concurrents des zones qui leur sont réservées. Le commerce extérieur se fait en grande partie sous forme de **compagnie à monopole**. Chaque pays fait cela parce que ces compagnies sont puissantes et sont capables de contrôler les marchés en question, ce que les marchands individuels ne pourraient pas faire.

Progressivement, surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, cela se détraque parce qu'on dit que les monopoles sont un **gage de puissance militaire** mais, c'est aussi donner à des compagnies privilégiées – c'est-à-dire un petit nombre d'actionnaires de ces compagnies – le privilège de fixer les prix, puisqu'ils ont le monopole sur le territoire national de l'introduction de certaines marchandises. Et donc, certains disent, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle surtout, qu'il faut éliminer le commerce de monopole parce que la concurrence pourrait amener une diminution des prix qui serait favorable à une consommation intérieure.

#### V. L'influence d'Adam Smith

Ces quatre points sont les gros chapitres qui s'incorporent à la connaissance économique au XVII<sup>e</sup> siècle. Si on fait la somme de tout cela, qu'est-ce que l'économie ? Le discours économique qui existe en tant que tel est un discours sur l'économie de la nation et des rapports entre les nations, c'est une science de la richesse des états. L'homme qui va symboliser toutes ces connaissances accumulées durant des siècles est ADAM SMITH qui publie en 1776 *L'ENQUETE SUR LES CAUSES ET LA NATURE DE LA RICHESSE DES NATIONS*. Le savoir économique est unifié. Tous ces éléments sont présents. Désormais la connaissance économique a la capacité d'entrer en dialogue avec la connaissance historique. Tant du côté de l'histoire que de la science économique, il y a suffisamment d'éléments qui peuvent s'inter-influencer pour justifier l'émergence de l'histoire économique.

Si, à partir d'Adam Smith, il y a **possibilité de fusions des concepts historiques et des concepts économiques**, cette fusion a toujours été fragile et avec pas mal de contradictions et de conflits. Pourquoi ? D'abord, parce que la science économique n'a cessé de gonfler depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'étendue de la pensée économique ne cesse de croître et, en même temps, l'économie prend ses distances, rejette comme matières marginales les autres savoirs qui, autrefois, étaient dominants, c'est-à-dire la religion, la philosophie morale et même le droit – avec certaines limites cependant.

Par exemple, en France, pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, c'est au sein de la faculté de droit qu'on enseigne l'économie ; c'est encore le droit qui a une influence hégémonique. Mais, tendanciellement, l'économie va prendre ses distances et s'affirmer comme un **savoir distinct et autonome** qui se suffit à lui-même et qui peut, en même temps, rendre compte de l'ensemble du savoir. Cela crée des problèmes de cohabitation entre les différentes disciplines. Cette autonomisation de l'économie va aussi amener, dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, à une **spécialisation des acteurs de l'histoire économique**, c'est-à-dire qu'on va

désormais avoir les économistes professionnels qui vont, en quelque sorte, monopoliser le savoir. Ces professionnels de la science économique vont décréter quels sont les bons et les mauvais usages de la pensée économique elle-même. De là découleront des conflits ou, en tout cas, des débats houleux entre différents spécialistes des autres disciplines qui ne considèrent pas du tout que l'économie mérite une formalisation aussi importante.

Cependant, au XX<sup>e</sup> siècle, l'économie devient de plus en plus « scientifique ». L'économie se débarrasse de la philosophie mais, en revanche, elle incorpore de plus en plus le savoir des sciences mathématiques, des sciences formellement abstraites et donc au fil du temps, ***l'économie se mathématise***. Plus on avance dans le temps – et certainement dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle –, ne devient plus économiste qui veut, il y a un banc d'épreuve : la formalisation mathématique. D'après Adam Smith, de gros malentendus commencent à se marquer entre les sciences humaines – qui ne sont pas formalisables sous forme de mathématiques simples – et les économistes, en tout cas un certain nombre d'entre eux, qui voient dans le chiffre la garantie de l'objectivité scientifique.

## VI. La querelle des méthodes

Le mariage est nécessaire mais il y a des points de friction extrêmement nombreux. Il y a, historiquement, un moment où cette friction devient évidente – moment qui fait l'objet de débats publics et scientifiques – : la ***querelle des méthodes***. Elle apparaît en Allemagne, d'abord, en 1883-1884. Il y a plusieurs tenants et aboutissants à cette question mais pour simplifier, il y a deux champions. Le champion de la science historique est GUSTAVE SCHMOLLER qui est, à l'époque, un des plus grands représentants de l'histoire économique et sociale allemande. De l'autre côté, CARL MENGER, économiste, qui est un des pères fondateurs de l'école marginaliste en science économique. Il s'agit donc de deux grands ténors du monde universitaire savant.

### A. Carl Menger et la méthode déductive

Menger lance le pavé dans la mare en décrétant la ***pauvreté de la science historique***. Il dit que la science historique est une pauvre science purement conjoncturelle qui part d'hypothèses invérifiables puisque c'est dans le passé et c'est un tissu d'événements contingents. De l'histoire on ne peut rien tirer de cohérent pour la science économique mais, ce qu'il faut d'abord, c'est mettre au point des lois, des régularités observables, quantifiables, qui permettent d'interroger le passé. Si on n'a pas de concepts aptes à interroger l'histoire, l'histoire ne sert à rien. Si nous partons du savoir abstrait construit par la science économique de plus en plus objectivée et mathématisée pour interroger les données historiques, alors seulement elles auront un sens. C'est ce qu'on appelle traditionnellement la ***méthode déductive***.

### B. Gustave Schmoller et la méthode historique

D'un autre côté, la réponse de Schmoller est que les lois économiques telles qu'on les dégage de nos jours, ne sont que le résultat d'une longue ***élaboration historique***. En effet, c'est par l'observation des historiens qui assurent la compréhension du passé que l'on peut espérer apercevoir des lois économiques plus ou moins fiables. Il ne nie pas du tout l'importance de l'économie mais il dit que c'est de l'observation des faits, de la critique historique appliquée aux données récoltables de l'histoire que peuvent émerger in fine, par une élaboration successive, des lois économiques intéressantes, pertinentes pour l'étude du présent et du passé. C'est ce qu'on va appeler dans le jargon la ***méthode inductive*** ou encore plus précisément la ***méthode historique***.

La querelle des méthodes est ce qu'on appelle traditionnellement une querelle d'Allemands. En fait, il n'y a pas de dialogue. Périodiquement, cette querelle réapparaît de manière plus ou moins vive mais, clairement, elle s'est installée et, de fait, on ne peut pas nier qu'entre une grande partie du monde des historiens – même économiques – et les économistes pointus, il n'y a pas de dialogue et donc pas de conflit non plus. Il y a tout de même un entre-deux. Il y a toujours moyen de trouver des discussions intéressantes entre économistes formés à l'heure actuelle et des historiens.

## VII. Les concepts clés de l'économie

Dans toutes les études historiques économiques contemporaines, on trouve soit explicitement soit de manière tout à fait implicite, la présence de **schémas de pensée économique**. Cependant, il y a dans cette boîte à outils quelques concepts clés fondamentaux à partir desquels on peut tirer des quantités d'autres lois. Nous allons passer en revue brièvement quelques-uns de ces concepts clés qui sont les outils indispensables pour comprendre l'histoire économique depuis à peu près 200 ans.

### A. L'apport de Malthus

Le premier ouvrage économique auquel les historiens doivent beaucoup est l'œuvre d'un anglais, THOMAS ROBERT MALTHUS (1766-1834) *ESSAI SUR LE PRINCIPE DE POPULATION* – publié pour la première fois en 1798. On en parle plus qu'on ne le lit en réalité. Malthus qui était par ailleurs pasteur et intellectuel, va publier plusieurs ouvrages dont cet essai. Avec cet ouvrage, il a apporté à la connaissance historique, à la réflexion historique quelque chose de fondamental, c'est-à-dire **l'importance de l'analyse démographique** dans la connaissance du passé, dans la connaissance du comportement des sociétés. On ne peut plus, à partir de Malthus en quelque sorte, faire de l'histoire en ignorant les **mouvements de populations**. Avant, nous pouvions les ignorer ; ce n'était pas au centre du débat.

Pourquoi Malthus a-t-il à ce point marqué les esprits ? D'abord, en son temps, pourquoi l'*ESSAI SUR LE PRINCIPE DE POPULATION* a-t-il eu un tel écho ? Pourquoi en parle-t-on encore ? Pour cela, il « suffit » de regarder un tableau<sup>3</sup> très général de l'**évolution démographique** d'un grand nombre de pays depuis les temps modernes jusqu'à peu près la fin de la Première Guerre mondiale. Pour un grand nombre de pays, entre les années 1500 et les années 1800, il y a une croissance faible et même, pour certaines périodes, des régressions. La population n'est pas une donnée en croissance permanente. L'exemple-type est les territoires allemands – quand on dit l'Allemagne, il s'agit de l'Allemagne actuelle. On voit que sa croissance a été négative pendant une bonne partie du XVII<sup>e</sup> siècle par exemple (**taux de croissance négatif**).

La France est un pays qui a un poids démographique important en Europe. L'Angleterre est un pays très petit de ce point de vue-là. Mais, que se passe-t-il à partir de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> ? Il y a eu un quasi doublement de la population entre 1700 et peu après 1800, une croissance de 100%. On **double la population**, ce qui ne s'était jamais vu. Ce qui est encore plus inquiétant pour l'époque, c'est que la tendance semble irréversible. Dit autrement, la croissance démographique, d'abord en Angleterre, ne se comporte plus comme un accordéon. Avant, on parlait de **croissance en accordéon**, ce qui signifie qu'on monte, on descend et ainsi de suite. A partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, on a une croissance où les mouvements d'accordéon sont minimes. Cela ne s'est jamais produit donc cela inquiète. Cela inquiète donc on se demande pourquoi, qu'est-ce qu'il se passe ?

---

<sup>3</sup> Voir le syllabus de slides.

Quels sont les mécanismes régulateurs de la population qui étaient en usage dans l'Ancien Régime – avant 1800 – qui sont entrain de s'enrayer et d'être remplacé par d'autres ? Malthus a, à ce sujet, une vue très pessimiste et inquiète et ce, pour différentes raisons. D'abord, pour une raison profondément sociale car la croissance de la population est d'abord une **croissance de la population pauvre**. Les pauvres se reproduisent plus et plus vite que les riches. Il n'a pas tort mais c'est tout de même inquiétant car lorsqu'il y a trop de pauvres, il n'y a plus assez de riches. Il ne faut pas dissimuler le fond d'inquiétude sociale clairement perceptible. Au-delà de cela, il se dit que la croissance de la population désormais va entrer en collision avec la **croissance des subsistances**.

Le problème est simple : va-t-il y avoir assez de nourritures pour nourrir une population de plus en plus nombreuses ? De nos jours, on a éclaté et dilaté le concept de subsistance et on parle de **ressources**. Est-ce qu'il y aura une croissance des ressources exploitées et exploitables suffisante pour satisfaire les besoins sans cesse croissants d'une population en expansion ? La réponse de Malthus, en son temps, est plutôt pessimiste. Il dit que si on ne fait rien, on va droit au mur ; on va vers des troubles sociaux, vers une destruction sociale par l'**effet de surpopulation** par rapport aux subsistances disponibles. C'est ce qu'on a appelé la **loi de la population**, antagoniste de la loi des subsistances.

La loi de population à l'état pur, en laboratoire - donc une loi abstraite - serait de dire que la population croît à chaque génération de **manière géométrique** (1, 2, 4, 8, 16 etc.). La loi de subsistance connaît une progression qui, selon Malthus, est de type **arithmétique** (quand la population double, les subsistances croissent d'une unité). On voit tout de suite que là, il y a un problème quelque part, pour l'avenir. Au bout de quelques générations, à moins de se contenter d'une ration alimentaire microscopique, il va y avoir un gros problème. Il dit qu'au fond, ce qu'il faut, c'est trouver de nouveaux mécanismes régulateurs de la croissance de la population (**pratique malthusienne**). Il ne faut pas donner libre cours à cette croissance. Auparavant, cela ne posait pas de problèmes : les subsistances pouvaient s'accorder parce qu'il y avait des **obstacles destructifs de la population**. Ces principaux obstacles sont les grandes épidémies qui abattent une génération qui est entrain de se développer et les grandes catastrophes climatiques qui détruisent les récoltes, qui apportent les famines. Le rendement de l'agriculture est touché par ces obstacles. En quelque sorte, ce sont des **régulateurs de la croissance de la population**. Ces mécanismes-là, selon Malthus, ne fonctionnent pas ou ne sont plus suffisants. Ils ne parviennent plus à déterminer une stagnation d'une croissance faible de la population. Et donc, si ces obstacles destructifs ne fonctionnent plus, il préconise de développer des **obstacles préventifs**, c'est-à-dire qui, au lieu de détruire des populations qui existent déjà, seraient des obstacles qui éviteraient l'apparition de nouvelles populations, qui préviennent une natalité trop importante. Comment prévenir une natalité trop importante à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ?

La première solution est une rigueur morale et politique, une **inculcation d'une morale qui retarderait le mariage le plus tard possible**. En effet, si le mariage, la formation d'un couple, d'une famille est retardée, en moyenne le taux de fécondité de ce couple sera moindre ; ils auront moins d'enfants pendant la période de fécondité parce qu'ils se sont mariés plus tard. N'oublions pas qu'il est pasteur et que cette morale peut encore être inculquée très fortement. Il y a aussi la pénalisation, le châtement que l'on peut imposer aux pauvres qui se reproduisent trop. Ce sont les pauvres qu'il faut empêcher de disséminer des quantités de population. Il s'agit donc d'un **obstacle par l'abstinence** ou par le retardement de l'âge du mariage ; la limitation volontaire du nombre d'enfants par famille. A part cela, il ne préconise aucun moyen artificiel. Malthus ne connaît pas la pilule et donc il ne connaît pas encore les moyens qui vont apparaître plus tard de limitation efficace des naissances.

Evidemment, la solution par l'abstinence, par la limitation du nombre d'enfants, n'a pas fonctionné alors que les riches peuvent limiter efficacement leur naissance. Les pauvres ne le peuvent pas parce que les enfants sont une richesse. Il s'agit d'une possibilité pour eux de survivre lorsqu'eux-mêmes ne peuvent plus travailler. Il n'y a pas de prises possibles là-dessus. Donc, la solution malthusienne à l'état brut ne fonctionne pas. L'abstinence morale à base religieuse, elle aussi, fonctionne mal parce que dans les sociétés qui s'industrialisent de plus en plus, le poids de la morale de l'Eglise diminue de plus en plus. Pourtant, Malthus n'a pas tort mais il ne pouvait pas prévoir que la loi des subsistances – c'est-à-dire une progression faible des rendements agricoles – allait connaître une croissance aussi fulgurante, capable d'alimenter si pas toute la population du monde, du moins une très grande partie.

Il ne pouvait pas prévoir, par exemple, que les rendements agricoles dus à la mécanisation de l'agriculture allaient pour la première fois au XIX<sup>e</sup> siècle, décupler le rendement du sol. Ce n'était pas encore vraiment pensable. Ce qu'il ne pouvait pas non plus penser, c'est l'apport important des engrais chimiques qui allaient accroître la fertilité, la fécondité du sol. Ce qu'il ne pouvait pas prévoir évidemment, c'est que l'échange, les transports allaient révolutionner la carte alimentaire du monde. Pour une grande partie des populations européennes, l'essentiel de l'alimentation vient du pays lui-même mais pas toujours. Les biens alimentaires circulent relativement peu. A partir du XIX<sup>e</sup> siècle, à partir de l'invention, de la mise au point, de la diffusion des chemins de fer d'abord, ensuite de la navigation à vapeur, des biens alimentaires peuvent circuler non seulement d'un bout à l'autre du pays mais aussi de pays en pays. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on importe en Europe très communément de la viande venue d'ailleurs par exemple – ce qui était impensable à l'époque de Malthus. Il n'y a pas que cela ; il n'y a pas que la rapidité du transport mais il y a aussi le développement des moyens de conservation et de stockage des aliments. Pour conserver auparavant, il y avait la salaison mais qui a des limites. Avec l'émergence – à partir des années 1850-1870 – des pratiques frigorifiques, on peut conserver l'alimentation et même la transporter sur de longues distances, au froid sans altérer en quoique ce soit sa qualité.

La révolution des transports, l'échange des biens alimentaires à l'échelle mondiale et la croissance des rendements agricoles font que la loi des subsistances ne cogne par encore si vite que cela avec la croissance de la population. A l'inverse, les moyens artificiels vont se révéler plus efficaces que l'abstinence volontaire. A l'époque de Malthus, on ne parlait pas des grands mouvements de migration. Bien sûr, depuis l'Antiquité, il y a des mouvements de population sur les différents continents mais, ce qui est également impensable, ce sont des transferts de millions d'individus dans un laps de temps relativement court. L'exemple le plus frappant de la croissance démographique par importation de population est celui des Etats-Unis d'Amérique. Pendant à peu près plus d'un siècle, la croissance démographique américaine est due dans son écrasante majorité à l'**immigration massive de population**. Des surpopulations relatives d'un bout de la terre peuvent s'éponger par des transferts à l'autre bout du monde. Là encore, c'était quasi impensable à l'époque de Malthus.

Chez Malthus, on va retenir une variable importante qui est le **mouvement de population** et qui se calcule par un grand nombre de façons : soit le **chiffre absolu** – la population augmente – soit, on peut étudier plus finement en regardant les **classes d'âge**. Quelle est la proportion de population de telle classe d'âge ? La pyramide des âges a connu en deux siècles des mouvements énormes, en tout cas dans les pays les plus développés. Là encore, les mouvements internes de la population, son volume en chiffre absolu sont des variables indispensables pour comprendre la situation économique de quelques nations. Ensuite, on peut calculer les taux de natalité, les taux de mortalité, les taux de fécondité, etc. Chacune de

ces variables permet donc d'expliquer un grand nombre de mouvements économiques et sociaux. Il s'agit d'un apport fondamental et indestructible de Malthus.

Le **seuil malthusien traditionnel** signifie que plus la population augmente, les ressources deviennent de plus en plus insuffisantes pour assurer le bien-être de la population en croissance. Il y a un moment où on arrive à un seuil. On n'est pas capable, les changements techniques et également sociaux ne sont pas suffisants pour permettre une croissance de la population au-delà de ce seuil. La solution est de casser le seuil. Quand la population diminue, lorsque la population meurt, il reste plus de places pour les survivants. Mais, on peut, sans s'occuper du seuil malthusien, remplacer la notion de subsistance par la **notion de ressource**. On va dire qu'il y a, dans l'histoire économique du XVIII<sup>e</sup> siècle, des seuils, des niveaux de développement technique et économique qu'il faut à un certain moment casser, briser pour permettre une nouvelle révolution, un renouvellement complet des techniques qui permettra de relancer la croissance de la population et en même temps son bien-être. Il faut donc une innovation, une destruction, un événement qui permette de modifier la géographie des différentes variables explicatives de l'évolution sociale et économique.

### B. L'apport d'Adam Smith

Après Malthus, il y a un autre outil, un autre concept extrêmement large dans l'histoire économique et qui revient à son père fondateur théorique : ADAM SMITH (1723-1790), en particulier avec la *RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES CAUSES DE LA RICHESSE DES NATIONS*, publié en 1776. On considère généralement Adam Smith comme le **père fondateur de l'analyse économique libérale classique**. Quels sont les fondements de cette analyse économique libérale classique ? C'est celle qui institue au cœur de la vie économique, **l'échange**. L'échange établit le mouvement général de la liberté. Il s'agit d'un processus qui doit, selon la bonne règle économique classique, viser à l'harmonie qui est elle-même créée par un **mécanisme stabilisateur entre offre et demande**. Le marché a cette vertu miraculeuse – la main invisible du marché – de mettre la balance juste entre offre et demande. Qu'est-ce qui va déterminer une croissance ?

Dans un premier temps, tous les économistes classiques jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, considèrent que le mécanisme moteur dans la croissance du marché est **l'offre**. On met dans l'offre la quantité de marchandises disponible, l'amélioration des produits existants, les nouveaux produits qui apparaissent. Ce qui assure la croissance, c'est la reproduction élargie du marché, c'est essentiellement le mécanisme d'offre.

### C. L'apport de Jean Baptiste Say

JEAN BAPTISTE SAY (1767-1832) est un économiste français. Il est le premier professeur d'économie politique universitaire en France. C'est aussi un manufacturier ; sa famille fait partie du monde de l'industrie. Il est surtout connu pour son *TRAITE D'ECONOMIE POLITIQUE*, publié en 1803. Il va formaliser et développer la pensée de Smith. Il dit que **l'offre crée sa propre demande**. Pourquoi une telle banalité a-t-elle suscité tant de passions, de convictions ?

Ce n'était déjà pas évident à l'époque. On assiste, dans le domaine industriel – en particulier dans la grande industrie textile –, de manière récurrente et parfois violente à des **mécanismes de surproduction** : on produit plus de biens. Et, inexplicablement, cette surproduction accrue n'est pas diluée immédiatement sur le marché ; elle stagne, elle se détériore et, qui plus est, elle entraîne la ruine, la destruction des manufactures qui étaient entrain de se développer. Il y a périodiquement des crises de surproduction, des crises qui détruisent ce qui vient d'être créé. Donc ces crises créent une certaine anxiété. Jean Baptiste

Say dit qu'à court terme, il y a des crises commerciales, passagères, d'encombrement du marché – la marchandise ne se dilue pas. Des entreprises périssent et tombent en faillite mais ce n'est pas grave car ce sont les plus faibles qui disparaissent ; ceux qui ont tenu le coup sont forcément les meilleures, les plus puissantes : c'est un **mécanisme épurateur bénéfique**. Ensuite, dit-il, à plus long terme, il n'y a pas à craindre un mécanisme de surproduction générale de longue durée – il n'y a pas de crise générale dans un secteur. Mais, on imagine que ce soit possible qu'un jour il y ait trop pour un marché trop étroit ; la destruction serait alors beaucoup plus importante, ce serait toute une infrastructure qui serait irrémédiablement détruite – on y pense mais cela reste théorique.

Il n'y a donc rien à craindre puisqu'à long terme, l'offre crée sa propre demande. On appelle cela la **loi des débouchés**. Ces débouchés vont se métamorphoser en demandes. L'idée de base est de dire que l'acte-même de production produit quelque chose en plus, a quelque chose de neuf, quelque chose en plus grand. Pour faire cela, il faut créer avant même d'avoir vendu, des revenus pour que l'usine se crée. L'acte-même de production crée un flux de revenus avant même que le marché ait pu absorber quoique ce soit, la **production implique la création d'un flux de revenus**. Ce flux de revenus va se métamorphoser en demande pour les produits créés par les nouvelles industries ou les industries en voie de développement. Ce mécanisme connaît des petites failles mais qui ne sont, en soi, pas graves. Il n'y a pas de crise profonde et destructive possible dans ce cas-ci. C'est une idée qui est tout à fait conforme au crayon des entrepreneurs du XIX<sup>e</sup> siècle. Si un entrepreneur du XIX<sup>e</sup> siècle était pessimiste, il ne serait pas entrepreneur ; il ne commencerait même pas.

C'est à la fois une conviction mais aussi quelque chose qui se vérifie pendant de nombreuses années : il y a des crises au XIX<sup>e</sup> siècle mais aucune n'a duré suffisamment longtemps que pour ébranler le système. Ceci dit, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on se méfie de plus en plus de cela car il y a des crises profondes et répétitives. A partir de 1873 jusque dans les années 1890, on passe de la première révolution industrielle à la seconde. Il s'agit d'une période où les crises se multiplient : il y a des crises bancaires, des crashes boursiers à répétition et également des crises industrielles qui durent longtemps – pas encore diffusée sur l'ensemble du monde mais tout de même suffisamment importantes. Le créneau libéral de l'offre créatrice perpétuelle ne peut plus convaincre en permanence. Ce qui va lui donner un très mauvais coup, c'est l'idée que l'offre et le mécanisme régulateur du marché étaient au fond un mécanisme passif. L'échange économique sans cesse croissant met en présence des peuples divers, des civilisations de plus en plus différentes et rencontre une **interpénétration des intérêts** : si je veux vendre, je dois accepter d'acheter. Il s'agit donc d'une idée d'harmonie. Faire la guerre serait trop autodestructeur. Les représailles de l'autre seraient trop embêtantes. On va donc voir se dégager l'idée de **paix perpétuelle**. Le marché a suractivé les antagonismes nationaux. On a donc eu un effet pervers auquel on ne s'attendait pas.

Le deuxième coup, après la guerre, est le crash boursier de 1929. Cela a créé une crise de longue durée. Cette crise a été très destructive des moyens de production, en tout cas dans une très vaste partie du monde. Il s'agit cette fois d'une **crise structurelle**. Ce n'est plus simplement un retournement de conjoncture ni une simple crise commerciale d'encombrement passager du marché. C'est quelque chose de plus profond et qui marque. A partir des années 1920, les idées dominantes de l'économie politique libérale classique continuent à être employées. Que va-t-il se passer ? On va, cette fois-ci, mettre l'accent sur l'explication de l'évolution, sur l'autre morceau, l'autre bras de la balance, c'est-à-dire la **demande**. La demande sera l'élément incitateur. S'il n'y a pas de demande, l'offre n'existera pas.

#### D. L'apport de John Maynard Keynes

JOHN MEYNARD KEYNES (1883 – 1946) est un théoricien anglais qui publie en 1936 *THEORIE GENERALE DE L'EMPLOI, DE L'INTERET ET DE LA MONNAIE*. C'est une œuvre qui va avoir beaucoup de succès. Il s'agit d'une œuvre fondamentale que l'on peut interpréter de différentes façons. L'idée de base est que les vieilles croyances qui consistaient à dire que l'épargne que les gens sont capables de faire, va se transformer en **investissements** qui, eux, vont créer une offre. Ces activités vont créer des revenus. Ces revenus vont créer de la demande, et ainsi de suite. Ce cercle de la croissance, à partir de l'**épargne**, de l'investissement, ne marche pas.

Il faut d'abord créer une demande et, pour ce faire, les grandes demandes collectives (les demandes sociales – création d'hôpitaux, d'écoles –, les demandes d'infrastructures de l'état, etc.) demandent des **investissements publics**. Ces grandes demandes sociales sont un des ferments de l'offre à plus long terme. L'intervention de l'investissement public, l'intervention volontaire de l'état, le déficit du budget de l'état à l'investissement et la relance économique sont des nécessités et des vertus. Ce que la pensée économique classique rejette complètement.

Avec Keynes, du moins en théorie, le rôle fondateur de la demande sociale, c'est-à-dire assurer à la population un minimum suffisant de subsistance quoiqu'il arrive – en ce compris par les dépenses d'Etat, les dépenses collectives –, devient une chose légitime qui est intégré dans le jeu économique : avant l'offre, la **demande**. Dans les histoires économiques, il y a un balancement. Quantité d'études basées fondamentalement sur Keynes et sur Jean Baptiste Say, disent que c'est l'offre, l'investissement, l'innovation technologique qui est l'**incitant moteur de la croissance** en général. D'autres au contraire, partent de l'**état de besoin**. Quels sont les besoins de la population ? Quel est l'état de la demande possible ? Quelle est la répartition des revenus dans la population qui justifie une transformation de l'appareil de production ?

#### E. L'apport d'A.R.J. Turgot

Le prochain concept fondamental dans l'économie que nous verrons s'appelle la **loi des rendements décroissants**. Qui a « inventé » cette loi ? Il s'agit de l'économiste, philosophe et homme politique français – un des ministres du Roi Louis XVI – ANNE ROBERT JACQUES TURGOT (1727-1781) qui a publié, entre autre, en 1768 *OBSERVATION SUR LE MEMOIRE DE M. DE SAINT-PERAVY*.

Que fait Turgot ? Il essaie d'observer l'**évolution du rendement agricole** – c'est ce qu'il y a de plus important en son temps. Il observe quelque chose que tous les paysans savent empiriquement. Pour imaginer : on a un champ d'une certaine superficie. Pour que ce champ rapporte, on doit pouvoir y travailler ; on va faire des avances, des investissements. Le premier investissement est le travail – le nôtre, celui de notre femme, de nos enfants, des gens que nous allons engager. Plus la terre sera travaillée, mieux sera le rendement. Deuxième élément : plus on y mettra d'engrais, plus le rendement sera meilleur. Plus on achète de machines agricoles, plus l'investissement en technique sera grand, plus le rendement sera important. L'année suivante, on va engager plus de monde, on va travailler plus la terre. La deuxième année, sur le même champ, mon rendement va encore augmenter. L'investissement est très bien récompensé : on produit plus. Le rendement est croissant. On va continuer à investir, à mettre plus d'engrais, à engager plus de personnel. Si on persévère et qu'on investit encore plus, on dépense encore plus en travail et en capital, cela va coûter de plus en plus

cher. Plus on exploite, plus on investit, plus on atteint le maximum, le rendement va devenir **décroissant**.

« La semence jetée sur une terre naturellement fertile, mais sans aucune préparation, serait une avance presque entièrement perdue. Si on y joint un seul labour, le produit sera plus fort ; un seconde, un troisième labour pourront peut-être non pas doubler ou tripler, mais quadrupler et décupler le produit qui augmentera ainsi dans une proportion beaucoup plus grande que les avances n'accroissent, et cela, jusqu'à un certain point où le produit sera le plus grand possible, comparé aux avances. Au-delà de ce point, si on augmente les avances, les produits augmenteront encore, mais moins et toujours de moins en moins jusqu'à ce qu'un surcroît d'avance n'ajouterait absolument rien au produit. Il est évident que toute dépense ultérieure serait inutile et que telle augmentation pourrait même devenir nuisible. »

On va diminuer notre profit alors qu'on investit perpétuellement plus. Il faut laisser la terre en repos. Mais, avec l'exploitation agricole qui grandit, on laisse cette terre de moins en moins en repos. Et donc, on atteint trop vite le maximum de rendement et on est alors condamné à une décroissance.

Cette idée sera par la suite reprise par les économistes classiques libéraux et en particulier par DAVID RICARDO qui va développer l'**idée de rendement disproportionnel**. On a besoin de plus en plus de capital, de plus en plus d'investissement mais le produit n'est plus proportionnel à la quantité de capital nécessaire pour produire.

#### F. L'apport d'Ernst Engel

ERNST ENGEL est un statisticien allemand du XIX<sup>e</sup> siècle. Il va étudier la **composition et l'évolution des budgets des familles**. Il va étudier l'évolution des proportions internes dans les budgets familiaux en Allemagne mais aussi en Angleterre, en France et – chose remarquable – également en Belgique. Il étudie la Belgique parce qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, nous avons eu une efflorescence de la statistique sociale – on a étudié la condition ouvrière.

Pourquoi cet intérêt ? Pourquoi des statisticiens s'intéressent-ils à un sujet de ce type ? La réponse est assez simple. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il y a une inquiétude sur la situation des classes laborieuses. Il existe un très grand complexisme, une masse de pauvreté qui semble ne pas vouloir se résorber. Différents auteurs vont tenter de trouver des réponses à cette situation. Parmi les réponses, il y a l'idée que la situation malheureuse des classes laborieuses était le résultat d'un **mauvais comportement** de cette classe qui consistait à **ne pas constituer d'épargne**. Le manque de prévoyance, des dépenses inconsidérées et l'incapacité de gérer un budget seraient donc en quelque sorte les causes fondamentales du comportement des classes laborieuses. Ce n'est pas que ces classes laborieuses étaient immorales mais, ce qui est mis en avant, c'est que cette nouvelle classe laborieuse qui vivait d'un salaire n'avait pas l'habitude, en quelque sorte, de faire ce genre d'exercice puisqu'ils étaient dans la plupart des cas d'origine paysanne, où la question d'un revenu salarial est une question qui se posait relativement peu. Donc, l'idée est qu'il faut **éduquer à l'épargne** et à la prévoyance ces classes laborieuses et ainsi, elles vont devenir plus prospères. Elles vont enfin pouvoir consommer.

Les statisticiens vont aboutir à une loi qui est toute simple, dont le nom reste **la loi d'Engel**, qu'on appelle aussi **la loi de la consommation**. Engel va étudier une moyenne de

budget ouvrier et il va constater que, dans ce budget, sur une année, dans une famille, il y a à peu près de 66 à plus de 75% qui sont utilisés pour la consommation alimentaire. C'est très simple à comprendre : il reste d'un tiers à un quart du budget par année pour d'autres types de dépenses qui seraient des dépenses de biens manufacturés. Dans ce tiers ou ce quart restant, il ne reste pratiquement plus de place pour une quelconque épargne. L'épargne est pratiquement impossible.

Ce qu'Engel va mettre en avant, c'est que, si le revenu moyen de ces familles ouvrières augmentent (de 5 à 10%), dans un premier temps, dans l'immédiat, il va y avoir un phénomène curieux : on va assister à une augmentation de quelques pourcents encore des dépenses alimentaires, des dépenses destinées à la subsistance. Pourquoi dans un premier temps y a-t-il une augmentation qui suit un peu l'augmentation du revenu ? On va, en fait, dans ces familles-là, acheter plus de nourriture, on va se nourrir mieux et plus. Et donc, on va arriver à une **satisfaction alimentaire maximale**. Mais, si on continue d'augmenter le revenu, on observe une baisse en pourcentage plus que proportionnel par rapport à une augmentation du revenu. Plus on gagne, moins en proportion, en pourcentage, on dépense en dépenses alimentaires. Si ce phénomène s'accroît, si de plus en plus de classes d'individus bénéficient de revenus supérieurs, ces familles vont pouvoir s'ouvrir à des consommations non alimentaires. Elles vont devenir **demandeurs de biens manufacturés**. Il est important de souligner qu'il s'agit d'un phénomène de longue durée ; cela ne se passe pas du jour au lendemain. Généralement, le scénario est le suivant : d'abord la satisfaction alimentaire, ensuite les dépenses vestimentaires ainsi que celles liées au confort domestique – aménagement du logis et de la cellule familiale. Au bout d'un certain temps, on peut se lancer dans des dépenses de consommation encore plus importantes, des dépenses d'agrément. Ce phénomène est lent, en tout cas dans les familles qui viennent de loin. Plus on est pauvre, plus on met de temps à arriver à ce niveau-là.

A partir de cette loi de consommation, on peut mesurer quelle sera l'évolution des types de consommation de la population. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et surtout à la fin, on observe un **bouleversement énorme des modes de consommation** depuis les modes de consommation les plus simples – alimentaires - jusqu'aux modes de consommation les plus sophistiqués.

# CHAPITRE I

## ETUDE DES MODES DE CONSOMMATION

Nous allons étudier les modes de consommation, en étudiant d'abord les consommations alimentaires. Comment les populations rurales consomment-elles ? Pas seulement en quantité, avec des chiffres, mais aussi quelle est la manière dont elles consomment ?

### I. La consommation alimentaire

« L'homme est ce qu'il mange ». Fondamentalement, c'est vrai. Outre la satisfaction alimentaire, on peut aussi étudier la manière dont l'assiette, ce qu'on consomme, ce qu'on achète, va se transformer relativement lorsqu'on augmente les revenus. L'assiette ne reste pas la même. Au départ, pour les populations pauvres, ce qui préside à la consommation alimentaire, c'est la **volonté d'arriver à satiété**, d'avoir le sentiment de ne plus avoir faim. Pour cela, les consommations alimentaires sont assez simples : du pain, des pommes de terre et très peu de viande. Cela veut dire qu'on arrive à une satiété mais à une dose de calories absorbées qui est relativement faible. On n'a plus faim mais on n'est pas tellement bien nourri.

Nous allons étudier comment, à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il va s'introduire dans les consommations de nouveaux éléments qui vont permettre aux populations d'être mieux nourries, de mieux résister aux maladies. Non seulement la population est mieux nourrie, mais elle résiste mieux à la fatigue et à l'effort. Cela ne veut pas dire pour autant que sa nourriture est très équilibrée. On observe que, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et surtout au XX<sup>e</sup> siècle, il y a une **consommation calorique** de plus en plus importante et là, il y a un élément important : la consommation de plus en plus importante de **sucre**. A l'époque, le sucre coûte cher – beaucoup plus cher qu'aujourd'hui – et sa consommation est relativement minime. Un deuxième élément est la **croissance de la consommation des produits excitants** : le café, le thé, etc. Bien sûr, il y avait déjà du café et du thé, mais au début du XIX<sup>e</sup> siècle, seules les couches les plus aisées y avaient accès. Le troisième élément que l'on observe à peu près partout, est la croissance phénoménale – surtout au XX<sup>e</sup> siècle – de la **consommation de produits carnés** : la viande. Nous observons le même phénomène pour la consommation lactée. Le lait n'était pas quotidiennement sur la table d'une grande majorité de la population.

L'assiette s'est enrichie de divers apports. Plus récemment, avec la mondialisation des transports, il va y avoir de nouvelles révolutions, et cette fois-ci, dans les **modes culinaires** eux-mêmes. On ajoute des produits qui ne sont pas inconnus mais que le commun des mortels ne peut pas utiliser. On connaît ces produits qui deviennent de plus en plus populaires et cela ne change pas le mode culinaire existant des gens. Ce qui va changer au XX<sup>e</sup> siècle, surtout dans la seconde moitié, c'est l'**introduction massive de produits de mode de consommation culinaire venus de l'étranger**.

Dans les années 1940-1950, pour qualifier un Italien dans les régions charbonnières, on disait un « macaroni ». Ce n'était pas nécessairement une insulte. Il y a aussi le fait que la manière de vivre collectivement l'alimentation change. Dans la majorité des cas, dans les populations de classe moyenne, il y a au moins un repas commun pour toute la famille, par jour, généralement le soir. De nos jours, de plus en plus, des études tendent à montrer que ce modèle de consommation alimentaire qui a soudé un grand nombre de famille est en voie de

disparition rapide. Pourquoi ? Parce qu'on voit ***l'émergence des consommations individuelles***. Un autre aspect de la question, dans les classes sociales urbaines, est un modèle de consommation alimentaire qui n'est plus seulement familial : on mange de plus en plus hors de chez soi. On l'a bien entendu toujours fait : on mangeait sur les lieux de travail mais on y mangeait ce qui venait de la famille tandis que maintenant, de plus en plus, on consomme à l'extérieur des choses qui viennent de l'extérieur. Dans les couches les plus favorisées, la fréquentation des restaurants est montée en flèche après la Seconde Guerre mondiale. Auparavant, on y allait une à deux fois dans sa vie.

Cette modification des modes de consommations alimentaires est due à un double effet. Tout d'abord, un ***effet de mondialisation***. On peut tout acheter, de tout temps et de toute sorte. Il n'y a pas de restriction saisonnière : on peut manger en été des choses qui poussent en hiver et vice versa. Les modes de conservation le permettent. La variété est considérable, ***l'individualisation de la consommation*** augmente de manière spectaculaire. En même temps, il y a, malgré cette individualisation, une forme dominante de consommation : on doit consommer vite et tout le temps. D'où le succès du fast food, par exemple. Accéder à ce mode de consommation est un ***mode de modernité***. Une des premières choses qui a marqué une rupture après la crise économique, est l'instauration d'une alimentation tropicale. Le ***désir*** est devenu le moteur et non plus le besoin.

## ***II. La consommation vestimentaire***

Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, pour la plus grande partie de la population, il y a une ***uniformité et un monopole du vestimentaire***. Le renouvellement de la garde robe est très lent. Autrement dit, on hérite du manteau de son père. La mode, pour une grande partie de la population, n'a pas de sens. On achète une fois dans sa vie quelque chose qu'on va porter très longtemps.

Ce qui va changer – c'est aussi une loi sociologique –, c'est que le modèle de consommation vestimentaire des couches supérieures va être ***copié***, à mesure que les moyens augmentent, par les couches sociales immédiatement inférieures. Pour ressembler, pour acquérir la distinction propre à la classe sociale directement supérieure, on va acheter des produits qui ressemblent. On n'a pas l'argent pour acheter de la soie mais on va acheter du tissu qui y ressemble. On adopte ainsi la mode de la classe supérieure. Pour l'immense majorité de la population, la mode n'existe pas sauf pour les classes élevées. C'est un moyen de se distinguer, de changer, d'être différent des autres mais, c'est aussi un acte économique.

Progressivement, les classes moyennes vont adopter des ***comportements de mode*** et vont acheter des produits vestimentaires même si ceux qu'ils ont acquis précédemment ne sont pas usés. La garde-robe se renouvelle souvent. Les actes d'achat, les actes de consommation également. Très vite, l'industrie textile a compris cela. Puisque la demande devient de plus en plus forte, on va produire moins cher mais de moindre qualité. Autrement dit, le vêtement va s'user plus vite. Cela va donc déterminer une consommation sans cesse renouvelée. La première loi est donc une loi sociologique bien ancienne, c'est ce qu'on appelle la ***loi de l'imitation***. Dans un premier temps, on imite.

On en arrive à un ***mode de consommation perpétuel***. Il n'y a plus une saison pour acheter ses vêtements ; on achète tout le temps. C'est un mouvement qui entraîne la consommation et qui pousse à accroître la production. Ce qui était du luxe avant finit par devenir un objet commun. Ce phénomène va dépasser le domaine vestimentaire. Au départ, c'est tout ce qui tourne autour de l'apparence.

### III. La consommation d'aménagement

Progressivement, c'est tout l'aménagement de la maison qui y passe. La notion qui va se développer est la **notion de confort**. Par exemple, l'ameublement d'une maison moyenne au XIX<sup>e</sup> siècle. On en arrive à copier les modes d'aménagement du haut, avec une vue sur le confort. C'est après la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle que cela va se répandre. Auparavant, on achetait une fois dans sa vie une garde-robe et un meuble-lit. De nos jours, on va chez Ikéa et le changement se fait tout le temps.

### IV. La notion de distribution

On consomme de plus en plus. C'est donc un appel, une incitation à investir dans des productions nouvelles. On va créer des activités pour répondre à ce besoin de consommation qu'on a construit. Mais, il ne suffit pas de produire.

La distribution a connu depuis deux siècles une multiplicité de révolutions. La question de l'évolution du pouvoir d'achat est surtout une question proportionnelle. Parmi les nombreux auteurs qui ont écrit là-dessus, il y a le sociologue HALBWACHS qui a écrit pour la mémoire collective. En 1933, il a écrit un ouvrage de synthèse sur l'évolution des besoins mais aussi des dépenses dans la classe ouvrière. Il donne, dans cet ouvrage, un aperçu de différents pays dont la France. Il se base sur des études datant de 1853, de 1891 et de 1929.

#### Les dépenses ménagères en Belgique. % de la dépense totale<sup>4</sup>.

<b>Années</b>	<b>1853</b>	<b>1891</b>	<b>1929</b>
Nombre de ménages	199	188	116
Alimentation	64,2	61,3	58,2
Habillement et blanchissage	14,6	14,5	15,4
Logement, ameublement, etc.	7,5	9,6	9,1
Eclairage et chauffage	5,5	5,2	4,9
Santé, toilette, hygiène	1	1,2	1,3
Besoins intellectuels et moraux	1,7	1,9	3,9
Divertissements	3,9	5,7	5,4
Divers	1,6	0,6	1,8
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(NB : en 2004, les dépenses alimentaires représentent, en moyenne, 12,2% du budget des ménages en Belgique).

L'important, dans ce tableau, est de voir les pourcentages. Quels sont les pourcentages en moyenne dans les consommations populaires ? L'alimentation, en 1853, vaut pour 64% du salaire, c'est-à-dire près de 2/3. Si nos parents dépensent 60% du revenu dont ils disposent pour manger, pour se nourrir, c'est énorme. En moyenne, à l'heure actuelle, on est à 12-13%.

<sup>4</sup> HALBWACHS, Maurice, *L'évolution des besoins dans les classes ouvrières*, Paris, 1933.

Nous percevons donc l'évolution. On part de 64%. En 1929, 58% y sont consacrés, c'est-à-dire plus de la moitié.

Le premier élément important est *l'habillement*. Une fois que l'on a dépensé pour cela, le restant est très symbolique. Le changement, du moins pour la plus grande partie de la population disposant d'un revenu salarial, se fait après la Seconde Guerre mondiale – en tout cas pour ce qui est de l'Europe occidentale. Donc, c'est neuf et c'est effectivement bouleversant.

On voit aussi que la *dépense en location* a également une part dans le salaire qu'elle n'avait pas auparavant. Il y a des tas d'études là-dessus. Deux noms sont à retenir : DUCPETIAUX et QUETELET.

On en était donc à la *distribution* qui est la phase évidente de l'expansion de la consommation. En simplifiant, on peut partir d'une situation ancienne dans laquelle la majorité des produits sont distribués dans le marché. En ville, dans le milieu urbain, c'est le producteur qui vend une quantité de biens manufacturés.

Il existe des boutiques où on ne produit pas. Par exemple, le cordonnier ne vend pas nécessairement de chaussures. Ce régime de la boutique, du petit commerce s'est répandu tout au long des temps modernes – et encore au XIX<sup>e</sup> siècle – et amène à ce type de distribution où on a des magasins qui vendent à peu près de tout mais en petite quantité. Ils n'ont pas de capacité de stockage. Il s'agit d'un *commerce de proximité*. Ce sont des petits indépendants liés à la boutique. Donc, soit c'est une relation de producteur à distributeur, soit une multitude de petites unités de distribution.

#### A. La distribution itinérante et le système du colportage

Ce modèle-là fonctionne en ville mais quantité de produits qui se trouvent sur le marché urbain sont difficilement accessibles à la population rurale. Et donc, ce qui s'était développé depuis le Moyen-âge et qui va croître, est une *distribution itinérante*. On fait arriver la marchandise auprès d'éventuels clients : c'est le *système du colportage*. Ce colportage peut être un petit colportage où une personne transporte toutes sortes de produits et, en quelque sorte, c'est un va-et-vient entre ce que peut apporter la ville et ce que la population rurale peut souhaiter. Ces colporteurs sont tout de même relativement importants et constituent une face importante de la distribution.

Progressivement, cette petite distribution itinérante s'organise et subsiste encore dans plusieurs pays avec des moyens un peu plus développés, avec la technique des petits magasins en ville. Mais, c'est encore chez nous un mode de distribution dans les campagnes important qui va se résorber à mesure qu'il y a urbanisation. Moins il y a de population à la campagne, plus l'urbanisation se développe donc moins il y a besoin de ce type de commerces. Il y a aussi le fait d'une plus grosse mobilité de la population, grâce à la circulation par chemin de fer, qui fait qu'il est moins nécessaire de faire du porte-à-porte. Cette forme-là va connaître son apogée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ensuite, les modes de distribution vont se diversifier de plus en plus. Certains apparaissent clairement à partir des années 1820-1830 dans les villes les plus importantes où il y a une classe moyenne – et même une classe moyenne supérieure – qui veut désormais avoir des *lieux spécifiques*, uniquement consacrés à la distribution de produits hauts de gamme. Par exemple, à partir des années 1820-1830, dans toutes les grandes villes va se répandre ce modèle-ci. Va se développer un endroit où on peut passer son temps, où on peut

se promener en consommant ; ce qui est quand même un luxe extraordinaire. Mais, ce modèle de distribution, destiné aux classes moyennes supérieures, va se répandre et on en aura un exemple à Bruxelles avec les Galeries royales qui sont à la fois du logis et un lieu de rencontre et de consommation à partir des années 1840-1850. Si nous y passons, nous voyons la devise qui surmonte l'entrée : « *Omnibus omnia* »<sup>5</sup>. Ce type-là va donc se répandre dans toutes les grandes villes pratiquement jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Nouveau mode, nouveau paysage.

### B. Le développement des halles

Ensuite, il y a une autre révolution au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est une révolution dans le domaine du **marché public**. Depuis le Moyen-âge, il y a, dans les villes, des lieux spécifiques qui sont soit ouverts – à l'air libre – soit couverts, qui servent à la vente de produits spécialisés (par exemple, un marché de viande, un marché de légumes, un marché de fromages). Ce sont toutes sortes de lieux spécifiques dans la ville où, soit tous les jours, soit certains jours seulement, on trouve une grande variété de produits de même espèce. Si on veut, par exemple, du fromage, on va au marché de fromages. Cela reste des lieux relativement exigus.

Ce qui va exploser, c'est la capacité, à partir de 1840-1850, la possibilité de créer de grands espaces dans la ville qui seront des **halles**, des espèces de grands marchés généralement de produits alimentaires qui serviront à la fois à fournir des biens venus de la campagne et à les redistribuer via le commerce local mais aussi du marché de détail. Ce sont des marchés **permanents** et **couverts**, où on peut se promener sans difficulté, quelque soit le climat. Voilà pourquoi cela a-t-il eu tant de succès dans les grandes villes. Il s'agit donc d'une grande innovation.

Certaines halles ont laissé des traces extrêmement importantes dans les villes. Par exemple, les halles centrales de Paris ont été, pendant un siècle, le ventre de la ville (Zola). C'est donc un lieu extrêmement animé dans la ville. Ces marchés vont subsister dans l'état grosso modo jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Il en existe encore mais leur activité a considérablement diminué parce qu'il y a eu la concurrence de nouveaux modes de distribution et surtout parce que dans l'accès à l'intérieur des villes, l'encombrement est devenu tel que le coût du transport des biens de consommation pour les redistribuer est beaucoup plus important. Il y a donc un besoin de décentralisation. Les marchés couverts ont été tendanciellement détruits pour en faire, dans la plupart des cas, des **parkings**. C'est le cas à Bruxelles où il y avait des halles centrales (juste à côté de la Place de Brouckère) que l'on a transformé en premier grand parking payant à l'occasion de l'Expo 58. A Paris, les halles centrales ont été détruites et sont devenues un centre commercial.

### C. L'apparition des grands magasins

A partir des années 1850, on voit apparaître ce qu'on appelle le **grand magasin**. Il y a toute une littérature là-dessus. De quand date et quel était le premier vrai grand magasin ? Il n'y a aucune unanimité : certains disent que c'est en Angleterre en 1830, d'autres disent que c'est à Paris.

Ce qui est certain, c'est que le premier grand magasin est « **Le bon marché** » qui est créé dans les années 1850 à Paris. C'est en fait une **succession de bâtiments** : ce n'est pas un seul immeuble mais plusieurs immeubles qu'on a collé ensemble. Ce qui marque c'est le titre. On va vendre « au bon marché ». Le bon marché ne veut pas dire nécessairement à petit prix mais

---

<sup>5</sup> De tout pour tous.

c'est là où on va avoir une grande variété de produits différents – depuis l'alimentaire jusqu'à la lingerie – dans une superficie unique et dans une ambiance de luxe – ce sera éclairé. Ce sont ces magasins qui vont établir les **premiers ascenseurs**.

On va attirer l'acheteur, le consommateur en lui promettant d'avoir sans cesse des nouveaux produits. C'est ce que l'acheteur qui accède à un pouvoir d'achat supérieur demande. Ce magasin-là, « Le bon marché », va innover et va être tellement emblématique que plusieurs enseignes vont s'appeler comme cela un peu partout dans les grandes villes. Ce deviennent alors des bâtiments qui ne sont plus faits de briques et de brocs comme les anciens bâtiments. Ce sont des **constructions nouvelles uniquement conçues pour le commerce**, ce qui est quelque chose que l'on n'a jamais vu.

Un autre élément est que ces magasins vont introduire des **techniques de vente**. On va faire des catalogues avec la liste de tout ce que l'on peut trouver dans le magasin, que l'on va pouvoir obtenir à l'entrée. De nos jours, on a innové : on trouve le catalogue, pour attirer le consommateur, dans la boîte aux lettres. On ne doit même plus se déplacer pour obtenir la liste de ce qui est possible d'acheter dans ce type d'établissement.

Ensuite, on va modifier les techniques, par exemple, d'éclairage qui sont des techniques modernes. On met du verre, on met de l'éclairage au gaz et, à partir des années 1880, les premiers établissements importants qui sont éclairés, sont des grands magasins dans la grande majorité des cas. Pour assurer cet éclairage permanent, on place des centrales électriques.

Ce sont des lieux animés dont la clientèle de départ est la classe moyenne supérieure et, en particulier, la **classe féminine**. Les femmes ont le temps et pour dépenser l'argent du ménage, vont être attirées par des produits qui sont supposés être des **produits d'approche**. Parmi ces produits d'approche – dont la consommation a fortement baissé aujourd'hui –, il y a le textile. Non seulement le linge, la lingerie mais aussi ce qu'on appelle le blanc, c'est-à-dire tous les produits nécessaires à la literie tels les draps. On va créer des procédés pour attirer la consommation des produits. Par exemple, on invente « la semaine du blanc » qui est une semaine où on fait un approvisionnement spécial de produits de lingerie et de literie qui attirent en quelque sorte une campagne publicitaire pour attirer les consommateurs de ce type de produits. C'est donc au Bon marché que l'on a lancé les premières « semaines du blanc ».

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'idée est que l'on peut venir avec de vieux habits à l'entrée comme exemple, et on va lancer l'idée de **confection**. Au départ, ce sont des lieux de commerce mais aussi de production parce qu'on se fait prendre ses mesures et on nous livre rapidement le(s) costume(s) commandé(s). Il s'agit donc de **l'époque du tailleur individuel**. On suit des patrons, des modèles à la mode et on reproduit à la taille du client.

A partir des années 1870-1880, on peut dire que ces grands magasins ont fait le plein de la clientèle aisée urbaine. On va utiliser de plus en plus les transports et notamment l'expansion d'un réseau postal et du système ferroviaire pour faire de la **vente par correspondance**. Autrement dit, la petite bourgeoisie des petites villes peut acquérir par voie postale le catalogue du Bon marché et/ou d'autres magasins de la grande ville et ainsi commander. Le paquet sera alors livré à domicile. Une petite catégorie nouvelle d'employés de commerce, qui sont les producteurs au sens typique du terme, va se développer. La nouveauté technique se développe donc dans les grands magasins à partir des années 1880 et on voit un peu partout **l'installation de centrales électriques**.

Ce sont des grandes surfaces qui sont **individualisées** : il n'y a pas une caisse à la sortie. Il y a plusieurs caisses, plusieurs vendeurs. Ce n'est pas le client qui se sert. C'est comme s'il y

avait plein de boutiques en un seul et même endroit. La main-d'œuvre dans ces grands magasins urbains est telle qu'on doit innover en quelque sorte, et créer des infrastructures pour cette main-d'œuvre. Une chose toute simple mais qui n'existait pas partout : le **réfectoire**. Là encore, c'est normal de nos jours mais cela l'était nettement moins à l'époque. Ce n'est plus dans ce type d'établissements que la nouveauté a lieu. Pourquoi ? Le nouveau phénomène dû à l'urbanisation a rendu ce mode de distribution de plus en plus obsolète. De nouvelles catégories de consommateurs ne viennent plus régulièrement en ville pour aller chercher des nouveautés ni même des produits de luxe. On va les chercher plus près de chez soi, c'est-à-dire plus loin que la ville.

Et donc, tendanciellement, les grandes surfaces disparaissent au cours des années 1960 ; ce qui a provoqué une baisse importante de ce type de distribution dans les grandes villes. Cela existe toujours mais nettement moins qu'auparavant. Le petit commerce, à partir des années 1850, n'a pas cessé de protester contre les grands magasins. L'implantation d'un grand magasin est la ruine du petit commerce. L'exemple-type est EMILE ZOLA, *AU BONHEUR DES DAMES*, ouvrage dans lequel il montre bien la résistance des petits commerces contre ce type de distribution.

#### D. Le centre commercial

En Angleterre, le top du top est Harrods qui est toujours là à l'heure actuelle et qui a pour devise « De tout pour tous, n'importe où ». C'est vraiment le grand magasin numéro un. A Bruxelles, le modèle de ce type de magasins était **I'Innovation** dont la structure originelle a été créée par HORTA mais qui a brûlé. Il y a eu des mixtes : on a fusionné un grand magasin et des passages couverts afin de créer un véritable **centre commercial**. L'exemple-type date des années 1890 et est le grand magasin de Moscou.

#### E. Le magasin à succursales

A partir des années 1870, on voit apparaître un peu partout en Europe un nouveau modèle que l'on appelle le **magasin à succursales**. Le principe est le suivant : faire une centrale d'achats où l'on trouve toutes sortes de produits, alimentaires ou non, nécessaires pour le ménage. On va innover dans le **conditionnement**. On va, par exemple, emballer des boîtes de sucre, du café. On va conditionner cela dans cette centrale et on va distribuer ces produits dans un grand nombre de succursales qui sont des petits magasins disséminés le plus souvent dans les quartiers peuplés par une population qui n'a pas accès aux grands magasins du centre de la ville (donc pour une classe un peu inférieure). Cette population aura donc à sa disposition des magasins de petite taille, modernes avec tous les produits disponibles dans des conditionnements pratiques, économiques. Ce modèle de magasins à succursales est la firme **Delhaize**. La classe inférieure ouvrière aura donc accès à des produits nouveaux auxquels elle avait très peu accès auparavant.

Ces magasins inaugurent aussi dans les faubourgs et répandent un certains nombres **d'enseignes uniformes**. Quand on rentrait dans un Delhaize, on savait qu'on y était et qu'on n'était pas dans un petit commerce. On peut donc deviner qu'on aura les mêmes produits partout sous le même label. La **coopérative** est également calquée sur cette méthode de centrale d'achats. Ce modèle va exister jusque dans les années 1860 ; il va donc périr très rapidement.

L'innovation vient des Etats-Unis à partir de la fin des années 1930. On commence à accueillir des **grandes surfaces hors des villes** avec, à nouveau, une révolution dans la manière d'acheter et de vendre. Cette révolution, devenue banale de nos jours, est qu'il n'y a

plus de caisses à la sortie : c'est le client qui se sert lui-même en rayon. Il n'y a plus autant de vendeurs. Pour transporter tout ce que le client a choisi, il y aura une invention symbolique : le **caddie**, le petit chariot. Chez nous, il faudra attendre les années 1950 pour que ce modèle soit de plus en plus rencontré. Les personnes hors des villes ont alors de plus en plus l'occasion de s'approvisionner plus près de chez eux.

## CHAPITRE II

### THÉORIES ÉCONOMIQUES MODERNES

La question que l'on se pose est : comment maintenir un degré de consommation ? Nous pouvons bien sûr observer l'histoire économique mais ce n'est pas la seule manière de procéder. Qu'en est-il de la production avant l'acte de consommation ?

#### I. L'apport de David Ricardo

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, DAVID RICARDO (1772-1823) va mettre en avant les **lois des coûts comparés**. Avec l'échange, le commerce extérieur est en développement croissant. Cela va marquer les esprits. Ricardo compare deux pays qui échange deux produits car ils ont chacun un **avantage absolu**. Il prend, par exemple, un pays du nord et un pays de sud. Il s'agit d'une loi qui existe depuis la nuit des temps mais plus on avance dans le temps, moins les avantages sont simples.

Il va prendre un exemple d'avantage comparé qui existe pour l'échange entre **l'Angleterre** et le **Portugal**. Au départ, le Portugal avait plusieurs avantages sur l'Angleterre : notamment, il produisait du textile à meilleur marché. Mais au fil du temps, il avait intérêt à laisser tomber le textile pour produire plus de vin car, en important le vin en Angleterre, il pourra acheter plus de textile. Chaque pays a intérêt à se spécialiser dans la matière pour laquelle le **coût comparé** est le meilleur. C'est ainsi que la croissance mondiale du commerce se développe.

Mais, tout cela n'est pas aussi simple. Un présupposé chez Ricardo est qu'un pays décide de sacrifier un secteur au profit d'un autre. Cependant, c'est plus facile en théorie qu'en pratique. En effet, si l'Angleterre parvient à imposer le libre échange à un pays plus faible que lui, il gagnera. Les lois économiques sont précédées d'une évolution qui vise à **imposer** à certains pays le libre échange économique et donc à **détruire les barrières protectionnistes**. Ce problème est d'ailleurs toujours présent à l'heure actuelle. Au fil du temps, l'Angleterre, du XVI<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle, est protectionniste afin de développer sa propre industrie. Elle impose aux autres pays d'accepter ses produits et donc de baisser leurs barrières. Il s'agit donc de **conquêtes** ; elle devient libre échangiste.

Ce cycle est variable depuis deux siècles. Un second présupposé existe chez Ricardo : le libre échange va être imposé par l'Angleterre surtout aux pays où le pays a **l'emprunte forte des points de vue économique et militaire**, comme l'Inde par exemple. On va tirer une autre observation de la valeur des produits échangés.

En reprenant l'exemple du vin pour le Portugal et du textile pour l'Angleterre, on verra que, dans un deuxième temps, le produit qui demande le plus de manufacture va voir sa valeur augmenter au détriment du produit qui demande le moins de développement technique. Mais, entre temps, les pays s'étaient spécialisés et n'ont plus la possibilité de rattraper le temps perdu. On observe une baisse de la valeur des échanges. De plus, la valeur de ces dernières s'inverse. Les pays moins développés produisent plus à un prix plus bas. Mais ceci n'est pas un phénomène linéaire ; il y a des hauts et des bas. Il existe donc des **différences entre les pays développés et en voie de développement** et ce, depuis un demi-siècle.

## II. L'apport de Ferdinand Lassalle

Il existe une autre grille de lecture sur le sujet qui est le **creusement des inégalités économiques**. FERDINAND LASSALLE (1825-1864) donne son nom à la **loi d'airain des salaires** qui sont des lois intangibles. Selon lui, il faudrait limiter le salaire le plus près possible du coût de production ainsi que limiter le coût du travail le plus près possible du coût de la production de ce travail. Il y a donc un avantage par rapport à d'autres pays où le coût du travail est plus élevé.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, une grande partie des activités industrielles est un travail nécessaire qui ne demande pas une éducation mais une **force physique**. Cependant, au bout d'un certain temps, on va substituer les forces de travail par celles plus éduquées. On verra que cela va se répercuter sur les salaires et que l'avantage du coût salarial va se détériorer. Un autre aspect démontre que, plus la main d'œuvre est éduquée, plus elle est recherchée et plus elle pourra négocier son salaire. Pour maintenir un salaire bas, il faut **modifier la reproduction du travail**. La première technique consiste à importer dans la matière du travail de nouveaux éléments. **L'immigration** permet de maintenir un niveau de salaire bas, d'où les lois des prix comparés salariés.

## III. L'apport de Karl Marx

La question de la mobilité du travail, de pourquoi certains secteurs sont mobilisés est une autre approche mais qui n'est pas axée sur la consommation. KARL MARX (1818-1883) développe un mécanisme qui détermine la production. Les économistes depuis Marx sont appelés les **marxistes**. Marx est devenu un ingrédient que l'on utilise sans le savoir comme on fait de la prose tous les jours. Il a écrit trois livres bien que le dernier reste inachevé. Au cœur de la pensée marxisme se trouve une question centrale, à savoir : comment arrive-t-on à accumuler du capital, à le reproduire et à l'élargir, avec la production ?

### A. Les éléments de base de la pensée économique marxiste

Qu'est-ce que le capital de base ? On entend par **capital** une richesse monétaire : il s'agit d'un ensemble de bien matériels nécessaires à la production. Quels sont les éléments constitutifs du **capital productif** ? Il existe deux types de capital : le capital constant et le capital variable.

Le **capital constant** ne signifie pas « égal à lui-même » mais « constamment présent dans un processus de production ». A défaut de cela, il ne peut pas fonctionner. Il s'agit de l'ensemble de la valeur de deux sous-catégories : le **capital fixe** et le **capital circulant**. Le capital fixe est l'infrastructure nécessaire à la production, c'est-à-dire les machines, les bâtiments, etc. Le capital fixe, dans un processus de production, va s'user et perdre de la valeur mais il ne s'use pas d'un seul coup. Quant au capital circulant, il s'agit de l'ensemble de la valeur des objets de travail ou encore des matières premières. Ces dernières sont complètement absorbées dans le produit. Il faut, en plus des objets de travail, des biens, des produits que l'on va transformer en marchandises consommables. Il doit donc être renouvelé à chaque cycle de production puisqu'il est absorbé.

Le **capital variable** est le travail humain qui va donner la valeur au bien produit. La valeur de cette force de travail change ; elle n'est pas fixe et bouge selon les nécessités de la production et de la structure de la main d'œuvre.

Dans le rapport de secteur par secteur, certaines valeurs du capital constant et du capital variable ont besoin d'un capital fixe et circulant peu important et d'un capital variable très important. Il y a donc des *variations*, des mouvements de la composition organique du capital du secteur économique. L'idée est que l'on peut calculer la *plus-value* ou la *survaleur*. Il s'agit du processus de production avec un capital constant et un capital variable. Le travail va féconder le capital, il va transformer la valeur du travail en une valeur marchandise.

Un ouvrier reçoit un salaire ; on a donc donné une valeur à un bien. Mais le salaire qu'il reçoit n'est qu'une partie de la valeur du bien produit. La différence entre le salaire et le bien produit est la plus-value. On peut dire que le taux d'exploitation de travail – la plus-value – à calculer est égal au *rapport entre la valeur payée et la valeur produite*. On peut encore calculer le *taux de profit* qui est le rapport entre la plus-value, l'ensemble du capital constant et les variables nécessaires à la production.

<b>C</b>	Capital <i>constant</i> = valeur des moyens de production = <b>Cf + Cc</b>
<b>Cf</b>	Capital <i>fixe</i> = valeur des moyens de travail (machines, bâtiments) ; ce cède qu'une partie de sa valeur dans le procès de travail
<b>Cc</b>	Capital <i>circulant</i> = valeur des objets de travail (matières premières) ; valeur transférée en une fois dans les marchandises produites
<b>V</b>	Capital <i>variable</i> = valeur des forces de travail
<b>C/V</b>	Composition organique du capital
<b>S</b>	Plus-value, survaleur, surtravail
<b>s</b>	Taux de la plus-value = <b>S/V</b>
<b>P</b>	Taux de profit = <b>S/C+V</b>

A partir de ces ingrédients, Marx conclut que, si l'on voit les choses à long terme, il se produit un certain phénomène, à savoir *la baisse tendancielle du profit*. Le capital constant est à renouveler. S'il y a une croissance du capital nécessaire, c'est que le taux de profit a tendance à chuter. Ce taux de profit reste haut dans certains secteurs, par le maintien des salaires et de la durée de travail à un niveau favorable pour le capital du travail. Donc, si on parvient à contrebalancer la nécessité croissante du capital par une plus-value, le taux de travail sera plus long.

Pour le capital variable, il faut qu'au bout d'un certain temps, la circulation et l'accumulation du capital deviennent de plus en plus importantes. Cela aura pour conséquence une baisse du taux de profit qui atteint un degré inquiétant pour le capitalisme, c'est-à-dire celui qui recherche le profit.

#### B. Les contre tendances de la pensée économique marxiste

Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, il y a une volonté de maintenir une durée du temps de travail élevée. On refuse la limitation de la journée de travail. La question de la durée du temps de travail est bien présente dans les années 1880 à 1940. On ne peut pas baisser la durée du taux de travail en laissant le même salaire car cela donnerait un avantage aux pays concurrents. Le travail est de plus en plus spécialisé, subsistant. On voit donc apparaître une première tendance, à savoir *freiner le processus de temps de travail*.

Ensuite, afin de maintenir un taux de plus-value, il faut *résister à l'augmentation du salaire*. En effet, il faut éviter que la masse de capital monétaire ne devienne trop importante car le taux de monnaie va alors chuter. Par exemple, il ne faut plus payer un salaire par heure

de travail mais un salaire par rapport au rendement. Le jeu sous le calcul du montant d'un salaire a un impact important sur le dessein du secteur dans lequel on travaille.

Troisièmement, on laisse le capital fixe ; on ne le renouvelle plus. On laisse le capital constant déperir. Il y aura donc au bout de quelque temps une ***mise en jachère du secteur économique***.

On voit aussi que ***l'impérialisme*** est présent. Il en existe de différents types comme, par exemple, la colonisation directe où la population travaille à faible coût mais aussi à un coût qui sera transféré à l'Etat. Ou encore, comme l'impérialisme qui consiste à imposer à des économies moins développées, des lois des marchés des pays industrialisés. Cela va diversifier les économies dans le monde. On maintient par la destruction d'un service économique externe, un ***facteur économique interne***. En gros, à partir de 1880 jusqu'en 1960, c'est la ***période d'or de l'impérialisme***. Il en existe encore après les années 1960, mais ils n'ont plus les mêmes caractères ni les mêmes modalités que durant la période précédente.

Il faut également ***transférer la charge du capital***, c'est-à-dire le capital constant et variable ***vers l'Etat*** pour l'ensemble de l'économie. Par exemple, à partir de 1830, il y a eu la construction des chemins de fer, un secteur à haute profitabilité. On ne peut pas mettre en jachère les chemins de fer mais on va ***nationaliser***, transposer la charge des secteurs.

Il existe d'autres possibilités comme, par exemple, ***jouer sur les superstructures de la production***. Si le taux de profit est en baisse, on peut essayer de maintenir les prix élevés des marchés. On va créer des ***cartels***, des ententes de non-concurrence (« jeux de donnant-donnant »). Par exemple, il existe des cartels pour les produits de l'industrie lourde. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, apparaissent des cartels nationaux des producteurs de charbon. Ils vont mettre en commun la partie de commercialisation. Ils vont maintenir des prix bas pour l'industrie nationale mais ils exportent à un prix plus élevé.

Une septième modalité de contre tendance est lorsque ***la concurrence devient autodestructive***. En effet, trop de concurrence tue la concurrence. On va donc créer un ***monopole***, on va fusionner les structures par secteur.

Un dernier élément – qui est un problème très présent de nos jours – est que les biens manufacturés ne permettent plus d'avoir un taux de plus-value. Il faut réaliser le profit dans le ***financement*** et non plus dans la production. Il vaut donc mieux ne pas avoir d'usines mais avoir beaucoup d'actions en bourse par exemple.

Les ***rapports de production*** sont les rapports les uns avec les autres, au cours de la production économique. La manière de produire doit être égale au type idéal de sociétés avec des règles fondamentales. Mais, comment passer d'un mode de production à un autre ? Par exemple, dans la reproduction économique basée sur l'esclavage, le fondement est l'être humain : le producteur rend du travail mais pas librement. L'esclave ne rend pas son travail, il est la propriété de son travail. Un autre exemple est la féodalité où le seigneur prélève du mode de production les surplus créés par la population. Il y a encore le capitalisme, le marché et la salarisation du travail.

Le moteur réel de la transformation des modes de production est le ***conflit entre celui qui possède et celui qui ne possède pas***. Il y a donc un antagonisme entre ceux qui travaillent et ceux qui ont la propriété du travail. On en revient donc à la ***lutte des classes***.

#### IV. Les théories marginalistes

Dans la panoplie des théories économiques modernes nées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il y a un ensemble de théories appelées **marginalistes**. Il n'y a pas un marginalisme – au singulier. Ce sont plusieurs écoles de pensée qui se développent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Par exemple, il y a l'École de Vienne, l'École anglaise et puis, un cas particulier qui a fait carrière en Suisse, qui est l'économiste LEON WALRAS (1834-1910). Ce sont des grands noms de la pensée économique contemporaine. Tous, de manières différentes, sont arrivés à une définition marginaliste de l'analyse économique.

##### A. La théorie de la valeur

Cela s'est élargi mais repose sur ce qu'on appelle une **théorie de la valeur**. L'économie est la création, l'échange et la reproduction de valeurs. Qu'est-ce qui fonde la valeur ? Qu'est-ce qui nous fait dire, ou penser que quelque chose a une valeur supérieure à une autre ? Cela peut paraître élémentaire mais, lorsqu'on y réfléchit, cela n'est plus aussi évident. Les théories les plus classiques proposent que ce qui a de la valeur soit ce qui est le plus **utile**. On créera donc une échelle d'utilité des différents biens ; ce qui est tout à fait classique.

Mais, l'utilité, en fait, qu'est-ce ? Ce qui est utile pour moi peut être nettement inutile pour l'autre. L'utilité sociale ce n'est pas une simple moyenne de l'utilité individuelle ; c'est un concept beaucoup plus subjectif que l'on ne croit. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'essor de la psychologie dite scientifique – une psychologie qui n'est plus basée uniquement sur l'intuition –, on en arrive à l'idée que l'utilité est ce qui satisfait un **désir**. S'il n'y a pas de désir, il n'y a pas d'utilité. Il y a là quelque part un fondement psychologique à la valeur, basé sur la notion d'utilité, elle-même se référant à cette attitude humaine qui est le désir.

Mais, cette valeur ne peut pas se réduire uniquement aux notions d'utilité et de désir. On va lui ajouter un autre élément ancien des théories de la valeur. C'est la notion de **rareté**. Un bien qui a de la valeur, c'est parce qu'il est plus rare qu'un autre. Cette théorie de la valeur qui est incorporée dans le marginalisme va être un **outil de la notion d'utilité et de la notion de rareté relative d'un bien**. La rareté ne se mesure pas dans l'absolu. On peut dire, par exemple, qu'un diamant est très rare, qu'il a grande valeur mais, si on n'a aucun besoin de diamant, quelle valeur cela a-t-il ? Cette notion de rareté ne peut se référer que par rapport à des **besoins**. Evidemment, plus on avance, plus le problème devient compliqué.

Qu'est-ce que c'est que la notion de besoin ? Est-ce un état naturel d'un être humain assidu ? Les êtres humains naissent avec les mêmes besoins mais, dans la minute qui suit la naissance, les besoins vont changer selon des tas de circonstances que l'individu ne maîtrise pas. Par conséquent, c'est un concept extrêmement large avec lequel on peut analyser quantité de comportements humains - tant sur le désir que sur la rareté.

Ce qui, finalement, fait la particularité des différents marginalismes c'est qu'ils s'écartent d'une autre notion de la valeur parce que tous les économistes ne partent pas des mêmes concepts de base ; ils ont des concepts de base fort différents les uns des autres. L'autre concept, toujours bien présent dans la pensée économique, est que le fondement de la valeur est la **quantité de travail** et le **capital incorporé dans l'objet**. Un objet a de la valeur parce qu'il représente et il incorpore du capital et du travail. C'est ce qui lui donne sa vraie valeur. Le prix est autre chose. Bien sûr, il est difficile de faire varier le prix largement en dessous de la valeur intrinsèque d'un bien. Le **prix** est l'expression sur un marché mais ce n'est pas ce qu'on appelle fondamentalement la valeur d'un bien. La vraie valeur peut, en fait, être distincte de la notion banale du prix.

Quoi qu'il en soit, le marginalisme qui se fonde sur l'essor d'une conception psychologique - celle du désir - est en liaison avec les notions de rareté et de besoin – lesquelles ne tiennent pas compte des notions du *traditionnel*.

### B. Vilfredo Pareto et la notion d'ophélimité

Il y a un économiste sociologue italien très connu, VILFREDO PARETO (1848-1923) qui, dans son œuvre, a mis en avant la notion d'*ophélimité*. La définition de ce terme dit que l'ophélimité, pour un individu d'une certaine quantité de choses, ajouté à une autre quantité déterminée (qui peut être égale à zéro) de cette chose déjà possédée par lui, est le plaisir que lui procure cette quantité. Donc, le *plaisir* s'accroît et diminue en fonction de quantités déjà absorbées. L'exemple le plus traditionnel est le suivant : j'aime le chocolat, je prends un morceau de chocolat. Mon désir est alors fortement assouvi ; je suis très contente. Un deuxième morceau de chocolat assouvit toujours mon désir mais mon plaisir est moindre. Un troisième morceau de chocolat va faire fortement diminuer mon désir et mon besoin est déjà parti. Au quatrième morceau de chocolat, je suis complètement écœurée.

Ce qui compte dans ce type de pensée-là, c'est ce que représente l'unité en plus, consommée ou produite, en terme économique. Dans la notion d'ophélimité, décroissante du désir et du besoin à mesure de la consommation, on peut parler de *l'utilité finale, limite ou marginale*. Cela signifie le *Grenznutz* en allemand, le besoin à la frontière, à la marge, d'un bien est la satisfaction procurée par la dernière chose disponible de ce bien (cela est pour la consommation).

La même chose se produit pour la production. On va essayer d'arriver à un *optimum*, dans tout type de production, parce que le coût marginal de l'unité supplémentaire fera que la rentabilité, le rendement sera décroissant. On revient à la théorie de Ricardo mais par un autre biais. L'idée est qu'il y a un optimum quelque part – évidemment variable – qui va varier en fonction de toute une série de données, c'est-à-dire le montant du capital injecté, la quantité de travail, l'utilité - la quantité de désir que tel ou tel bien peut assouvir dans la société. Il y a un moment où l'utilité marginale du bien va aller décroissant. Le but sera alors, dans l'histoire économique, de déterminer où, quand et comment on arrive à cette formule d'optimum. Comment peut-on poursuivre une production avec un coût marginal de production limité ? Comment peut-on accroître le besoin de consommation sans diminuer le besoin ni le désir ? Si malgré tout cette loi est inéluctable, comment peut-on renouveler le besoin et le désir dans le public ?

Une fois que telle denrée, tel produit a assouvi le désir de l'immense majorité de la population, cela ne sert plus à rien d'innover dans ce domaine-là parce qu'il n'y a plus assez de désir pour consommer. Donc, il faut changer, trouver autre chose, moderniser, modifier le bien et évidemment créer de nouveaux besoins. Cela est la règle d'or. Ce qui est le moteur de l'économie, c'est la *création de besoins*. Même si nous ne sommes pas d'accord sur les présupposés théoriques, l'évolution de la notion de besoin est, de nos jours, tout à fait extraordinaire. Nous avons des besoins que nos parents n'ont jamais eus. Nos enfants en auront dont nous n'imaginons même pas la couleur. On peut penser que c'est cela qui est au cœur du dynamisme des différentes sociétés. La révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle a libéré, a fait éclater la quantité de besoins que les gens peuvent assouvir. Ce qui était impossible avant le démarrage de la révolution industrielle. Cela est très englobant mais reste très fondamental dans la pensée de l'économie moderne.

## V. L'économie du droit

Passons à un autre angle d'approche de l'analyse économique contemporaine : ***l'économie du droit***. Cette théorie, cet ensemble que l'on appelle économie du droit n'est pas apparu comme cela, c'est quelque chose qui remonte aux années 1950-1960. On en faisait peut-être auparavant mais sans réellement le savoir. On commence à vraiment intituler ce type de théorie à partir des années 1950. L'homme le plus connu, celui que l'on considère presque comme le père fondateur de cette manière de voir les choses, c'est l'économiste américain RONALD COASE (1910- ) qui a eu le prix Nobel de l'économie en 1991. On le connaît surtout pour deux ouvrages qui sont des ouvrages fondamentaux dans la discipline :

- *The problem of Social Cost*, Le problème du coût social, publié en 1960. C'est le classique des classiques. Il s'agit d'un article.
- *The Firm, the Market and the Law*, un ouvrage plus développé publié en 1988. C'est un sujet extrêmement vaste.

C'est un sujet extrêmement vaste. Il s'agit de la traduction de l'article de 1960. Il existe un petit manuel qui nous explique tout cela très simplement si nous voulons plus d'informations. Mais, allons à l'essentiel. Que peut-on appeler ***économie du droit*** ?

« L'économie du droit est une branche de la science économique qui applique ses méthodes et ses cadres conceptuels à l'étude du droit ou des effets économiques des règles juridiques, dans des domaines tels que la responsabilité civile, les contrats, les décisions judiciaires, les modes de règlement des différends, etc. Elle constitue un type particulier d'approche de la régulation juridique. »<sup>6</sup>

Tout rapport économique entre les gens, entre les sociétés finit par une ***règle de droit***. Toujours, à un certain moment, on a codifié, réglementé, légalisé, rendu licite ou illicite tel ou tel comportement, telle ou telle pratique. Tout finit quelque part dans un code ou dans un règlement. Le fondement est de voir comment et pourquoi on donne des cadres juridiques ou quasi juridiques à des relations économiques et, comment ces règles qui ont été fixées à un certain moment ont-elles un effet en retour sur le développement économique lui-même ? L'interaction est permanente entre la ***conception juridique*** qui va s'imposer aux relations économiques et le ***développement économique*** lui-même. Cela représente en quelque sorte le fondement de cette pensée. On peut donc à peu près tout interroger. Toute forme d'activité économique depuis des siècles, et en particulier depuis la révolution industrielle, peut faire l'objet d'un type d'analyse de ce genre. Cela est donc très vaste.

A partir de cette conception de l'économie du droit, on peut interroger et comprendre toute une série de phénomènes de l'histoire économique contemporaine. A partir de l'économie du droit, on a étudié essentiellement trois types de problèmes fondamentaux :

- Le problème des externalités négatives (problème omniprésent) ;
- Le problème des coûts de transaction ;
- Le problème de la propriété industrielle et, plus généralement, de la propriété intellectuelle en histoire économique.

Il s'agit de trois grands créneaux interrogés à partir des idées, des méthodes d'analyse de l'économie du droit.

---

<sup>6</sup> KIRAT, Thierry, *Economie du droit*, coll. Repères, La Découverte, 1999.

## A. Le problème des externalités négatives

### Coûts de transaction

« Les supports juridiques des structures de gouvernance des transactions. – Deux formes polaires d’arrangements institutionnels (ou de « structures de gouvernance ») sont mises au jour : le marché et l’organisation interne, c’est-à-dire l’entreprise intégrée qui « fait » et renonce à « faire faire ». L’existence de coûts de transaction est déterminante dans le choix d’une structure de gouvernance ; ils représentent les coûts du recours au marché, liés à la recherche d’informations ou de fournisseurs, à la négociation, au contrôle du comportement du partenaire, à la surveillance du respect des obligations contractuelles, aux procédures contentieuses, etc. Entre ces deux formes polaires, une grande variété de « formes hybrides », qui mêlent des dimensions de marché et organisationnelles, sont repérées : les réseaux de franchise, les relations partenariales entre donneurs d’ordres et sous-traitants, plus généralement les différentes modalités des relations de coopération interentreprises. Ces formes de coordination conjuguent des aspects marchands (l’autonomie des partenaires, l’établissement d’accords sur les prix et les quantités des biens échangés) et des dimensions organisationnelles (en termes d’incitation et de contrôle, voire de coopération fonctionnelle). »<sup>7</sup>

Commençons par le premier problème qui est celui des **externalités négatives**. Il s’agit d’un terme très savant pour une chose très simple. Toute activité économique, que ce soit la production, l’échange, la consommation, a des effets à l’extérieur de l’acte lui-même. Si on produit tel ou tel bien, il y a des coûts de production qui ne sont pas à l’intérieur de l’entreprise mais qui sont rejetés à l’extérieur, que la société paye « sans savoir ». Ils ne sont pas représentés à l’intérieur du circuit de production lui-même mais sont tout de même bien là. Certains de ces coûts extérieurs, de ces externalités, sont des externalités négatives. L’externalité négative par excellence, que nous connaissons tous, est tous les problèmes liés à la **pollution**, aux dégâts, aux dommages que provoque la production industrielle elle-même.

L’exemple-type est une usine traditionnelle du XIX<sup>e</sup> siècle – et encore dans certains pays au XX<sup>e</sup> siècle - où on voit qu’il y a plein de fumée qui est due à la production elle-même. Les dégâts que cette fumée provoque dans l’immédiat aux alentours de l’entreprise et même au-delà, ont intérêt à être rejetés. L’entreprise externalise un véritable coût mais qu’elle n’assume pas elle-même, elle le rejette. Or, les victimes de cette production, en l’occurrence ici les victimes de la fumée - à supposer qu’elle soit particulièrement toxique - réagissent très vite en protestant, en essayant d’obtenir soit la suppression de l’activité industrielle elle-même – généralement, on n’y arrive pas – soit une compensation pour le dommage subi.

Grâce à cette préoccupation, on peut interroger la question de **l’histoire de la pollution** dans les économies industrielles depuis deux siècles. C’est un sujet qui, depuis une vingtaine d’années, intéresse beaucoup les historiens. A titre d’exemple, un ouvrage publié en 2004 décrit la constitution du paysage industriel des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles à Paris et principalement dans la banlieue parisienne. Comment ce paysage s’est-il constitué ? Il s’agit d’un paysage extrêmement typique de cette période. Quelles ont été les législations, les problèmes qui ont été plus ou moins résolus par une codification de type juridique ou réglementaire ?

---

<sup>7</sup> KIRAT, Thierry, *op.cit.*

Que va-t-on faire lorsqu'apparaissent en masse les établissements industriels dangereux, insalubres ou incommodes? Ce n'est pas simple parce que c'est très varié selon les pays. La première idée est de dire, au fond, qu'on ne prend ***pas de dispositions générales***. Le libéralisme anglais et puis français, en principe, ne souhaite pas qu'il y ait une réglementation sur l'activité industrielle. Plus l'activité est libre, mieux c'est. Si l'état ou les collectivités locales règlementent, si elles interviennent dans la législation industrielle, c'est considéré comme une entorse, une limitation de la liberté d'entreprendre. Il y a donc une ***réticence à toute législation***.

L'idée est que s'il y a des dommages – et dommages il y a -, cela peut se régler au coup par coup par un système tout simple de ***procès***. Un riverain d'une entreprise qui est lésé va en justice demander des dommages et intérêts. Cependant, on se rend très vite compte des limites de ce type de réaction. Il ne suffit pas de dire que l'on va en justice pour que le problème soit résolu.

On va essayer, à la suite de toute une série de mésaventures et de gros problèmes réels sur le terrain, de réglementer. Pour les villes qui ont connu la législation impériale française, donc pour l'ensemble des pays qui ont connu soit l'incorporation à la France à l'époque impériale, sous Napoléon I<sup>er</sup>, soit pour les pays qui ont copié la législation française de l'époque, pour tous ces types de pays-là qui ne sont en général pas anglo-saxons, le document de base, la première loi fondamentale et générale pour l'ensemble du territoire qui définit ce qu'il faut faire soit pour établir un établissement industriel, soit pour autoriser son activité est un ***décret*** qui date du ***15 octobre 1810***.

Cette première loi a demandé une dizaine d'années avant d'apparaître. Déjà vers 1800, il y a des débats, des commissions qui discutent pour voir quelle est la législation la moins contraignante pour les entrepreneurs. Donc, après des débats juridico-politiques, on en arrive à une législation qui est celle de 1810. La philosophie est la suivante. On va ***classer*** les activités industrielles, qui sont en pleine révolution, en expansion à l'époque, en trois catégories :

CATEGORIE N°1 : Les entreprises qui doivent être soumises à des indications particulières. Ce sont les établissements considérés comme ***dangereux***. Il y a danger à les laisser près de gens qui vivent, qui se nourrissent, qui subsistent sur un territoire. Il faut les mettre à l'extérieur.

CATEGORIE N°2 : Les manufactures et entreprises dont l'éloignement des habitations n'est pas rigoureusement nécessaire mais il importe néanmoins de ne permettre la formation qu'après avoir acquis la certitude que les opérations soient exécutées de manière à ne pas incommode les propriétaires dans le voisinage ni à leur causer des dommages. C'est une catégorie pour les établissements pour lesquels on va faire une ***enquête***. Soit ce sont des nouvelles entreprises pour lesquelles on va instaurer une procédure, toujours d'application de nos jours, qui est la ***procédure de commodo-incommodo***. Qu'est-ce qui est demandé à l'établissement qui se présente à tel ou tel endroit ? Être commode. Et s'il est incommode, les riverains peuvent émettre des objections. Cela ne veut pas dire que cela va empêcher la manufacture de se développer mais elle n'a pas le droit de s'établir de son propre mouvement. Il y a une enquête préalable de commodo-incommodo qui doit être mise en place.

CATEGORIE N°3 : Les établissements industriels qui peuvent rester sans inconvénient auprès des habitations mais doivent être soumis à ***la surveillance de la police***. La police est l'autorité municipale ou l'autorité du département ; cela dépend du niveau de pouvoir. C'est l'autorité politique qui gouverne telle ou telle fraction de territoire.

Grâce à ces trois catégories, on va, en 1810, pour la première fois, faire l'index des activités industrielles réellement existantes à l'époque et les classer en fonction.

CATEGORIE N°1 : Les établissements qui ne pourront plus être formés dans le voisinage des habitations particulières et pour lesquels il faut demander ***l'autorisation du ministre de l'intérieur***. Les établissements, pour s'établir dans ces types d'endroits, doivent donc demander une autorisation préalable, ce qui est ***contraire à la liberté d'entreprendre***. Cela va des fabricants d'amidon jusqu'aux fabriques d'huile de pied ou de corne de bœuf. Il y a, dans tout cela, des vieux établissements (des porcheries par exemple) mais il y a aussi des fabriques nouvelles issues de la révolution industrielle parmi lesquelles il y a, par exemple, le charbon de terre épurée. On sort le charbon de la terre mais le problème est que ce charbon ne peut pas servir pour toute une série d'activités industrielles. Par exemple, le charbon brut n'est pas bon pour la mécanique. Que faut-il faire ? Il faut épurer le charbon, c'est-à-dire lui faire subir une espèce de combustion partielle pour en enlever les éléments impurs qu'il contient et notamment, toute une série de gaz. On va donc dégager cela du charbon pour ne garder que le carbone qui donne la chaleur, le reste étant des impuretés. Ces établissements sont appelés des ***coqueries***. Le problème est que ces opérations sont hyper polluantes. Elles sont d'abord nauséabondes. Elles laissent s'échapper des quantités de gaz et, en plus, toute une série de produits dérivés du charbon – les déchets – sont laissés sur place, imprègnent le sol et le pourrissent pendant des centaines d'années. Encore de nos jours, l'épuration des sites des anciennes coqueries est une activité lourde et coûteuse. Pour les nouvelles coqueries, il faut donc demander une ***autorisation préalable***. Parmi le reste, il y a un autre bâtiment, les fabriques d'acide sulfurique qu'on appelait au XVIII<sup>e</sup> siècle des ***fabriques de vitriol***.

CATEGORIE N°2 : La deuxième catégorie est celle des établissements pour lesquels il ne faudra que ***l'autorisation du préfet*** que l'on appellera par la suite, dans nos régions, le ***gouverneur de province***. C'est gênant mais c'est moins grave que la première catégorie. Il y a des établissements importants comme, par exemple, des ***fabriques de blanc de céruse***. La céruse est un produit qui sert à fabriquer la peinture, incorporée pour faire du blanc. Le problème est que la céruse est un produit éminemment toxique et même mortel. En travaillant là-dedans, on ne tiendrait pas dix jours. Mais, c'est également nocif pour le voisinage parce que les émanations de céruse se diffusent soit par voie aérienne, soit par voie d'eau, soit par le sol. Donc, c'est un établissement en fait très dangereux mais tout de même moins que ceux de la première catégorie.

CATEGORIE N°3 : Pour la troisième catégorie, il suffit de se munir d'une ***permission du sous-préfet***. C'est la rigueur la moins importante. Ce sont des ***fabriques d'alma*** jusque, et c'est étonnant, les fabriques de vitriol alors que ce sont des fabriques d'acide sulfurique. Même la loi, on le voit, n'est parfois pas cohérente avec elle-même.

Sur base de cette loi de 1810, on va avoir tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et du XX<sup>e</sup> siècle, la révision de dispositions et l'ajout d'établissements. On a défini de nouvelles procédures d'enquête et on a fait intervenir des autorités différentes. Il n'y a donc plus uniquement le Ministre de l'Intérieur, le Préfet ou le Sous-préfet ; il va y avoir les ***autorités communales*** qui vont intervenir, des ***commissions d'hygiène*** (au XIX<sup>e</sup> siècle) qui vont avoir un mot à dire sur la présence et la nuisance des établissements industriels. Il s'agit de la réalité pour les pays d'inspiration de la législation française.

En pratique, entre les lois et la pratique, il y a toujours une distance de temps. La loi, le plus souvent, anticipe, est un peu en avant sur ce qui se fait réellement. Prenons quelques cas célèbres. La fabrication du bleu de Prusse. Le bleu de Prusse ne se faisait pas encore de manière chimique mais de manière organique. On peut comprendre le degré de nuisances que

cela pouvait représenter. En fait, c'était une véritable infection. On comprend que toute série d'entreprises soit, à ce point, jugée dangereuses à l'époque. La législation va croître et embellir à tel point qu'au milieu du siècle, on est obligés de faire des **recueils** pour rassembler les différentes dispositions qui se sont accumulées sur cette question-là. Prenons deux cas belges qui sont très connus dans l'histoire économique.

### 1. *La société anonyme des mines et fonderies de zinc de la vieille montagne*

La vieille montagne est donc une entreprise qui va se créer au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle va utiliser une invention qui date des années 1810 et qui permet de produire, de manière industrielle, du **zinc**. Ce métal qui était relativement peu utilisé devient un objet de grande consommation.

La vieille montagne est le nom d'un lieu qui ne se trouve pas très loin de Liège où l'on extrayait un minerai qu'on appelle la **calamine** à partir de laquelle on peut produire du zinc. Mais, on n'était pas encore capable de le produire de manière industrielle. C'est vers 1810 qu'un Belge trouve un procédé qu'on appelle « **le procédé liégeois** » de fabrication **industrielle du zinc**.

Le zinc est devenu un produit de très grande consommation pour quantités d'objets domestiques (comme, par exemple, la baignoire) mais également les couvertures de toits. Ce métal qui était relativement peu utilisé devient un **objet de grande consommation**. Grâce à cette invention belge, la fabrique dite de la vieille montagne va établir son premier siège d'exploitation dans le quartier Saint-Léonard à Liège qui est, à l'époque, juste au bord de la ville<sup>8</sup>. La première chose que l'on voit est la fumée. Sans être chimiste, cette fumée est hyper toxique parce qu'on grille le minerai et cela projette dans l'atmosphère ce qu'on appelle de l'anhydride sulfurique. Quel est le résultat de cela ? Si la fumée se dépose sur le sol, l'anhydride sulfurique va brûler et dessécher la végétation. Quelles en sont les conséquences ? Les habitants, et en particulier ceux de la périphérie, sont des maraîchers qui subissent un dommage énorme à cause de cela. Que va-t-il se passer ? L'établissement est là.

Il y aura cinquante ans de combats juridico-politiques pour essayer de trouver une solution. La première solution est que la société de la vieille montagne **refuse tout compromis**. Ils disent que si la population leur interdit d'exploiter ici, ils iront ailleurs mais ils enlèveront en même temps les emplois qui vont avec. C'est quelque chose qui jouera énormément. Le deuxième argument est de dire que, si la population impose des mesures compliquées de limitation de la production, de diminution de la quantité de fumée, cela va représenter un coût qui rendra la fabrique moins concurrentielle par rapport à d'autres donc elle sera **ruinée**. La législation porterait un **dommage à la compétition concurrentielle industrielle**. La troisième idée est de **dédommager en justice** les riverains qui se plaignent. Il n'y a donc pas de dispositions générales mais c'est au coup par coup. Tel petit maraîcher qui a vu sa récolte totalement détruite à cause de cela peut demander un dédommagement en justice. Evidemment, au bout d'un certain temps, pour le petit paysan, il est plus simple de vendre son terrain. Mais, puisqu'on ne peut plus cultiver dessus, il vaut de moins en moins. L'entreprise va donc se mettre à **racheter** aux riverains des terrains. Elle pourra alors continuer à polluer sans problème puisque cela devient sa propriété. Cela ne suffit pas parce que la fumée ne touche pas que les gens qui sont juste à côté ; s'il y a un coup de vent, cela peut aller très loin.

<sup>8</sup> Voir lithographie des années 1850 de la fabrique dans le syllabus de slides.

L'idée est de dire que la solution est de faire des **cheminées** de plus en plus **hautes** car, plus elles seront hautes, plus la fumée va se disperser. Et donc, moins on pourra identifier l'auteur de la pollution. On pourra plus difficilement incriminer l'entreprise. L'idée est donc de propager plus loin de sorte à avoir moins de plaintes vérifiables. La quatrième et dernière solution est que, au fil de l'élargissement de la ville, l'entreprise se trouve au milieu des habitations. Sa nuisance devient telle, sa performance économique est devenue telle qu'il vaut mieux terminer et aller beaucoup plus loin et, principalement, pour se mettre en hauteur où on peut produire avec une production maximale sans avoir de protestations permanentes des riverains.

Ce n'est qu'à l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle qu'on impose à ce type d'entreprises-là, manifestement très polluante, des **mesures de sécurité**. Le dernier stade est **d'exiler** ces entreprises vers les lieux les moins peuplés. Le problème est qu'il y en a de moins en moins. Certaines régions où la densité de la population est faible ont donc, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, attiré les entreprises les plus polluantes. L'exemple-type en Belgique est la Campine qui a, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, vu nombre d'entreprises s'installer. La fabrication du zinc ne sera finalement révolue que par l'exode des entreprises les plus polluantes vers les sites les moins peuplés. In fine, ce sera la solution que l'on va adopter.

## 2. La fabrique de produits chimiques (acide sulfurique) Vander Elst

Cette fabrique se trouvait à la Chaussée de Waterloo à Saint-Gilles<sup>9</sup>. Dans les années 1850, c'est encore la campagne. Cette fabrique d'acide de Monsieur Vander Elst se trouve, à son origine, en ville, à l'emplacement actuel du Palais de justice. Elle a tout de suite, déjà au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle, provoqué des **nuisances** puisque c'était un lieu densément peuplé et, en plus, elle ne pouvait pas s'étendre. Il n'y avait pas de possibilité d'expansion.

Elle va s'exiler – ce qui, à l'époque, est un déplacement assez lointain – et se mettre en pleine campagne, à la Chaussée de Waterloo à Saint Gilles, ce qui est hors de la ville. Cela va lui permettre par la même occasion d'agrandir ses installations et de les moderniser. A partir de 1800 à peu près, on va produire de **manière industrielle** des acides en grande quantité tel l'acide sulfurique, l'acide chlorhydrique, etc. Au départ, ces acides étaient produits en petite quantité car c'était un procédé long et coûteux. A partir des années 1800, on parvient à produire **industriellement** le chlore qui est important comme produit chimique. On y arrive également avec l'acide sulfurique.

**L'acide sulfurique** est un produit de base dans quantité d'autres productions : on l'utilise pour lui-même mais il intervient également dans la production de quantité d'autres choses. On en consomme donc de plus en plus. C'est une grosse industrie qui va se mettre à servir cette production. Quel va être le problème ?

Le premier problème est qu'elle n'a **pas** demandé d'**autorisation**. Il s'agit d'un problème typique. Selon la loi, pour un établissement de ce type-là, il faut une autorisation préalable. En l'occurrence dans ce cas, cela aurait dû être le Gouverneur de province. La plupart des entreprises ne le font pas. Elles achètent le terrain, elles s'établissent et puis, quand on leur en fait la remarque, disent qu'elles ont « oublié ». Les procédures viennent donc après coup. C'est beaucoup plus difficile de détruire un établissement déjà existant que d'en empêcher l'érection. Elle a donc été construite sans permis préalable mais c'était très courant et même presque banal.

---

<sup>9</sup> Cf. Le syllabus de slides.

Cette entreprise est, au départ, vraiment à la campagne. A partir des années 1850-1860, **l'urbanisation de la campagne** va devenir de plus en plus grande. Pas très loin de là, à quelques centaines de mètres, on va commencer à percer par exemple l'Avenue Louise, on va construire tout au long de la Chaussée d'Ixelles. L'urbanisation croît de manière importante à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Au départ – première action -, les protestations contre les émanations concernent les riverains. Le deuxième acte est que l'entreprise a été fort négligente. Elle s'est contentée de racheter des terrains ; ce qui était la méthode la plus simple. Ensuite, elle va connaître une série **d'accidents**. Ces établissements ne sont pas uniquement nocifs pour l'environnement mais ils sont également dangereux. Dangereux pourquoi ? Parce que leurs chaudières, quelques fois, explosent. C'est arrivé plusieurs fois et, lorsqu'une chaudière explose, il y a une projection dans l'atmosphère de toutes sortes de produits utilisés dans la fabrication d'acide sulfurique. Cet événement, cet accident fait que, à partir des années 1860, cette entreprise sera mise **sous contrôle** ; ce qui veut dire qu'on ne va pas l'interdire mais qu'on va la mettre sous l'observation d'un comité – qui va exister à partir de 1860 un peu partout – un **comité d'hygiène**.

Dans ce comité, on va mettre des spécialistes chimistes, pharmaciens et médecins. Cette commission aura le **droit**, qui est à l'époque quelque chose de presque révolutionnaire, **d'inspecter le bâtiment**. Elle ne devra pas demander au propriétaire l'autorisation d'entrée. Elle aura le droit de venir à l'improviste voir l'état des installations. Si les installations sont en mauvais état, si elle constate qu'il y a un danger, elle peut faire suspendre l'activité de l'entreprise jusqu'au moment où les réparations sont faites.

Par exemple, s'il y a une crevasse dans une cheminée, la commission peut dire que l'entreprise ne peut pas continuer à produire tant que la réparation n'a pas été effectuée. Cela paraît banal de nos jours mais, pour l'époque, c'est une intrusion qui est très mal perçue par les entrepreneurs, c'est une immixtion dans leurs affaires privées. Mais ceci dit, cela a tout de même lieu. Cette commission va, à plusieurs reprises, considérer que l'entreprise ne fait pas les dépenses qu'on lui a imposées pour sécuriser.

On ne peut pas empêcher les accidents mais ce qu'on peut faire, c'est mettre dans les cheminées, des espèces de filtres, des installations qui absorbent les produits les plus dangereux. Ces filtres, il faut les renouveler car ils sont vite saturés or, cela coûte. Et, à plusieurs reprises, la commission dit que l'entreprise ne respecte pas cela, elle laisse les filtres pendant très longtemps, ne les renouvelle pas et donc, ces filtres n'ont plus aucune efficacité. Ils sont là mais ils ne jouent pas le rôle qu'ils doivent jouer. Par conséquent, l'affaire va amener à toute une série de procès. Pendant une vingtaine d'années, il va y avoir des procès qui vont aboutir à la **condamnation de l'entreprise**. Elle est condamnée à réparer les dommages, à payer les dommages, les amendes importantes pour infraction à la législation. Mais, cela ne suffit pas encore.

Ce qui va vraiment obliger l'entreprise à changer son lieu de production, c'est le fait que l'urbanisation a fait que les émanations qui sortaient de l'entreprise touchent cette fois-ci l'Avenue Louise. Or, l'Avenue Louise n'a pas la même population que Saint-Gilles. C'est une avenue nouvelle, peuplée d'hôtels particuliers ; c'est une avenue de prestige où la protestation des habitants a un poids politique et social nettement supérieur à celui des habitants de Saint-Gilles. Cela a pour conséquence que les amendes, les condamnations, le fait que la nuisance touche cette fois-ci une population plus capable de résister à cela, fait qu'on va déménager le site pour le mettre à Drogenbos où il sera, à la fin du siècle, le **siège l'Union chimique belge** qui est resté jusqu'à plus ou moins récemment.

Donc, la régulation de la pollution n'est pas aussi automatique qu'on le croit. Les règles de droit sont à peu près toujours en retard sur l'exécution des règles, la législation étant de plus en plus drastique de ce point de vue-là. En Angleterre, il faudra attendre l'année 1863 pour avoir une loi qui règlemente de manière stricte les implantations des entreprises dangereuses.

### 3. Divers problèmes dus à la pollution

Le premier type de pollution que l'on observe est celle par la fumée, la **pollution atmosphérique**. Les premiers plaignants sont les riverains, généralement des agriculteurs. Pourquoi ? Cela fait baisser la valeur de leur terre qui devient alors invendable. Personne ne va acheter une terre sur laquelle on ne peut plus produire. Donc, ils subissent un dommage comme propriétaire : les dédommagements sont fait aux **propriétaires**, jamais aux locataires. Le locataire, s'il a une nuisance, n'avait qu'à ne pas aller là. S'il est propriétaire, il peut obtenir un dédommagement contre la perte de la valeur de son bien.

Le second élément de plus en plus perçu est la **pollution par les voies d'eau**. Progressivement on se rend compte que c'est la pollution qui est transportée par les déchets que l'on jette soit par égout soit directement dans les fleuves, les cours d'eau, etc. A nouveau, une législation va se développer particulièrement sur cet aspect-là de la question. On voit de manière très simple que le cours d'eau transporte la pollution à très longue distance et qu'il nuit donc non pas à quelques riverains mais à des centaines de riverains – et les pêcheurs bien entendu.

Ce sont les deux types de pollution les plus étudiés, et ce, de manière de plus en plus scientifique parce qu'au départ, cette pollution on la connaît mais on ne peut pas l'identifier de manière très scientifique. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on commence vraiment à étudier ce problème avec les armes de la chimie scientifique de laboratoire. Par exemple, on prend des échantillons d'eau de rivière ou d'atmosphère afin de montrer les effets polluants.

Ceci dit, jusque dans l'entre-deux-guerres, malgré toutes les législations possibles et imaginables, il reste l'idée que les pays et les régions pollués sont des **régions prospères**. On mesure la prospérité d'une région à la quantité de fumée qu'elle produit. Si les cheminées s'éteignent, c'est que l'industrie se meurt. Et donc, s'il y a beaucoup de fumée, c'est dommage pour les gens qui y habitent autour mais c'est, en tout cas, très bien pour la prospérité du pays. Il s'agit d'un argument qui paraît simpliste de nos jours mais qui était évident jusqu'à la fin des années 1930-1940. L'intérêt environnemental va progressivement et lentement dominer l'intérêt économique national ou régional.

### B. Le problème lié à la propriété industrielle et la propriété intellectuelle en général

Le deuxième problème est le **problème lié à la propriété industrielle et la propriété intellectuelle en général**. Dans l'histoire de la propriété, il y a, bien sûr, la propriété de biens tangibles. Si on nous les vole, on peut porter plainte puisqu'on a été spolié de ce qui est notre propriété matérielle d'un bien. Mais, à partir de la fin du Moyen-âge et du début des Temps modernes, apparaît la notion d'une propriété qui n'est pas matérielle, concrète mais une **propriété intellectuelle**, immatérielle sur un procédé, sur une manière de créer un produit. Cette propriété sur un procédé, sur une innovation, sur une invention, on va progressivement la protéger contre le copiage, le plagiat. Il a fallu plusieurs siècles pour arriver à une législation de plus en plus compliquée en la matière. La première législation vraiment organisée en la matière vient de la République de Venise qui en 1474 va éditer une loi sur la protection des inventions nouvelles. Quelle en est l'idée ?

C'est un groupe de manufacturiers qui veut installer leur fabrique sur le territoire de Venise avec un procédé nouveau, une machine nouvelle. Des concurrents viennent copier le même procédé et l'établissent aussi à Venise parce que, bien entendu, s'il y a concurrence, il peut y avoir chute des prix. L'idée est donc d'attirer à Venise des inventeurs qui viendront avec des procédés nouveaux, qui apporteront de la richesse et de leur accorder une **protection**, ils n'auront **pas de concurrence**, on ne pourra pas créer une entreprise similaire basée sur la même machine, sur le même procédé pendant une certaine durée. On va donc protéger la naissance et le développement des entreprises jusqu'au moment où elles sont capables de supporter la concurrence. Cela est l'idée de base : une protection qui n'est pas automatique, qu'il faut demander. Quand on la demande, il faut, bien entendu, la payer. Celui qui veut être protégé par un monopole sur une invention appliquée à l'industrielle nouvelle peut demander aux autorités vénitiennes d'avoir cette protection qu'il payera pendant la durée où elle a cours mais, en contre partie, l'autorité politique peut sanctionner les contrefaçons des gens qui essaient d'établir une entreprise similaire.

C'est donc le début d'une **protection de la propriété dite industrielle** qui remonte pour l'essentiel à cette époque. Mais, en pratique, cela ne va pas se généraliser tout de suite, loin de là. En France, par exemple, le système va se développer aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. L'autorité qui peut donner la protection pendant une durée déterminée de l'invention sera un système basé sur un **privilege royal**. Seule l'autorité royale peut décider et accorder ce type de privilèges. C'est donc uniquement pour les entreprises particulièrement importantes ou influentes ou que l'Etat considère comme nécessaires pour sa défense, pour son prestige. Avec la chute de la monarchie et la multiplication des inventions applicables à l'industrie – l'effervescence des inventions techniques à l'époque –, on va aboutir, en 1791, à la première loi fondamentale nouvelle, moderne dans ce domaine, qui est la **loi sur les brevets**. Le terme qui existait déjà auparavant est, cette fois-ci, consacré par le droit. Ce n'est plus un privilège, ce n'est plus un octroi mais un **brevet**.

Le brevet, dans la loi révolutionnaire française de 1791, connaît un certain nombre de dispositions particulières. D'abord, l'autorité politique est le **Ministère de l'Intérieur** qui accorde et rédige les brevets qui ne supposent pas d'examen préalable. L'idée est que, si quelqu'un, un inventeur, obtient un brevet, cela peut donner l'idée dans le public, dans les éventuels investisseurs qui viendraient participer au capital de l'entreprise, que son entreprise est parfaite. Cela pouvait éventuellement tromper les investisseurs. L'idée est que l'état n'a pas à se mêler de cela, l'Etat n'a pas à offrir sa garantie sur l'efficacité, la valeur de l'invention.

Il n'y a donc pas d'examen préalable, pas de commission qui examine l'invention pour voir si elle est réellement intéressante. Il n'y a donc **pas de garantie de l'état sur l'efficacité d'une invention**.

La deuxième disposition est que certains domaines, selon la loi française, ne peuvent pas être brevetés. Parmi ces domaines, il y a notamment le **domaine financier**. En effet, on ne peut pas breveter, protéger par un brevet, des procédés financiers parce qu'on craint toutes sortes de mesures spéculatives. Ce n'est pas le rôle de l'Etat. Un deuxième élément est qu'il ne peut pas y avoir de brevets dans un domaine qui touche le corps de l'homme : on ne peut pas être utilisé, protégé ou exploité à l'abri d'un problème quelconque. La conséquence immédiate est que, à l'époque en tout cas, la protection des médicaments est externe. Celui qui possède un projet qu'il désire protéger pendant un certain temps va devoir payer l'enregistrement du brevet qui est un coût mais également une protection qu'il faut intégrer dans le produit lui-même par l'invention du SGDG (**Sans Garantie Du Gouvernement**).

Donc, le gouvernement ne s'engage pas sur la qualité du produit, il n'assume pas la responsabilité. Cela est donc le système français, du moins, au départ.

Le problème est que, jusqu'il y a peu, il n'y avait pas de système unifié, généralisé de brevets. Chaque pays fait à sa mode. Il n'y a pas de protection continentale, européenne, mondiale d'une invention. Imaginons qu'il y a un inventeur anglais et un français qui inventent à peu près la même chose. Ils font breveter leur invention pour la faire appliquer à l'industrie. L'Anglais pourra continuer son exploitation en Angleterre et le Français en France. Si l'Anglais veut venir en France, il doit avoir le brevet français ou, chose fort compliquée, il peut obtenir un **brevet complémentaire**. Il va donc payer deux fois : pour se protéger et pour éviter qu'il ait un concurrent en France. Il doit donc faire breveter son invention en France. Cela ne se produit pas uniquement en France mais un peu partout, à savoir en Belgique, en Italie, en Espagne, en Hollande, etc. S'il veut une protection sur plusieurs territoires, il doit multiplier les démarches, les frais. Il n'y a donc pas d'autre **protection** qu'à l'**échelon national**, sauf par dépôt d'un brevet à l'extérieur. La conséquence est que la législation est différente d'un pays à l'autre. On ne protège pas de la même façon, les procédures ne sont absolument pas les mêmes.

### 1. Le cas anglais

Voyons un cas important dans l'avenir industriel qui est le **cas anglais**. Pendant très longtemps, la base de la législation anglaise sur les brevets était une législation qui date de 1624, sur les **monopoles autorisés**. Certains monopoles sont autorisés et garantis par l'Etat, ce qui veut dire que l'Etat protège le monopole au premier jet des industries naissantes. Ce monopole est à **durée limitée** : on peut le demander et éventuellement l'obtenir pendant sept ans. Si au bout de la septième année on souhaite encore une protection, on peut obtenir un rallongement d'encore une fois sept ans. La protection de l'invention court donc au maximum durant quatorze années. Après la quatorzième année, l'invention entre dans le domaine public. Donc, toute personne, toute autre société peut utiliser le même procédé et faire concurrence à l'entreprise initiale. Cela est le système anglais qui est assez simplet et qui va provoquer, en Angleterre, au XVIII<sup>e</sup> siècle, une multiplication énorme du nombre de brevets déposés – ce qui a provoqué une **inventivité supérieure des Anglais**. Compte tenu du fait qu'il y avait plus de brevets déposés en Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle par rapport à la France, on en a déduit que les Anglais étaient plus inventifs que les Français. Mais, c'était peut-être la loi qui permettait plus l'extension de l'inventivité qu'en France. Il ne faut pas confondre les causes et les effets.

### 2. Le cas américain

Un autre cas est le **cas américain**. Là encore, c'est à peu près à la même époque que la Révolution française. C'est un Etat neuf, moderne, avec une législation pour l'époque très démocratique. C'est en 1790 que sortira la première loi américaine sur les brevets, sur la protection de la propriété industrielle. Là, le système est différent du système français : on crée une **commission juridique** - trois juristes sont chargés d'examiner la demande de brevet, d'exprimer un avis pour ou contre l'octroi du dit brevet - qui exerce un **examen préalable** (ce qui n'est pas le cas en France). Le problème qui se pose, c'est de ne pas léser ce qu'on appelle le **premier inventeur**. Des inventions viennent par vague. Sur un même type de procédés industriels, on a parfois, en très peu de temps, quantité d'inventeurs qui viennent plus ou moins au même moment avec plus ou moins le même procédé. Mais, qui est le premier inventeur ? Est-ce nécessairement le premier qui s'est adressé à la commission ? Ou n'y a-t-il pas quelqu'un qui a inventé avant mais, qui est arrivé un peu trop tard ? Donc, il a quantité de débats, de contestations sur la propriété initiale de l'invention et donc de l'éventuel brevet pour les juristes aussi. C'est aux Etats-Unis, et c'est une tradition qui se perpétue jusqu'à nos

jours, que les affaires judiciaires sur la propriété industrielle, à cause du système lui-même, que toute une branche du droit va s'intéresser à la propriété industrielle pour essayer de déterminer la protection des droits des premiers inventeurs par rapport aux autres.

En Belgique, on va copier *grosso modo* le modèle français. La première loi date de 1817. D'autres pays qui seront de grandes puissances industrielles arriveront très tard dans cette voie : l'Allemagne en 1877 et le Japon en 1885.

L'économie du droit propose d'interroger les mouvements économiques en rapport avec les régulations de type juridiques. Le plus souvent on étudie les problèmes dits d'externalité négative, c'est-à-dire les effets négatifs du développement industriel, soit le problème dit de transaction – nous y reviendrons –, soit la question de la propriété industrielle et de la propriété intellectuelle en général.

La question principale est « comment les différents pays, à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ont réglé le **problème de la propriété sur les innovations technologiques**? ». Comment ont-ils protégé ces innovations ou, comment ne l'ont-ils pas fait? Et dans quelle mesure cette protection a-t-elle assuré la croissance et le développement des différents pays ?

### 3. Diverses législations

Nous en étions aux **cadres légaux** qui ont inspiré la protection de la propriété des inventions dans le domaine industriel. La plus ancienne législation connue écrite est relativement ancienne et consiste à **accorder un monopole d'exploitation** pendant une durée de temps limitée et renouvelable, et à **sanctionner les contrefacteurs**. Nous avons vu le développement historique que cela a pris en France et puis dans tous les pays après la Révolution française qui vont inspirer la législation issue de cette Révolution. Donc, en gros, il s'agit du **dépôt de brevets** mais le brevet ne décerne **pas** un **brevet d'excellence** : l'Etat ne garantit pas la qualité de l'invention puisqu'il n'y a pas d'examen préalable. Donc, il n'y a pas de protection absolue quant à l'efficacité du brevet. On prend tout de même quelques précautions et quelques domaines sont exclus du domaine des objets et des inventions brevetables.

En Angleterre, la législation est plus ancienne et va évoluer au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Elle date, en fait, du XVII<sup>e</sup> siècle et c'est le **système du monopole à durée déterminée**. Aux Etats-Unis, la première loi en la matière date de 1790. Là, dans le cadre américain, les brevets sont examinés par une **commission**.

Au départ, la commission est uniquement peuplée de juristes et limitée à deux ou trois personnes. Par la suite, elle est beaucoup plus technique et peuplée et va examiner la demande de brevet. Le problème juridique qui est devenu de plus en plus important à mesure qu'on dépose des brevets est le **problème dit du premier inventeur**. C'est lui, et en principe lui seul, qui peut revendiquer l'exclusivité de l'application du brevet. Mais ce n'est jamais simple de savoir qui est réellement le premier inventeur ; ce qui explique la multiplication, jusqu'à nos jours d'ailleurs, des conflits, des procès en ce qui concerne les innovations les plus importantes.

Prenons un exemple très connu, à savoir **l'invention de la lampe à incandescence**, la lampe Edison. Il faut savoir qu'au moment où Edison dépose son brevet, il y en a des dizaines d'autres. Edison a finalement gagné parce qu'il a poursuivi une quantité de procès ; il a racheté quantité de brevets. Il a, en fait, racheté les concurrents possibles et il a mené des campagnes juridiques longues. Donc, il est le vainqueur mais cela ne veut pas dire qu'il est

l'inventeur unique, loin de là. Tous les brevets de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sont parsemés de problèmes juridiques de ce type-là.

En Belgique, c'est sous le régime hollandais, en 1817, que la première législation est mise au point. En Allemagne, il faut attendre l'unification du pays en 1871. En 1877, il y a une législation uniforme pour l'Etat allemand. Le Japon, qui vient de s'ouvrir il y a une vingtaine d'années à la civilisation occidentale, fera sa première législation en 1880.

Le problème est que tous les pays vont adopter des **législations différentes**. Ce qui crée un immense casse-tête. Pour quelqu'un qui a une innovation à apporter, il doit non seulement déposer le brevet dans son pays mais, pour protéger son innovation, il doit déposer son brevet partout ailleurs. C'est une situation extrêmement complexe dans laquelle il y a de très nombreux conflits. L'idée, à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est d'arriver à une **coopération internationale**, du moins entre les pays les plus développés, pour adopter un système uniforme – ou du moins des ententes, des accords - pour protéger réciproquement les innovations qui sont déposées dans les pays respectifs.

#### 4. *L'exposition universelle de Londres en 1851*

La première manifestation publique où ce besoin se fait sentir (on se dit qu'au lieu de passer à la concurrence et au conflit permanent entre industries des différents pays, passons à un système de coopération ou du moins de conciliation), est **l'exposition universelle de 1851**, c'est-à-dire la première grande exposition universelle, qui a lieu à Londres et qui va rassembler en un lieu unique les réalisations techniques les plus modernes, les plus récents des pays les plus développés de l'époque.

Elle a donné lieu à la construction d'un bâtiment qui est devenu **symbolique de l'esprit d'entreprise**, de l'innovation technique. Ce bâtiment s'appelle le **Cristal Palace**. Il s'agit de la première fois où l'on fait un énorme bâtiment avec une charpente complètement métallique et une couverture complètement organisée en verre. Pour l'époque, c'est une performance technique.

Le Cristal Palace, ce lieu tout à fait symbolique de la modernité, présente des produits très comparables et, on se rend compte qu'au lieu de multiplier les conflits, il vaudrait mieux arriver à un accord. Ce courant qui naît en 1851, va rebondir périodiquement à chaque exposition universelle – à peu près tous les quatre ans. C'est l'occasion pour les différents pays – en particulier les pays les plus innovants au point de vue technique - de montrer leur savoir-faire et d'attirer des clients potentiels, des commandes, etc.

#### 5. *L'exposition universelle de Vienne en 1873*

En 1855, nous avons **l'exposition universelle à Paris**. Toutes les grandes capitales européennes et américaines vont ainsi, tout au long de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, tenir cette exposition et, en même temps, entamer des négociations qui n'aboutissent à rien sauf à **l'exposition universelle de Vienne en 1873** où on organise un **congrès mondial** – ou du moins de tous les pays qui avaient quelque chose à dire - où on va débattre de la question de la propriété industrielle.

C'est la première fois que l'on réussit à tenir des **négociations internationales**. L'idée n'est pas d'uniformiser mais d'avoir une entente entre les différents pays pour qu'un brevet déposé dans l'un soit ipso facto protégé dans l'autre et qu'il ne faille plus multiplier les procédures. Cela nous paraît évident de nos jours. Le problème est que la propriété

industrielle est aussi une **arme économique** et, dans les produits nationaux, dans l'ambiance du protectionnisme national, ce n'est pas du tout aussi simple que cela.

#### 6. *L'Union de Paris*

Finalement après de nombreuses péripéties, on en arrive, en 1883, à une **fédération** de plusieurs pays qui se mettent d'accord et créent **l'Union de Paris** qui est le premier pas vers une **législation de coopération internationale** pour ce qui est des droits relatifs aux brevets industriels déposés dans les différents pays membres de l'Union.

L'espoir d'aller plus loin, d'aller vers une coopération internationale ne va plus augmenter. Pourquoi ? A partir de 1900, on entre inéluctablement dans une période où les conflits entre les différentes nations industrielles européennes – principalement l'Allemagne, la France et l'Angleterre – sont nombreux ; l'ambiance se détériore de plus en plus.

#### 7. *Le Brevet de Washington*

Elle aboutit à la Première Guerre mondiale où il n'est plus question du tout de négocier. Et puis, l'entre-deux-guerres va faire empirer la situation ; la crise des années 1930 n'est pas non plus favorable à la reprise de négociations de ce type-là. Et, finalement, on en arrivera, en 1970, à une grande négociation qui débouche sur un **système de coopération sur les brevets** : un traité international – il y avait des absents, entre autre, tous les pays de l'est, les pays socialistes de l'époque. C'est ce qu'on appelle le **Brevet de Washington**. Quand on l'obtient, il permet une protection pour l'ensemble des pays membres du Traité. Il y a des développements beaucoup plus récents : il existe maintenant un brevet européen – protection pour ce qui est de l'Union européenne.

#### 8. *La question de la publicité des innovations brevetées*

C'est donc une très longue histoire et, entre les négociations politiques internationales et les innovations techniques, il y a eu beaucoup de difficultés à harmoniser les droits, les devoirs et la protection de chacune des parties prenantes. Tout cela est fondé sur quelque chose de neuf : pour négocier sur la propriété, sur les droits de concessions, il y a une chose qui doit exister qui est la **publicité des innovations brevetées**. Il faut que l'on connaisse au moins les brevets qui sont déposés. Au XIX<sup>e</sup> siècle, dans tous les pays développés, on multiplie des bulletins, des revues – en France cela s'appelle le *BULLETIN DES SCIENCES TECHNOLOGIQUES* - dans lesquels on répertorie l'ensemble des brevets qui ont été déposés.

On ne donne **pas de détails** mais on donne tout de même le nom du déposant et l'objet du brevet en question ; ceci afin d'éviter des conflits mais aussi afin de permettre à ceux qui demandent une licence d'exploitation de savoir si l'objet existe déjà. On constitue donc une longue liste avec des objets extrêmement variés. C'est un gigantesque fourre-tout dans lequel tout ce qui est brevetable se trouve. Très souvent, cela ne suffit pas. Il n'est pas rare de trouver des brevets quasi identiques, en tout cas pour le même objet, dans plusieurs pays différents.

#### 9. *Le taux d'inventivité des pays*

Dans l'histoire économique en général, on se dit qu'au fond on pourrait mesurer le dynamisme, la qualité d'innovation en calculant tout simplement le nombre de brevets qui sont déposés par an. On crée un **tableau différentiel des pays selon leur inventivité**. Cela ne marche pas parce que cela dépend de la législation en question. En effet, dans certains pays, on brevète très vite, n'importe quoi. Dans d'autres, il y a une sélection préalable. On compare

donc des choses qui ne sont pas comparables. Donc, simplement calculer l'inventivité d'un pays au nombre de brevets déposés par an n'a aucun sens. Ensuite, certains pays multiplient le nombre de brevets déposés parce que, pour un inventeur, il vaut mieux découper l'invention en « petites tranches ». Il y a des inventions, dans le processus industriel par exemple, qui auront une centaine de brevets pour chaque petit morceau au lieu d'un seul. Il vaut mieux déposer une centaine de brevets qu'un seul parce qu'en multipliant, il empêche la concurrence. Beaucoup de brevets sont déposés et sont fragmentaires, qui sont destinés à empêcher le fait que d'autres se déposent juste après. Il y a aussi des brevets qui sont venus de l'extérieur, par exemple d'Angleterre, et qui sont déposés en France.

#### 10. Les débats politico-théoriques liés à la propriété industrielle

Toute cette histoire de la propriété industrielle a donné lieu et donne encore lieu maintenant à des débats politico-théoriques.

Le premier débat pose la question : **est-ce légitime de protéger une invention applicable à l'industrie ?** Dit autrement, est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux ne pas le faire car, au fond, on apporte, avec le brevet, un monopole pour une durée limitée ? Cela va permettre de créer une industrie nouvelle ou un processus nouveau de production. Mais, est-ce légitime ? L'autre idée est de dire que c'est un processus qui retarde l'innovation parce qu'il freine la concurrence. Seule la concurrence, la liberté la plus complète assurera un plus grand dynamisme, une plus grande inventivité. En permanence, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et encore dans le courant du XX<sup>e</sup>, on a de très lourdes controverses sur des vertus comparées du libre-échange, c'est-à-dire la liberté de l'innovation, par rapport à ceux qui préconisent le monopole à durée limitée dans un but de protection au démarrage, d'industrie ou de procédés nouveaux.

Le deuxième débat pose le postulat suivant : **un brevet fait d'une invention une propriété liée à une personne.** Est-ce bien légitime ? Si j'invente quelque chose, je n'invente pas à partir de rien. L'inventeur unique qui, tout à coup, a une idée à 100% jamais vue auparavant n'existe pas. L'innovation vient par un **processus cumulatif de connaissances**. Bien sûr, il y a quelque chose en plus qui fait que l'invention a lieu mais tout le reste, tout ce qu'il a fallu pour que l'invention germe dans l'esprit de quelqu'un, peut-on se l'approprier ? Il y a un débat en permanence sur la **légitimité de l'acte d'appropriation privée d'une invention**. C'est donc un débat qui n'est pas non plus épuisé.

C'est un débat qui est fulgurant aux Etats-Unis puisque là, il y a une garantie du gouvernement ; il y a un examen préalable du brevet qui est déposé. C'est la **question de la chaîne des inventions et du principe d'antériorité**. Nous avons vu dans la législation américaine d'origine que c'est le premier inventeur qui est protégé or, il ne faut pas s'imaginer que les inventions tombent comme cela ; cela vient par grappes, par paquets. Tout à coup, en apparence, nous avons des dizaines d'inventions dans un même domaine. Ce ne sont pas vraiment des individus qui inventent, ce sont des mouvements qui imposent le **besoin**, qui poussent à une inventivité particulière dans tel ou tel secteur. C'est à peu près au même moment qu'on a des inventions à peu près analogues sur un même type de projet.

La question est de découvrir celui qui est en droit de revendiquer **l'antériorité**. En réalité, ce qui se passe, c'est que celui qui va être considéré comme le premier inventeur est celui qui parvient à **éliminer ses concurrents**, soit en les rachetant, soit en multipliant les procédures judiciaires de nature telle à empêcher son concurrent de développer son invention. Donc, en fait, le premier inventeur, dans la plupart des cas, est celui qui parvient à mobiliser les capitaux nécessaires pour très vite mettre en exécution son innovation. Celui qui a pris un peu

de retard n'est pas breveté, même si dans l'absolu il est le premier chronologiquement à avoir déposé un brevet. Ensuite, on a examiné de plus près les milliers de brevets déposés dans le monde. On essaie de voir ceux qui ont réellement été appliqués. On arrive à la conclusion que très **peu de brevets sont utiles**. On voit qu'en fait, la perspective d'avoir une protection a poussé nombre de gens à breveter tout et n'importe quoi. Dans la masse, peu de brevets sont réellement économiquement utiles et rentables parce qu'il y a aussi des inventions qui sont de belles inventions mais qui sont économiquement inapplicables, qui n'ont économiquement aucun intérêt. Est-il vraiment nécessaire d'avoir une législation aussi lourde, aussi complexe, qui pose tant de problèmes ?

L'avant-dernier problème est celui de ce qu'on appelle les **profiteurs de brevets**. Ce sont ceux qui déposent à **différents endroits** des brevets, non pas dans le but d'innover eux-mêmes, de créer eux-mêmes une entreprise ou un procédé nouveau. Leur but, en déposant un brevet, est de se faire racheter par d'autres, en quelque sorte. Au lieu d'être innovants, ils profitent. Ils alourdissent le coup au lieu de favoriser l'inventivité et l'innovation, il la prennent parce que leur but n'est pas d'exploiter eux-mêmes mais d'empêcher d'autres de le faire sauf s'il y a rachat. C'est un coup mais pas quelque chose de « positif » du point de vue économique. Comment peut-on déterminer si quelqu'un est un profiteur de brevets ou un réel inventeur ? Ce n'est, bien entendu, pas évident au moment même.

Le dernier problème est, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, l'ensemble des **problèmes éthiques** que pose la protection et la brevetabilité d'un certain nombre d'inventions. Là où cela va se marquer de la manière la plus claire est dans le **domaine médical** mais, pas seulement, car il y a aussi, par exemple, le problème de la protection dans le **domaine de la sélection des plantes**. On fait breveter des procédures qui permettent de sélectionner diverses variétés de plantes. Et donc, seul celui qui a mis au point une technique de sélection ad hoc va, pendant un certain temps, avoir le monopole de vente, c'est-à-dire de production de ses semences. Est-ce légitime ? Parce que la semence est quelque chose qui sert à la nourriture humaine. Peut-on donc faire cela ? On a dit que oui mais, avec des tas de problèmes bien entendu.

C'est donc d'abord le problème de la sélection de tout ce qui est le domaine des productions naturelles, horticoles. Cela va bien entendu croître et embellir avec, de nos jours, les sélections génétiques, biogénétiques, etc. Mais cela commence déjà à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec des procédés non génétiques qui sont de simples procédés de sélection des graines. Là où cela devient complexe, c'est à partir du moment où on est capable de produire de manière **synthétique**, chimique des molécules destinées à la santé - les médicaments.

La production industrielle des médicaments n'est pas une simple invention d'un inventeur. Ce sont des équipes complètes de gens qui sont au service d'entreprises déjà existantes qui travaillent des années sur la préparation et les essais de telle ou de telle molécule, de tel ou de tel médicament et qui le font ensuite breveter. L'enjeu économique est donc énorme parce qu'obtenir le brevet, c'est aussi la possibilité de récupérer tous les frais de recherche, de préparation du brevet. S'il n'y avait pas de brevet, si le médicament entre tout de suite dans le domaine public, ces frais préalables ne seraient pas couverts - il y aurait tout de suite de la concurrence - et donc, cela pose problème. C'est un problème qui est toujours brûlant d'actualité mais qui commence déjà à le devenir au début du XX<sup>e</sup> siècle. L'économie du droit permet d'investiguer, d'avancer, pousse à s'intéresser à ce type de problème.

ABRAHAM LINCOLN, inventeur amateur - il copiait ce qu'il voyait -, a déposé un brevet assez complexe. C'est un système de renflouage des navires et des bateaux échoués pour la sécurité intérieure. C'est le seul Président des Etats-Unis qui ait vraiment déposé un brevet pendant sa carrière. Ensuite, nous avons THOMAS A. EDISON dépose, dans l'état du New

Jersey une invention pour le développement et l'amélioration de la lampe électrique. Le brevet date de 1879 et il est intéressant de noter qu'on dit le *propriétaire* (Thomas Edison) mais on dit aussi l'endroit où il a réalisé cette innovation (Menlo Park, qui est un des premiers laboratoires où plusieurs chercheurs, plusieurs ingénieurs, plusieurs inventeurs ont travaillé sous la direction de Lincoln qui a déposé des centaines de brevets qui sont bien entendu à son nom – c'est une entreprise de recherche et développement).

En France, on publie dans un bulletin officiel tous les brevets. « ***Nul n'est censé ignorer l'existence d'un brevet*** ».

### C. *Analyse du développement économique À partir de la théorie des jeux*

Examinons les analyses du développement économique à partir de ce qu'on appelle la ***théorie des jeux***. La théorie des jeux est une vieille histoire même si c'est de nos jours, depuis une vingtaine d'années, que cela fait fureur dans les études de sciences économiques.

L'origine théorique de la théorie des jeux se trouve chez les mathématiciens et, les deux grands pères fondateurs sont deux émigrés venus d'Europe aux Etats-Unis, qui ont travaillé pendant la Seconde Guerre mondiale et qui ont publié, au sortir de la guerre, la *THEORIE DES JEUX ET LE COMPORTEMENT ECONOMIQUE* en 1944. C'est l'article fondamental théorique, mathématique de la théorie des jeux. Que faisaient JOHN VON NEUMANN et OSKAR MORGENSTERN durant la guerre ? En fait, ils faisaient ce qu'on appelle du ***calcul opérationnel*** qui est une démarche mathématique qui sert à aider au processus de fabrication, de livraison de biens, de marchandises, de produits destinés, à l'époque, à la machine de guerre américaine.

Après la guerre, cette théorie des jeux a été largement répandue dans les milieux académiques, dans les milieux savants. L'homme le plus connu en cette matière-là est le mathématicien américain JOHN FORBES NASH qui a obtenu en 1994 le prix Nobel d'économie.

Pour nous faire comprendre ce qu'on peut faire à partir de la théorie des jeux, voyons un extrait qui est tiré du manuel par excellence, *JEUX ET THEORIE DES JEUX* de KEN BINMORE. Ken Binmore donne une image de tout ce qu'on peut faire avec une théorie des jeux.

« Il y a jeu dès que des personnes interagissent. Lorsqu'on conduit en ville un jour de circulation, on joue un jeu avec les autres conducteurs. Lorsque l'on participe à une vente aux enchères, on joue un jeu avec les autres enchérisseurs. Lorsque le gérant d'un supermarché détermine le prix des boîtes de haricots, il joue un jeu avec ses clients mais également avec ses concurrents. Lorsque les patrons d'une entreprise négocient les contrats de salaire de l'année à venir avec les syndicats, ils jouent un jeu. L'avocat général et l'avocat de la défense jouent un jeu lorsqu'ils choisissent les arguments de leur réquisitoire ou de leur plaidoirie. Napoléon et Wellington jouaient un jeu lors de la bataille de Waterloo, tout comme Kroutchev et Kennedy lors de la crise de Cuba.»<sup>10</sup>

La théorie des jeux va essayer de trouver, de montrer mathématiquement et logiquement ***quel est le comportement le plus adéquat***, celui qui optimise nos chances de gagner. Nous essayons de savoir quelle est la meilleure tactique pour gagner un jeu que nous jouons avec plusieurs participants.

<sup>10</sup> BINMORE, Ken, *Jeux et théories des jeux*, trad. Fr., 1999

Si nous prenons tous les éléments de cet extrait de Binmore, tout peut être interprété et analysé par la théorie des jeux. Le problème est de savoir à quoi cela sert. En politique, par exemple, nous demandons ce que l'électeur veut, ce qu'il revendique et on va exprimer ce type de revendication et, ceux qui désirent être élus vont essayer de trouver les arguments qui vont le plus dans le sens que veut l'électeur, c'est-à-dire payer le moins possible et avoir, en revanche, le plus de services possibles. La théorie des jeux va montrer comment vont s'équilibrer cette demande et cette offre pour arriver à une **solution optimale**. Nous pouvons analyser chaque chose de telle manière en politique, parfois dans ses plus petits détails parce que ma revendication n'est peut-être pas compatible avec celles d'autres catégories d'électeurs ; les services que je demande ne sont pas les mêmes que ceux que mon voisin demande. Comment trouver l'argument politique qui va faire que quelqu'un va remporter le maximum de nombre de voix sur un programme qui contente le maximum de gens ?

On peut faire la même chose en science économiques et en sciences sociales. Pourquoi pas en histoire ? On l'a fait mais, pour l'essentiel, ce type d'études – qui est tout de même au départ fort mathématique - sert à **étudier le comportement de la prise de décision** : comment, au cours de l'histoire récente – les deux derniers siècles -, les décisions de politique économique ou les décisions des entrepreneurs ont-elles été ou non les plus adéquates pour résoudre tel ou tel problème ? C'est donc plutôt une **étude sur les stratégies**, sur les modalités de prise de décisions dans les firmes, les entreprises en général. C'est à cela que, pour l'essentiel, est utilisée la théorie des jeux.

Ce qui perturbe – autant les historiens que les économistes -, c'est **le formalisme hyper rationnel** de ce type d'analyse. Pour que cette analyse soit correcte, pour que ce mode de raisonnement fonctionne, il faut nécessairement présupposer que les participants du jeu sont des gens déjà très **rationnels** eux-mêmes ; sinon cela ne fonctionne pas. On se mort donc un peu la queue : s'il faut une théorie très rationnelle mais qui suppose que les gens soient déjà rationnels au départ, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. Il y a des exemples à cela : la **pose des postulats**.

L'un des postulats – qui est l'exemple le plus connu - est le **problème du dilemme du prisonnier**.

« Deux suspects sont arrêtés par la police mais les agents n'ont pas assez de preuves pour inculper les prévenus. Les deux individus sont alors placés dans des pièces séparées et se voient tous deux proposer la même chose. Trois cas peuvent se présenter. Si le suspect avoue le délit et que le complice se tait, c'est le complice qui écopera de la peine totale, c'est-à-dire dix ans. L'individu qui aura avoué restera libre. Si les deux restent silencieux, ils écoperont tous deux de six mois de détention. Si les deux avouent, chacun devra faire cinq ans de prison. Chacun des prisonniers réfléchit de son côté en considérant les deux cas possibles de réaction de son complice. « S'il avoue et que je tais, je ferai dix ans de prison alors que si j'avoue, je ne ferai que cinq ans. S'il se tait et que j'avoue, je serai libre alors que si je me tais, je ferai six mois de prison ». Quelle que soit la solution choisie par le complice, il vaut mieux choisir d'avouer : les deux vont probablement choisir d'avouer. Bien que les deux aient choisi la solution qui semblait la plus rationnelle, s'ils étaient tous deux restés silencieux, ils n'auraient écopé que de six mois. Ce jeu est à somme non-nulle, c'est-à-dire que la somme des gains pour les participants n'est pas toujours la même : il soulève une question de coopération. »

La question est donc : quelle est la meilleure stratégie possible ?

Selon la théorie des jeux, très théorique, c'est que tous les deux avouent même si ce n'est pas la solution la plus avantageuse. Ceci dit, pour l'historien, cela est très beau mais, empiriquement, cela ne se passe pas de cette manière dans les bureaux de police. Il y a donc comme un *décalage dans l'angle de vue*.

Un autre exemple de base est celui des *marchands de glaces sur une plage*. Ils vendent grosso modo le même type de produits, avec la même qualité. La plage est très longue : où doivent-ils se mettre pour avoir la meilleure clientèle possible, pour que les gens achètent chez eux et pas chez l'autre ? L'idée intuitive que l'on a est de dire de s'éloigner le plus possible mais ce n'est pas ce qu'ils vont faire : ils vont se mettre côte à côte. Et donc, cela ne paraît pas logique mais cela l'est tout de même ; seulement ce n'est pas la logique que l'on pensait implicite au départ. Cet exemple est souvent cité comme pendant négatif de la *main invisible* d'Adam Smith. On peut multiplier ainsi les exemples en sociologie, en psychologie, etc. Des jeux très intéressants sont créés à ce sujet comme, par exemple : comment les gens choisissent-ils leur conjoint ? Cela n'a aucun sens. Il y a pas mal de facteurs qui interviennent dans la détermination optimale du meilleur conjoint possible.

## VI. La nouvelle histoire économique

Il y a, depuis plus de quarante ans, quelque chose que l'on appelle – ou que l'on appelait à partir des années 1960 - la *nouvelle histoire économique*. Il s'agit de la nouvelle histoire comme de la nouvelle cuisine. On continue à l'appeler comme cela. Cette nouvelle histoire économique émerge à partir des années 1960 principalement, au départ, dans les pays anglo-saxons – aux Etats-Unis d'abord – et puis elle va envahir pratiquement toute la littérature historique économique contemporaine. Voyons la définition la plus synthétique pour ce concept, issue d'un ouvrage datant de 1970 :

« La nouvelle histoire économique est la science qui s'assigne pour tâche l'étude des faits économiques passés, à la lumière de modèles explicites, testés selon les critères rigoureux de l'économétrie ».

Fondamentalement, l'idée est la suivante : *dépasser le stade de l'histoire narrative*, l'histoire que nous raconte l'histoire économique sur la base de données quantitatives – des récits, des textes.

L'idée est d'arriver à une *objectivité mesurable par des données quantitatives*. Dit autrement, au lieu de dire « tel pays avait une croissance de son exportation assez importante », il faut mesurer et comparer avec d'autres. La base du raisonnement est de partir de données quantitatives sérielles – non pas un chiffre mais des séries de chiffres -, et, à partir de ces données-là, appliquer un modèle de comportement : des chiffres bougent, disent des choses en fonction des critères du modèle. Selon les variables et les critères que l'on utilise, on va pouvoir mesurer l'efficacité de tel ou de tel système économique. On construit donc des *modèles économétriques*. On a aussi appelé cela la *cliométrie* qui est l'étude statistique mesurable des phénomènes historiques.

Dès les années 1970, on met au point quantités de méthodes statistiques et déductives qu'on va appliquer à l'histoire économique. Le premier problème – qui est un problème banal – est que pour faire cela, il faut des chiffres, et donc cela ne fonctionne pas. Le problème est que, dans l'histoire, il y a beaucoup moins de chiffres qu'on ne le pense : plus on recule dans le temps, moins on a de chiffres. Et donc, le premier problème qui n'est pas innocent est de *transposer des données qualitatives en données quantitatives*. Dit autrement, on doit essayer de trouver, dans les souches du passé, des indications chiffrables ; ce qui n'est pas aussi

évident que cela. Il faut souvent reconstituer les séries statistiques qui en fait n'existent pas. Nous allons faire des rétroprojections à partir de chiffres plus tardifs.

Le deuxième problème est qu'il faut **adopter des modèles économétriques** qui sont des modèles **basés sur la rationalité des différents agents**. Si l'ensemble n'est pas rationnel, le mathématicien dira que ce n'est pas possible. Le problème est qu'en matière historique, cela n'est pas présenté comme cela ; il faut donc, d'abord, faire entrer dans un moule quantitatif et logique des sources qui ne le sont pas – ce qui n'est pas non plus évident.

Enfin, dans la nouvelle histoire, les économistes ont souvent introduit un test qui prouve la validité de l'opération qu'ils sont entrain de faire ; il s'agit d'un test très fréquent en histoire économique : **l'hypothèse contrefactuelle**. L'idée est qu'on crée un modèle avec des critères et des variantes. A l'intérieur de ce modèle, on a des données statistiques que l'on a constituées ou reconstituées, avec lesquelles on va mesurer tel ou tel phénomène et son évolution. On va alors aboutir à une conclusion qui sera, par exemple, si tel pays a investi autant de millions de dollars à l'extérieur, il va avoir une croissance toutes les x années du revenu national d'autant de dollars. L'hypothèse contrefactuelle est de dire : enlevons une des variables, faisons comme si elle n'existait pas et voyons comment cela se comporte en l'absence de cette variable. Il faut être capable de mesurer la qualité de cette variable : est-ce qu'elle jouait un rôle important ou pas ? Etait-ce cette variable-là qui était décisive dans l'évolution du modèle ou pas ? Ce sont les fondements théoriques de la nouvelle histoire économique. Quantités d'ouvrages sont apparus sur la question.

Passons à l'application pratique. Quelles sont les grandes études qui ont attiré l'attention sur la nouvelle histoire économique ? Nous allons essentiellement parler de deux économistes qui ont fait de l'histoire.

#### A. Robert W. Fogel

Le premier est l'économiste américain ROBERT W. FOGEL. Il a reçu le Prix Nobel d'économie en 1993 avec son collègue. Robert Fogel était un des grands économistes l'Ecole libérale de Chicago. Il a obtenu de la notoriété dans le domaine historique, et ce essentiellement pour deux ouvrages. Le premier date de 1964 et le second – qu'il a fait avec ENGERMAN – date de 1974. Ce sont les gros ouvrages fondateurs de la nouvelle histoire économique quantitative.

Le premier ouvrage - *RAILROADS AND AMERICAN ECONOMIC GROWTH* - a défrayé la chronique et a été un best-seller parmi les historiens d'abord américains mais également ceux du reste du monde. Nous pouvons constater qu'il s'agit d'un ouvrage très technique. Il concerne l'histoire des chemins de fer et de la croissance économique américaine. Nous sommes au début des années 1950 et, à cette époque-là, dans l'intérêt de la science économique, les publications les plus importantes en sciences économiques sont les études des différents taux de croissance dans les différents pays – il y a des modes en économie, des moments où on étudie plus telle chose qu'une autre. Dans les années 1950 et 1960, c'est « **quelles sont les modalités différentielles du taux de croissance entre les différents pays du monde ?** » qui sera un sujet prisé.

Les Etats-Unis, bien entendu, participent à ces études et, historiquement, ils arrivent à la conclusion – qui est devenue une conclusion unanimement respectée – que le point de départ de la croissance fulgurante des Etats-Unis du point de vue économique est la **construction du réseau de chemins de fer**. Cette idée du chemin de fer comme déclencheur de la croissance

industrielle économique aux Etats-Unis, on va la trouver dans tous les manuels d'histoire américaine et ce, même encore aujourd'hui.

Par exemple, une image qui date de 1869 qui est, pour les Américains, une icône historique. Il s'agit de la réunion de la ligne de chemin de fer qui vient de l'Atlantique et celle qui vient du Pacifique. C'est l'unification d'un bout à l'autre du continent, d'une ligne de chemin de fer. Cet événement fondateur est considéré aux Etats-Unis comme le fondement du développement des marchés unifiés américains. A partir de 1869, les marchandises peuvent commencer à circuler d'ouest en est et d'est en ouest, unifiant ainsi tout un espace, tout un marché. L'idée est que le développement de la construction ferroviaire, à partir de 1869, à partir de l'unification, a été le déclencheur, le moteur principal de la croissance économique américaine et de son succès fulgurant. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les Etats-Unis ont un revenu national supérieur au reste du monde. Donc, la raison du succès est l'investissement dans le chemin de fer.

Que dit Fogel ? Dans son ouvrage de 1964, il va remettre cela en question. Comment va-t-il faire ? Il va d'abord étudier – et reconstituer – tous les chiffres relatifs aux investissements dans les chemins de fer. Il va aussi étudier les quantités et les prix au kilomètre de marchandises transportées entre les années 1860 et les années 1880. Et puis, il va utiliser ***l'hypothèse contrefactuelle***<sup>11</sup>. Il va enlever du modèle, l'investissement ferroviaire, c'est-à-dire qu'il va dire que les Américains n'ont pas investi dans le chemin de fer, ils n'ont pas créé de lignes. Que serait alors devenue la croissance du revenu national entre, à peu près, 1860 et 1880 ? Il constate que ***l'impact du chemin de fer a été beaucoup moindre*** que ce que l'on croyait et que donc la régulation des marchandises par voie fluviale était largement suffisante pour assurer une croissance économique soutenue. Les chemins de fer ont certainement joué un rôle dans l'unification du marché américain mais plus passif qu'on ne le croit. Si on enlève la variable « chemin de fer » pendant un certain temps, on aboutit à la conclusion que l'investissement ferroviaire, le mythe du chemin de fer aux Etats-Unis n'était pas aussi important qu'on semblait le croire.

C'est un résultat connu : est-ce vrai, est-ce faux ? C'est encore une autre question. Pourquoi ? D'abord parce que les chiffres que Fogel utilise sont reconstitués ; l'importance est en réalité les ***prix*** et les ***taux d'investissement***. On peut donc ***éduquer des sources***. Ce qui est tout de même intéressant, c'est qu'à partir d'une démarche quantifiable – donc en principe contestable – il parvient à renverser une idée reçue, qui s'était tout de même fortement implantée dans l'historiographie américaine.

S'il n'avait écrit que cela, il serait toujours connu mais l'opinion publique n'en aurait rien su. En revanche, il publiera en 1974, avec ENGERMAN, un ouvrage - *TIME ON THE CROSS : THE ECONOMICS OF AMERICAN NEGRO SLAVERY* - qui aura un écho jusqu'à nos jours, qui provoque toujours de grandes polémiques. Cet ouvrage a fait l'objet d'une réédition en 1989 - *WITHOUT CONSENT OR CONTRACT. THE RISE AND FALL OF AMERICAN SLAVERY*. Pourquoi a-t-il à ce point suscité les passions, et ce jusqu'à nos jours ? Cette fois-ci, il ne s'agit pas de chemins de fer.

Dès qu'on touche à la ***question de l'esclavage aux Etats-Unis*** – et ce, jusqu'à nos jours puisque l'élection d'Obama le prouve -, on touche un point sensible. Selon l'appréciation, la manière d'exposer le problème, on va aboutir à des réactions politiques, sentimentales extrêmement variées et conflictuelles. En 1995, on crée à Washington une exposition sur l'esclavage et son l'histoire mais c'était encore tellement « chaud » que l'on a préféré annuler

<sup>11</sup> Attention, très important pour l'examen.

l'exposition parce que même montrer des documents historiques, en principe incontestables, suscite des polémiques et des manifestations. Donc, cela reste un sujet tabou.

Dans l'idéologie humaniste des Américains, dès qu'on parle d'esclavage aux Etats-Unis, il y a tout de même un ouvrage dont tout le monde connaît au moins le titre, qui est celui d'une femme qui publie au milieu des années 1850, *LA CASE DE L'ONCLE TOM*. Tous les Américains ont lu ce livre. C'est donc un ouvrage qui va avoir un succès extraordinaire. Pourquoi ? C'est un ouvrage très religieux mais aussi un ouvrage qui donne de l'esclavage une image terrible : il y a le brave esclave qui va subir un sort épouvantable à cause des propriétaires blancs, esclavagistes, du sud des Etats-Unis. Un jour, son maître le vend ; il tombe chez un maître qui est encore moins sympathique que le premier et, finalement, il meurt des suites de la maltraitance. Il y a, dans cet ouvrage, tout de même quelques bons blancs. Cet ouvrage a animé la **lutte abolitionniste** dans le monde entier – d'abord aux Etats-Unis bien sûr. Mais, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'ouvrage décrit à l'opinion publique, ce qu'était l'esclavage au sud des Etats-Unis.

Ce que va faire Fogel, c'est **détruire cette image**. Il va montrer que ce que l'on a appelé le **syndrome de l'oncle Tom** est une **erreur**. C'est une vision qualitative, mièvre, sentimentale d'un phénomène qui ne correspond pas du tout.

L'esclavagisme des états du sud est mort, a été balayé par une **réaction humaine et humanitaire**. C'était donc la raison. Pourquoi a-t-il disparu ? Parce qu'il y a eu une élévation de la conscience de l'autre partie de l'Amérique qui est parvenue à supprimer, après une guerre terrible, ce système. Il s'agit d'une thèse intéressante mais très idéalisée. En revanche, il y avait d'autres thèses qui circulaient quelque part contradictoires avec la première. Plusieurs historiens économistes pensaient que le système esclavagiste, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, était appelé à disparaître. La Guerre de sécession, avec les motivations abolitionnistes, a précipité le mouvement mais, en soi, le système esclavagiste était désuet, obsolète ; il devait tôt ou tard mourir. Il était arrivé à un degré qui n'était **plus compatible avec le progrès économique**. C'était un système qui stagnait, qui était fermé sur lui-même, qui devait mourir, pratiquement à ce moment-là par manque de rentabilité, d'efficacité de la main d'œuvre. Il était **économiquement condamné**. Cette thèse a été très répandue, qui consacrait l'idée que le travail salarié et le système capitaliste industriel noble étaient, en soi, un système plus avancé, plus progressiste qui devait inévitablement supplanter le système esclavagiste arriéré du Sud.

Il y a encore d'autres thèses. L'idée était qu'au fond l'esclavagisme n'était pas si mal que cela, était un système matérialiste et naturel. Les planteurs prenaient bien soin de leur main d'œuvre. Il devait probablement disparaître mais à plus long terme par une éducation de longue durée de la population noire réduite à l'esclavage. Cette thèse n'était pas tout à fait absente dans les esprits. Voilà en gros l'éventail des idées qui circulaient jusque dans les années 1960 sur le système esclavagiste des Etats-Unis.

Fogel a l'idée de **dépasser le stade de l'étude des sources descriptives**. On décrivait l'esclavage, dans l'immense majorité des cas, à partir de textes, d'observations, de sources écrites de l'époque qui donnaient, en général, une **vue très négative du système d'esclavage**. On décrivait le système sous des couleurs extrêmement sombres. Le système était présenté de manière vraiment négative. Et donc, ce sont les sources que l'on utilisait traditionnellement. Fogel va, avec son background d'économiste, essayer de calculer les coûts et bénéfices de l'emploi d'une main d'œuvre l'esclavagisme, réduite à l'état d'esclavage dans un système de plantations tel qu'il pouvait exister dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour ce faire, il faut abandonner les sources descriptives et trouver des **sources chiffrées** ; ce qui n'est pas

aussi simple que cela. En fait, il faut essayer de savoir combien un esclave coûtait à l'achat, combien de temps il peut servir comme force de travail, combien faut-il pour l'entretenir, quel pourrait être son rendement à l'hectare. Il faut mettre en chiffres le rendement, le coût d'exploitation et le profit du travail de l'esclave. Il faut mettre cela en parallèle avec l'évolution des prix et particulièrement de plusieurs denrées telles le coton, le tabac etc.

Quels sont les mouvements du prix du coton sur le marché anglais ? Il faut voir les variations du prix et les variations éventuelles du rendement et de la rentabilité du travail esclavagiste dans le sud. Il aboutit à la conclusion que **le système esclavagiste n'était pas aussi obsolète** qu'on le croit, qu'au fond, c'est un système viable. Economiquement, il tenait le coup. Bien sûr, il y avait des difficultés à cause des fluctuations et des perturbations du cours du coton sur les grands marchés européens – notamment en Angleterre qui subissait le contrecoup de ces variations. Mais, le rendement du travail de l'esclave n'était, en soi, pas inférieur ou plus mauvais que le coût du travail salarié. Dit autrement, faisons **l'hypothèse contrefactuelle** qu'il n'y avait pas d'esclaves dans le sud des Etats-Unis et que, pour produire du coton, on utilisait du travail salarié. Est-ce que, économiquement, cela aurait-il été mieux ? Cela remet en cause un des fondements de l'explication traditionnelle de la chute de l'esclavage. Il en vient à la conclusion que le système esclavagiste n'était pas condamné en soi à disparaître ; il n'était pas, du point de vue du rendement et de la rentabilité, inférieur au travail salarié.

Son livre a suscité des polémiques extraordinaires. Pour les uns, il dissimule une pensée sous un discours ; il s'est défendu. Pour d'autres, c'est une **révélation** : l'idée que l'esclavagisme n'était pas l'horreur. On mobilise un autre argument : si ce régime avait été aussi destructeur de la main d'œuvre, il serait mort depuis bien longtemps. Son rendement aurait été tellement faible qu'il n'aurait pas pu survivre. Ce n'était donc pas en termes économiques, un régime dégoûtant. Un autre argument est l'idée controversée que l'abolition a dégradé la condition de vie matérielle de la population noire du sud des Etats-Unis. Qu'il y ait beaucoup de travail ou peu de travail, on reste dans la plantation de son maître où on est au moins logé et nourri. Si on est un travailleur salarié, s'il n'y a plus de travail on est viré et à nous de survivre. Donc, l'idée – tout de même un peu perturbante - est que **la transition vers le travail libre et salarié a dégradé la condition de vie**, l'a rendue plus difficile, plus lourde à porter dans beaucoup d'états du sud, bien entendu au détriment de la population noire. Bilan : la polémique s'est enflée. Pour les uns, Fogel est un personnage inqualifiable ; pour les autres, il a, avec des arguments économiques jugés objectifs, rétabli une certaine vérité.

Viennent alors d'autres arguments : Fogel s'est **trompé d'objet**. Tout d'abord, les chiffres qu'il utilise, il les a majoritairement reconstitués. Pour savoir combien coûte un esclave par exemple, il faut d'abord créer une hypothèse – qui est contestable. Ses chiffres se basent donc sur des hypothèses assez compliquées que l'on peut systématiquement mettre en cause. Il y a un autre angle d'attaque qui est de dire que c'est peut-être vraiment dans la pensée économique mais les sources sur lesquelles il s'appuie ne valent rien du tout ; ce sont des **reconstructions**. En tout cas, on disait que Fogel s'était trompé dans la manipulation des chiffres. Il y a une critique historique qui peut être reportée à cet épisode mais, cela ne veut pas dire pour autant que toute la thèse tombe avec. Il y a donc un débat politique, historique, scientifique.

La question a rebondi dans les années 1980 parce que Fogel a publié un nouvel ouvrage qui fait la synthèse des réactions à son premier ouvrage – il passe en revue les critiques qui lui ont été adressées - et puis il en réfute certaines. Il maintient in fine sa thèse disant que le système esclavagiste n'est pas mort de lui-même. Economiquement, il n'était pas aussi

mauvais qu'on le croit ; il aurait pu survivre. Il était appelé à mourir plus tard, comme tous les systèmes économiques mais intrinsèquement, il n'était pas aussi inférieur que le système du travail salarié prôné par les états industriels.

La question revient souvent et, si l'on regarde bien l'élection d'Obama, il y a encore des ébauches de cette vieille histoire sous-jacente. Elle reste tout de même présente comme un ***problème majeur de l'histoire américaine***.

### B. Dougllass C. North

Le second personnage – dont on parlera un peu moins - est DOUGLASS C. NORTH, co-titulaire avec Fogel du Prix Nobel en 1993. Il est surtout connu pour un ouvrage de 1961, qui est un ouvrage vraiment important sur la croissance économique des Etats-Unis depuis 1790 jusqu'à la Guerre de sécession : *THE ECONOMIC GROWTH OF THE US*. Il essaie de montrer quelles sont les ***causes lointaines de la croissance économique*** avant, en quelque sorte, l'unification globale des états américains. Ce qui est remarquable chez North, c'est qu'il va évoluer : il va, à partir de cette approche de type économiste, évoluer vers ce qu'on appelle ***l'approche institutionnaliste de l'histoire économique***. Qu'est-ce que cette approche institutionnaliste de l'histoire économique ? Il en donne une définition qu'il donne lui-même, qui n'est pas très bien écrite : « La question centrale, ce que l'on doit vraiment tenter de cerner pour comprendre, de l'histoire économique et de son développement est de rendre compte de l'évolution des institutions politiques et économiques induisant un accroissement de la productivité ». Si on trouve cela, on explique tout. C'est la question qui est le nœud du problème.

Ce qui est intéressant, c'est qu'il dit qu'il faut ***rendre compte de l'évolution des institutions économiques et politiques qui créent un environnement économique***. Dit autrement, il intègre à l'analyse économique tout ce que nous appelons les ***institutions***, tout ce qui, soit par la loi, soit par des consensus privés, amènent à réguler, à diriger, à encadrer des activités économiques – cela peut être des institutions mais aussi la bourse où il y a des règles qui créent des systèmes de régulation pour éviter les crises. Les institutions sont également ***l'école***, selon le degré d'éducation dans tel ou tel pays, on peut avoir un effet sur la croissance économique. Bref, il va intégrer l'histoire des institutions, des mentalités, des cultures, dans le récit dans la croissance économique contemporaine ; c'est ce qu'on appelle désormais la ***critique historique***. Il y a tout de même quelques petits défauts. Il y a donc dans ce type d'approche institutionnaliste américaine, l'idée qu'il y a un élément, un moteur, une ***explication globale totale qui va tout expliquer*** - c'est l'idée d'un ***premier moteur***. Quand on regarde dans les ouvrages qui tournent autour de cette thématique, il se demande comment ces institutions sont parvenues à réguler plus ou moins bien le développement économique dans tel pays et pas dans un autre. Comment étudier les différences ? Il faut chercher ***au-delà des institutions*** une cause première. Le plus souvent, on en revient à une tradition de type ***malthusienne*** – pour rappel : le seuil malthusien. C'est une explication qui reste fort en usage au-delà des institutions bien entendu par les historiens économistes institutionnalistes.

## VII. L'approche institutionnaliste

Ce type d'approche – dite institutionnaliste - va ***confluer avec l'économie du droit***. Il y a des éléments dans l'économie du droit qui devaient nécessairement se rencontrer avec l'histoire économique institutionnaliste.

### A. Akerlof

Comme exemple de ce confluent, il y a un autre Prix Nobel (2001) qui s'appelle AKERLOF. Il a reçu ce prix essentiellement pour un article qui date de 1970 – la consécration est donc venue quelques dizaines d'années plus tard. L'article qui a frappé manifestement les économistes est *LE MARCHÉ DES LEMONS*<sup>12</sup>. Akerlof a étudié cela avec l'angle de l'économiste « économie du droit » et il dit que si on laisse le marché complètement libre pour ce qui est des voitures d'occasion – marché très important aux Etats-Unis -, il va **s'autodétruire** rapidement parce qu'il n'y aura aucune garantie, aucune certitude pour le consommateur d'avoir un Lemon en bon état ou un Lemon complètement avarié. Et donc, la multiplication des voitures d'occasion complètement désastreuse créera tellement d'insatisfaction que le niveau de prix va diminuer puisqu'il y aura moins de confiance.

L'idée est de dire que la bonne solution – qui est considérée par Akerlof comme une solution naturelle - est que **tout marché crée sa propre régulation**. On crée des **labels**. Ce n'est pas spécialement une loi sur les voitures d'occasions. La fédération des marchands de voitures d'occasion fait une réglementation que ses membres acceptent de respecter et qui donnent aux consommateurs au moins une **garantie minimale sur le produit**. C'est donc grâce aux institutions – puisque la régulation est une institution - que ce marché peut vivre et même prospérer. On peut étendre cela – un gage remarquable - à tous les domaines de l'activité économique régulée par un système de marché.

### B. L'homo oeconomicus

Pour analyser le passé – et en particulier le passé relativement lointain –, nous présupposons d'une manière ou d'un autre que les gens pensaient suffisamment comme nous. Si nos arrière-grands-parents faisaient n'importe quoi, n'importe comment, nous ne les comprendrions pas. On présume donc qu'il y a une **continuité de pensée**. Il faut qu'il y ait, quelque part, de la rationalité dans la pensée des anciens. Pour comprendre l'histoire économique, nous allons partir d'un postulat qui est celui de **l'homme économique**.

#### 1. La définition d'Hirschman

L'homme n'est pas seulement un homo erectus, ce n'est pas uniquement un homo sapiens, c'est un homme économique. Voyons la définition de **l'homo oeconomicus**. Nous en verrons deux. La plus courte mais qui n'est pas très correcte est celle d'un économiste sociologue et politologue américain, ALBERT OTTO HIRSCHMAN – il donne clairement une idée de ce qu'est le **postulat** de l'homo oeconomicus - :

« C'est le postulat de l'individu isolé, poursuivant ses intérêts, qui choisit librement et rationnellement entre différentes conduites après en avoir calculé les coûts et bénéfices prospectifs. »<sup>13</sup>

C'est une définition très dense qui contient énormément de choses. Quand on regarde dans le détail, cela veut dire beaucoup de choses.

D'abord, l'homo oeconomicus qu'on analyse dans l'histoire, que l'on reconnaît comme existant dans le passé est un **individu isolé**. Avant d'être un être social, c'est d'abord un individu isolé. On va donc, naturellement, essayer de comprendre sa psychologie en tant qu'individu avant d'essayer de comprendre son action en tant qu'être social. Mais, s'il était

<sup>12</sup> Les Lemons sont des voitures d'occasion aux Etats-Unis.

<sup>13</sup> HIRSCHMAN, Albert Otto, *Vers une économie politique élargie*, Paris, 1986

isolé, il pourrait être fou. Ce n'est pas un individu isolé fou, c'est un individu isolé **poursuivant ses intérêts**. On part de l'idée, du postulat non discutable pendant un certain temps que c'est un individu qui poursuit ses intérêts à lui ; c'est donc un **homme utilitariste**.

Il recherche son utilité d'abord. Pour faire cela, il choisit - **notion de choix libre et rationnel**. L'idée sous-jacente est que ce n'est pas la société qui influe directement et de manière absolument déterminante sur le choix de l'individu ; donc, c'est l'individu qui librement et seul choisit. L'individu a la **liberté de choix** – il ne la soumet pas au préalable à la collectivité ni à un quelconque groupement social - mais il est libre dans la mesure où il fait cela **rationnellement**. Il utilise, notamment, un des aspects importants de la rationalité ; il calcule. C'est un autre élément important. Et dans l'histoire de calcul économique, il y a de grands progrès depuis l'homme des cavernes jusqu'à aujourd'hui.

Donc, l'individu est libre, il choisit librement et rationnellement par une analyse du calcul. Que va-t-il choisir ? Il va choisir un **comportement** qui repose sur le **calcul coût-bénéfice**. Si je choisis telle conduite, cela va me coûter autant et j'aurai autant de bénéfice. Il va donc faire des scénarios pour choisir la **solution optimale** ; celle qui avec un moindre coût lui octroie un maximum de bénéfice. Enfin, le dernier point, il fait ce choix non pas pour les coûts et les bénéfices mais il est capable – d'où son intelligence – **d'anticiper**. Il calcule les coûts et bénéfices prospectifs. Je dépense autant maintenant pour gagner plus tard. Il est capable d'anticiper sur un calcul coût-bénéfice. Et donc, cet homme-là, on peut le comprendre. Ses modes de fonctionnement, ses actions, ses pensées sont directement **lisibles**. Nous savons ce qu'il fait parce que nous le comprenons. Le problème est qu'en histoire, c'est plus compliqué que cela.

## 2. La définition de Daviet

Un historien français qui s'appelle J-P DAVIET va donner un peu plus de substance pratique à cette notion d'homo oeconomicus qui sera le postulat sur lequel on repose notre analyse :

« La nouvelle société - la société industrielle, principalement du XIX<sup>e</sup> siècle, bien qu'encore au XX<sup>e</sup> siècle bien entendu - est faite d'individus qui remplissent des rôles différenciés – c'est la spécialisation accrue des rôles des individus qui diffèrent complètement des sociétés antérieures - dans le cadre d'une division du travail poussée – la nouvelle division du travail, la division manufacturière du travail<sup>14</sup> -, se réfèrent à des valeurs monétaires abstraites sur des marchés, mettent en avant des opinions utilitaristes plus que des réflexes communautaires – tous les sociologues savent cela, c'est le passage en quelque sorte d'une société qui s'individualise à partir d'une société de type holiste, c'est-à-dire que c'est le statut collectif dans la société qui détermine le comportement individuel, qui situe la place de l'individu ; et pas le contraire -, font des choix indépendants au lieu de suivre des prescriptions - ce que le groupe, la société, le milieu inculque comme devant être fait -, veulent juger par eux-mêmes - liberté d'examen individuel - en fonction de leurs intérêts avec un esprit sérieux et calculateur - le calcul comme base du comportement étant ici considéré comme décisif -.»<sup>15</sup>

L'élément fondamental est la nouvelle division du travail, la **division manufacturière du travail**. La scène sur laquelle cela se joue est les **marchés**, l'expansion de l'activité

<sup>14</sup> Nous y reviendrons plus en détails par la suite.

<sup>15</sup> DAVIET, J-P, *La société industrielle en France. 1814-1914*, Paris, 1997

économique par l'échange dans les marchés à spéculer, à déterminer les conduites individuelles en fonction de valeurs monétaires, c'est-à-dire qu'on va mesurer les coûts. Cette notion de « telle chose a tel prix » devient la condition et l'explication du comportement des gens. Je le fais parce qu'en faisant ceci, j'obtiens tel prix qui est avantageux pour moi. Cette notion de valeur devient une **valeur monétaire** – qui est celle que l'on peut échanger sur le marché. Telle marchandise, je l'obtiens à tel prix et je peux la revendre, en l'ayant transformée, à tel autre prix. C'est cela qui sera le critère du comportement – le **prix sur le marché**.

Ces deux définitions similaires – bien que l'une soit plus longue - posent des tas de problèmes. La question la plus simple est de se demander si **cela est vrai ou faux**. Est-ce que nous réfléchissons ? Sommes-nous réellement comme cela ? Si on répond que oui, nous sommes tout à fait comme cela et ce, tout le temps, sans envie de changer, nous sommes de **monstres**. Il y a du flou mais, on ne peut pas dire que l'on n'est pas tout à fait comme cela. La question n'est pas si simple que cela, elle est plus relative qu'on ne pourrait le croire.

La seconde question se pose : **est-ce que cela a toujours été comme cela ?** Est-ce inné – et donc indiscutable ? Est-ce génétique ? L'historien répond non. L'économiste actuel dit oui car il a besoin de cela pour comprendre ce qu'il fait. C'est une **création historique**. Le postulat lui-même sur lequel nous nous basons est le résultat de cette question. La preuve est la montée en puissance, en Europe occidentale, de toute une série de caractéristiques qui sont reprises dans la définition. Par exemple, le **calcul** n'est pas inné ; il s'apprend ; c'est historique. Un homme du XIV<sup>e</sup> siècle ne sait pas le calcul que nous faisons et pourtant, il pourrait l'apprendre.

Donc, ce postulat n'est pas une règle intangible, ce n'est pas quelque chose d'universel, ce n'est pas quelque chose d'intemporel. C'est une création historique. Nous pouvons dire qu'en fait, l'histoire - depuis la Renaissance en Europe occidentale avec une accélération à partir des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles - a poussé les individus à prendre leur autonomie et à se conformer en quelque sorte à ce modèle mais, ce modèle n'est pas éternel ; il est le résultat de la propre histoire de la société qu'il a produite – ce qui rend les choses un peu plus compliquées.

# CHAPITRE III

## LES FACTEURS DE PRODUCTION

Nous n'allons pas procéder de manière chronologique mais par thèmes. On va copier la répartition la plus généralement répandue dans l'analyse économique - qui distingue traditionnellement trois **facteurs de production** : le travail humain, le capital et son accumulation et la technique.

### I. Le travail humain

Le premier facteur de production est le **fruit du travail humain** depuis la révolution industrielle du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit, en fait, d'une question énorme. Nous pouvons voir une couverture de livre qui date de 1945 que l'on ne lit plus mais, cet ouvrage a eu une énorme importance. Il s'agit de l'ouvrage de l'économiste anglais BEVERIDGE - qui écrit d'abord en anglais mais qui sera traduit - s'intitulant *UN TRAVAIL POUR TOUS, DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE*. Nous sommes donc en 1945, au sortir de la Seconde Guerre mondiale – sortir également de la souffrance – et, au fond, Beveridge reprend, pour l'essentiel, les idées de KEYNES. On peut reconstituer une société de plein emploi où il y aura du travail pour tous, dans une économie de marché – pas dans une économie planifiée mais dans une économie libre, avec une société démocratique -, **si l'Etat accepte d'intervenir**, d'être présent dans les mécanismes économiques les plus importants. Pour qu'il y ait du travail pour tous, tout le temps – donc, plus de chômage, plus de destruction du système -, il est légitime de développer des **systèmes de sécurité sociale**, d'allocations de maladie, de chômage, des systèmes d'éducation, etc. à charge de la collectivité et de l'Etat. A ce prix-là, il y aura une croissance indéfinie, permanente et donc, plus de crainte d'une crise dramatique comme celle des années 1930.

Sur cette base-là qui est l'essence keynésienne, va se développer et s'est développée en Europe occidentale, une **période de croissance effective** qui va durer à peu près trente ans – les **Trente Glorieuses** - où il n'y a pas de crises majeures du système, pas de crises majeures de l'emploi, où le taux de chômage est minimal – il y a toujours un peu de chômage mais ce n'est pas un chômage structurel – et où la condition de vie de l'écrasante majorité de la population augmente. Il y a vraiment une **amélioration incontestable du niveau de vie**.

Cela va durer durant trente ans avec pour devise « Le travail sera pour tous ; il ne sera plus une charge et ne sera plus une peine. Il sera une juste récompense à tous pour la participation à la croissance et au bonheur ». A la fin du XX<sup>e</sup> siècle – 1995-1996 -, on ne pense plus du tout comme cela parce que des choses vont très rapidement, fondamentalement changer et ce, à partir de la seconde moitié des années 1970.

#### A. Jeremy Rifkin

Parmi les personnes écrivant sur le sujet, il y a JEREMY RIFKIN qui publie *LA FIN DU TRAVAIL*. Cet ouvrage est un best-seller ; il a été traduit dans de très nombreuses langues. Les arguments de Rifkin ne sont pas toujours très rigoureux. Il dit des choses que beaucoup de gens pensent. Que pensent-ils ? Il dit que l'idée de la contribution de chacun à la société par le travail permettra une croissance indéfinie, permettra la persistance d'une société libre et démocratique pour toujours est une **idée finie**. Pourquoi « la fin du travail » ? Parce qu'on n'a plus besoin du travail ou du moins, quantité de choses qui étaient à la base des facultés du

travail ne sont plus utiles ; on n'en a plus besoin. L'idée est la suivante : dans l'histoire économique depuis deux siècles, on constate que le ferment du progrès de façon collective est le **progrès technique**. Le progrès technique produit plus, mieux et une plus grande quantité de choses et les met à la disposition d'un nombre sans cesse croissant de gens. Donc, le progrès technique est bon mais, dans un premier temps, il **détruit les emplois**. Par exemple, lorsqu'on passe du tissage manuel au tissage mécanique, dans un premier temps, il y a des milliers d'emplois qui disparaissent ; il y a des tas de gens à la rue.

Mais – c'était cela la clef du mécanisme industriel -, l'innovation technique, après avoir détruit, reconstruisait plus d'emplois qu'elle n'en avait détruits. A terme, l'innovation reconstitue, parce qu'elle crée de **nouveaux besoins**, elle crée une **nouvelle demande**, plus d'emplois qu'elle n'en avait pris. Et donc, le travail est toujours nécessaire, toujours productif et est un **engrenage bénéfique** qui, pour Rifkin – et pour beaucoup de gens qui pensent comme lui -, est terrible. Désormais dit-il, nous en sommes un peu moins dans la quatrième révolution technique et industrielle – la première étant celle de la **vapeur**, la seconde étant celle de **l'électricité**, la troisième étant celle de **l'informatique**.

Dans cette quatrième révolution technique du mode de produire, le travail lui-même n'est pratiquement plus nécessaire. Les innovations en détruisent toujours plus en soi et en reconstitue de moins en moins. C'est un choix. D'une vision optimiste annoncée par Beveridge – prophétisée en quelque sorte par ce dernier -, on passe à une situation où **l'avenir** est **sombre** parce que le travail ne va plus se reconstituer ; il va **décliner**. Et donc, que faut-il faire ? Il faut travailler moins puisqu'il y aura moins de travail disponible mais **mieux répartir la charge de travail**. Il faudra incorporer, dans la sphère du travail, des secteurs qui ne s'y trouvent pas ou très peu – l'assistance aux personnes, par exemple qui est trop peu liée par une relation de type travail/salarié. Il faut donc incorporer de **nouveaux secteurs non marchands**, dans la sphère du travail salarié, et partager plus largement le temps de travail disponible. C'est l'idée Rifkin qui est évidemment controversée. Quoiqu'il en soit, son ouvrage de 1995-1996 va susciter tous azimuts.

Cette idée traduite par Rifkin va provoquer une série d'ouvrages de philosophes, de sociologues, d'économistes et aussi d'historiens. Il y a une espèce de **retour à l'histoire du travail**. La question semblait réglée : l'histoire n'a plus besoin du travail. Ils ont donc essayé de comprendre comment cela s'était passé avant puisqu'on connaissait l'issue. Lorsque la certitude diminue, on s'inquiète plus et donc, on étudie plus l'histoire même du travail. Quantités d'ouvrages sortent donc là-dessus et, au fond, on remet à l'ordre du jour toute une série de questions que l'on croyait réglées. Mais, que doit-on revoir ? Prenons quelques exemples. Voici toute une série de points qu'il faut réexaminer. Nous verrons que dans l'ouvrage de Robert Castel, il en est fait largement mention.

## B. Les éléments à nouveau questionnés

### 1. *Le marché du travail*

Le premier point qu'il faut revoir est l'idée du **marché du travail**. Il s'agit d'une donnée naturelle, qui échappe à l'histoire ; c'est une évidence qui naît d'elle-même, spontanée. C'était une évidence qui n'était plus questionnée depuis bien longtemps. Le travail est quelque chose qui se passe sur un marché ; cela a toujours été comme cela. De nos jours, le questionnement amène à se dire que ce n'est pas vrai. Le marché du travail est, d'abord, une **construction historique** – qui prend plusieurs siècles, bien entendu – qui n'est pas universelle – cela ne s'est pas passé en même temps et de la même façon partout. Ce qu'on a oublié, ce

sont les nombreux *freins*, les nombreux obstacles qui ont été abattus, détruits – en particulier dans les pays industriels - pour permettre la *marchandisation du travail*.

Ensuite, il y a l'idée que la *mobilité du travail* est aussi une donnée qui va de soi, quelque chose de naturel. Là encore, cette idée de mobilité qui va de soi est mise en cause. En étudiant en particulier la constitution du marché du travail dans les grands pays industriels, on observe que cette mobilité a été *forcée*. Elle n'est pas venue d'elle-même ; il a fallu créer cette mobilité. Il est naturel que, sur le marché, le prix du travail soit un *salaire* qui est une valeur monétaire, librement échangeable – avec ce que je gagne comme salaire, en argent, je peux acheter ce que je veux, où je veux. C'est le béat bas de notre manière de vivre. C'est récent, ce n'est pas venu de soi, c'est beaucoup plus compliqué qu'on ne le croit et ce n'est même, dans certains cas, pas encore tout à fait vrai. Donc, quantités d'aspects que l'on croyait aller de soi, depuis des centaines d'années, apparaissent au mieux comme extrêmement récentes.

## 2. Les conceptions morales et religieuses

Le deuxième élément qui est à nouveau questionné est un questionnement qui existe depuis longtemps. Le travail est une valeur économique ; c'est devenu une valeur économique, mesurable. Mais, avant d'être une valeur économique – mesurable, transformable, achetable -, le travail est d'abord une valeur liée à la *religion* et la *morale*. La première valeur du travail est celle qu'elle est dans le rapport qu'elle établit entre les hommes - ainsi qu'entre l'homme et Dieu. La première idée fondamentale – que l'on retrouve dans toute la littérature - est l'idée que le travail est un *châtiment* que nous payons pour avoir notre revenu à l'ordre divin à la suite du péché originel. L'homme sera condamné à vivre de la sueur de son front, à gagner sa vie par le travail. Cette idée domine la vision des religions monothéistes jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Au sein même de la religion, on va passer à l'idée qu'en accomplissant ce châtiment, en acceptant qu'on atteigne une dignité supérieure au châtiment. On n'est pas un être châtié mais un être qui accomplit une destinée qui est voulue par Dieu. Le châtiment assumé devient une sanctification du travail. C'est une idée encore très forte car celui qui travaille est plus près de Dieu que celui qui ne travaille pas. Mais, sur cette base religieuse et morale, viennent se greffer progressivement des *conceptions de type économiques*. On va mesurer le travail en termes de *rendement*, en termes *d'utilité*. On va aussi essayé de définir d'une manière objective. Autrement dit, quelle est la vraie valeur du travail, comment peut-on le mesurer ? Pour ce faire, on va se mettre à mesurer avec des instruments scientifiques, à calculer les *différentes valeurs du travail humain* - ce qui est récent ; on ne fait cela que depuis deux siècles. Auparavant, la question ne se posait pas.

## 3. La division du travail

La division du travail la plus fondamentale – mais aussi la plus controversée de l'histoire - est la *division dite sexuée du travail*. Depuis un demi-siècle, il y a eu là une véritable révolution. De l'idée qu'il y avait par nature un travail de l'homme et par nature un travail de la femme, on est passé à l'idée que c'est une erreur et que tout travail – sauf exception - est masculin *et* féminin. On se réinterroge de plus en plus sur ce qu'a été la réalité de la division sexuée du travail avant, pendant et après la révolution industrielle. On interrogera les progrès de l'organisation du travail depuis les formes artisanales jusqu'au travail théorisé et, même, post théorisé.

Pendant très longtemps dans l'histoire en général, il n'était pas question de la division sexuée du travail parce qu'elle était considérée comme liée à la nature même et qu'elle était

tellement *évidente*, naturelle, voire même providentielle qu'il n'y avait pas à se questionner sur ce problème. A partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'évolution du mouvement féministe a amené le monde scientifique à s'intéresser à *l'histoire des femmes*. Au début, c'est considéré comme une branche à part. On ouvre un chapitre presque neuf puisqu'on n'avait jamais fait l'histoire des femmes. On découvre qu'il y a des femmes dans l'histoire et on reconstitue leur histoire depuis des siècles.

Cette construction – l'histoire des femmes – a, elle aussi, évolué. Depuis vingt à trente ans, on évolue surtout sous l'influence anglo-saxonne vers ce que l'on appelle la *gender history* (*l'histoire du genre*) qui s'est ouverte au *rapport* parfois conflictuel entre les gens masculins et féminins, à tel point que, de nos jours, on parle de l'histoire de la féminité et de la masculinité. Il y a donc eu, dans un laps de temps assez court, une évolution importante. Cette histoire des femmes va buter sur les questions relatives au *travail*. Pendant tout un temps, l'histoire des femmes s'était principalement orientée sur *l'histoire de l'émancipation féminine*, c'est-à-dire principalement la conquête des droits politiques. Mais, on s'intéressera aussi progressivement à la *condition des femmes* dans le monde du travail.

« La séparation entre famille et production a une histoire qui se confond avec celle de l'industrialisation et de la généralisation du rapport salarial. La construction des catégories savantes qui font le partage entre ce qui est considéré comme travail et ce qui ne l'est pas, entre population active et population inactive, au cours des recensements de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, contribue aussi, en instituant des normes et des représentations sociales, à repousser aux marges du travail une partie de l'activité laborieuse des femmes, effectuée notamment dans le cadre domestique. Les rémunérations des productions féminines (dentelles, broderie, par exemple) sont ainsi toujours plus faibles que celles des productions masculines (comme le tissage). Cette différence ne peut s'expliquer par une moindre complexité des travaux effectués par les femmes, comme le montre l'exemple de la dentelle, qui exige un long apprentissage, souvent commencé très jeune. La dépréciation des travaux de femmes semble alors tenir plus au statut du sexe féminin au sein de la famille et de la société qu'à la nature des tâches accomplies. Telle est la perspective adoptée par L. Tilly et J. Scott dans leur étude effectuée à Roubaix, Anzin et Amiens à partir des listes nominatives des recensements dans les décennies 1860-1900. Elles montrent que l'activité féminine dépend des cycles de la vie familiale : les jeunes filles exercent un travail à plein temps, comme ouvrières ou domestiques, qu'elles poursuivent éventuellement les premières années de leur mariage. Après la naissance des enfants, beaucoup cessent toute activité salariée. Généralement, dans les familles ouvrières, le travail des enfants est « préféré » à celui des femmes. Aussi, dès que les enfants sont en âge de travailler, les mères quittent la fabrique. Elles ne reprennent une activité salariée que par intermittence pour faire face aux aléas lorsque le mari est malade ou sans emploi, ou quand elles se retrouvent seules.

Loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. Promulguée le 2 novembre 1892. Cette loi s'applique à tous les établissements, à l'exclusion de ceux où ne sont employés que les membres de la famille, sous l'autorité du père, de la mère ou du tuteur. Elle fixe l'âge du travail des enfants à treize ans et limite la durée du travail des enfants de moins de seize ans à dix heures par jour. Pour les femmes (et les filles), la durée de la journée de travail « effectif » ne doit pas excéder onze heures.

Le travail de nuit est également réglementé : les enfants de moins de dix-huit ans, les filles et les femmes ne peuvent être employés à aucun travail de nuit. Le travail

de nuit est toutefois autorisé de 4 heures du matin à 10 heures du soir s'il est réparti entre deux postes ne travaillant pas plus de neuf heures chacun.

Des dérogations sont prévues par la loi : certaines industries pourront bénéficier de dérogations permanentes ; dans d'autres cas, le travail pourra être prolongé jusqu'à 11 heures du soir pendant une durée n'excédant pas soixante jours.

Les enfants de moins de dix-huit ans et les femmes ne peuvent être employés plus de six jours par semaine, ni les jours fériés (sauf sous certaines conditions dans les usines à feu continu).

Les filles et les femmes ne peuvent effectuer les travaux souterrains (mines, carrières), ni être employées (de même que les enfants) dans des établissements insalubres ou dangereux (sauf sous conditions spéciales).

Les accidents du travail doivent faire l'objet d'une déclaration.

Les chefs d'établissement doivent aussi « veiller au maintien des bonnes mœurs et à l'observation de la décence publique ».

Un corps d'inspecteurs est chargé de l'application de la loi.

Les conditions d'application de cette loi ont contribué à renforcer la ségrégation du travail entre hommes et femmes. Elle établit en effet des barrières à l'accès des femmes à des secteurs masculins, mieux rémunérés, alors que les dérogations dont bénéficient les industries recourant au travail féminin bon marché accélèrent leur féminisation. D'ailleurs, les syndicats s'appuieront sur cette loi pour limiter l'embauche de femmes dans des secteurs masculins. En outre, l'exclusion des ateliers familiaux du champ de la loi se traduit par la multiplication de la sous-traitance à domicile et la surexploitation des femmes. »<sup>16</sup>

Il y a d'abord toute une série de problèmes préalables, difficiles pour l'historien. Ce n'est pas si simple que cela de faire le point sur l'importance du travail féminin dans les sociétés qui précèdent la Seconde Guerre mondiale. Pourquoi ? Parce que les sources – c'est-à-dire les documents sur lesquels nous nous appuyons pour reconstituer le passé du travail – sont masculines ; elles utilisent des concepts qui ont été taillés sur mesure à partir d'une **conception naturaliste du travail**. C'est-à-dire que l'on considère qu'il est naturel qu'il y ait le travail des hommes et le travail des femmes ; cette distinction provient de la nature. Pire, on considère que le travail féminin, en tout cas dans les sources du XIX<sup>e</sup> siècle, est un travail nécessairement **occasionnel**, subordonné, même introductif, auxiliaire et donc, le simple recensement du travail féminin est souvent très négligé. Le premier concept qu'il est difficile de mettre en œuvre est donc l'importance du travail des femmes dans l'évolution du travail productif, dans l'ampleur du travail introductif.

Le corollaire est qu'il y a cette idée que le travail féminin occupe un pourcentage de la population active ou que les femmes représentent tel pourcentage de la population inactive. Dans les statistiques professionnelles qui existent déjà au XIX<sup>e</sup> siècle dans tous les pays industriels, ce n'est pas du tout évident. On peut évidemment copier simplement ce que les sources racontent mais on obtient des **pourcentages irréalistes**. La raison en est simple : une partie importante du travail féminin se fait **à domicile** mais ce n'est pas un travail ménager, un travail lié uniquement à l'entretien de la famille, un travail domestique. C'est un travail que l'on fait dans le cadre familial du domicile. Ce travail est souvent ignoré ou largement sous-estimé. On plonge donc dans la population inactive – non active du point de vue économique – quantité de femmes qui, en fait, travaillaient. Ce travail était même souvent important. Il y a donc une difficulté d'avoir une approche purement et simplement quantitative de ce travail-là.

<sup>16</sup> BATTAGLIOLA, Françoise, *Histoire du travail des femmes*, Editions La Découverte, Repères 284, Paris, 2000.

Un autre problème est le **problème du vocabulaire**. De nos jours, cela ne pose aucun problème de parler de travail occupé soit par un homme soit par une femme. En principe, tout travail se doit d'être accessible aux deux genres présents dans l'espèce humaine. A l'époque (jusqu'à la Seconde Guerre mondiale), ce n'est pas du tout évident ; il est question, dans les sources, d'un grand nombre de vocables comme *labeur*, *occupation*, *condition*, *service*, *profession*, *métier*, *emploi*. Selon les termes utilisés, on connote quelque part le *type* de travail et le **genre sexué** du travail en question. Par exemple, on parlera assez souvent de la condition lorsqu'il s'agit de travail de femmes – ce qui est un terme très fréquent. Même le vocabulaire rend parfois difficile la compréhension exacte du genre dont il est question. Ce dont il est plus rarement question, c'est le **métier**. Les femmes ont des occupations, elles peuvent avoir un labeur, elles peuvent être dans telle ou telle condition – lorsque l'on utilise ce terme, c'est pour le travail domestique. On emploie rarement le terme « métier ». L'idée qu'il y ait un métier qui puisse être occupé par des femmes et dans lequel il puisse y avoir une spécialisation, un savoir-faire d'homme n'apparaît que tardivement. Pour que le terme apparaisse, il faut qu'il y ait une formation, une éducation dans le domaine du travail.

Dans l'historique, il y a un fait essentiel qui marque les mentalités : l'idée que le travail de l'homme et de la femme est une chose qui doit être **complémentaire** mais dans une idée de **subordination du travail féminin**. Il s'agit d'une idée permanente qui est liée au rapport de l'homme dominant un peu partout. Cependant, on sait que les femmes travaillent et elles travaillent même doublement. Elle travaille pour l'entretien du ménage et sa reproduction mais aussi pour compléter le travail masculin lorsque celui-ci est insuffisant pour assurer les revenus pour la famille. Ce travail féminin va être considéré comme étant lié à une condition féminine qui ne réclame **aucune qualification** en principe. Le travail légitime de la femme dérive de sa nature qui est une nature familiale et maternelle, ce qui tourne autour des soins par exemple est accepté – c'est dans la nature féminine de veiller aux soins - et acceptable mais, tout ce qui sort de sa prétendue nature est plus difficile à accepter voire même ignorer. Cependant de manière tout à fait évidente, on observe que les femmes travaillent sous une forme salariée directe ou indirecte. Il y a un **revenu** lié à cette conception du salaire. On observe cela soit dans le travail à domicile soit dans le travail qui est à l'extérieur du domicile.

Quels sont les secteurs économiques dans lesquels le travail de la femme va prendre de l'importance sociale au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ? Il y a un secteur qui émerge clairement, pratiquement depuis le début de la révolution industrielle : le **secteur textile** (filature et tissage). Dans le secteur de la filature et du tissage, il y a un pourcentage important de travail féminin. Le travail féminin, dans ce secteur mécanisé, se développe principalement dans les filatures. Il est nettement moins présent dans le tissage qui est un domaine plus largement réservé au travail masculin. Il y a l'idée que la condition des femmes est plus liée à la filature qu'au travail sur des métiers à tisser. Il y a donc une importance du travail féminin dans le secteur du textile. D'autres secteurs vont être investis massivement par du travail féminin. Cependant, dans la mentalité qui va se développer avec la révolution industrielle, le travail des femmes est **nécessaire** parce qu'il est meilleur marché que le travail des hommes mais, en même temps, on le juge dégradant pour la femme et donc, quantité d'écrits de l'époque considère que le travail des femmes hors du domicile est une **pénible obligation** qu'il vaudrait mieux pouvoir un jour supprimer pour que la femme puisse revenir à sa condition naturelle, c'est-à-dire au travail à domicile. Il y a donc un **effet de double discours** : il faut du travail féminin extérieur mais l'introduction du travail féminin dans l'usine est quelque chose qui est en soi moralement condamnable.

Officiellement, que recherche-t-on ? Quels sont les critères mis en avant pour justifier l'utilisation importante du travail féminin dans les grandes usines ? Ce que l'on retient ici est

***L'endurance féminine*** – en effet, les femmes sont plus endurantes et plus attentives que les hommes, moins tentées par le divertissement que les hommes -, leur travail est plus attentif, moins difficile à discipliner et, plus particulièrement encore, on va mettre en avant l'idée que la dextérité, le travail de l'aiguille, le travail d'attention est caractéristique des femmes – elles sont destinées à la couture depuis la nuit des temps - et que, donc, cette nature vigilante, attentive est un trait légitimement utilisable dans le travail industriel. Quand on voit la réalité, elle est bien plus compliquée que cela. Officiellement, on déclare que le travail féminin dans l'usine est un mauvais travail qui est à éviter. On déclare également à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qu'il y a des travaux liés à l'émergence des industries qui devraient être interdits aux femmes (par exemple : le secteur minier). Ce secteur est en contradiction avec la reconnaissance d'une condition féminine, et pourtant, on l'utilise. On est capable d'utiliser le travail féminin même là où, en principe, il est ***inconciliable avec les vertus supposées naturelles de la condition féminine***.

Ce qui distingue encore plus fondamentalement le travail des femmes du travail des hommes, c'est que le travail des femmes est un travail où la ***possibilité de grimper dans la hiérarchie*** est complètement ***méconnue***. Les femmes travaillent mais n'ont pratiquement aucune possibilité de gravir les échelons dans la spécialisation de la profession, contrairement aux hommes. Conséquence, il y a des secteurs, à partir de la seconde révolution industrielle, qui demandent une spécialisation, une qualification de plus en plus grande. Ces secteurs-là seront peu ouverts, réservés à la main d'œuvre masculine. Le prétexte pour ne pas ouvrir ces secteurs neufs à plus grande qualification – et donc avec la possibilité de perspective d'une carrière complète - est qu'il faut désormais ***protéger le travail des femmes*** ou, plutôt protéger les femmes du travail – qu'elles soient protégées de toute une série d'inconvénients qui existent dans le travail et dans l'ensemble industriel.

Les lois, à partir des années 1880 (France : 1892, Belgique : 1899), de protection du travail sont des lois à la fois pour ***protéger la femme*** (ses capacités de maternité par exemple), protéger la décence dans les lieux de travail mais avec un ***effet pervers*** : en protégeant à ce point le travail de la femme, on l'empêche en quelque sorte d'accéder à des secteurs nouveaux où elle aurait pu prétendre d'acquérir des compétences comparables à l'homme. C'est la vision classique de ***l'effet pervers des bonnes intentions***. Un ouvrage très bien fait sur le travail des femmes est celui d'EMILE ZOLA dont on reparlera.

Prenons, par exemple, la loi française de 1892 qui est une ***loi de protection du travail des enfants et des femmes***. Cette loi, quand on la regarde bien, dit que le travail des femmes et des filles ne doit pas excéder onze heures, ce qui suppose que quelques fois on allait largement au-dessus. Il y a une observation qui va voir apparaître un second effet pervers : des ***dérogations*** pourraient être prévues. Selon les secteurs, on va voir s'accumuler des dérogations, surtout dans les secteurs à faible qualification où le travail féminin est encore très largement utilisé. Mais, dans les secteurs à plus haute qualification, on refuse ces dérogations. On protège tellement le travail des femmes qu'on empêche pratiquement le travail de ce type-là. Au détour du XIX<sup>e</sup> siècle, une grande partie de l'emploi féminin continue à stagner dans le travail à domicile, qui est, en fait, le travail le plus surexploité de l'époque.

Le coton sera un objet de consommation pour lequel on va développer des modes, on va faire des cotonnades colorées, avec des motifs. Pour ce type de travail, on va utiliser dans des ateliers relativement importants le travail des femmes à cause du faible coût que cela représente mais aussi de la qualité, la minutie dont elles font preuve dans leur travail à la main. Là, il y a donc ***absorption d'une main d'œuvre féminine*** importante dans un secteur neuf qui annonce la révolution industrielle. En même temps, le travail des femmes est lié à

***L'extension importante du travail des enfants.*** « Travail minutieux », c'est ce que l'on dit lorsqu'on cherche la dextérité. D'un autre côté, la pratique est contradictoire à nouveau, dans une fabrique textile du XIX<sup>e</sup> siècle, à Roubaix – industrie de la laine –, on utilise les femmes pour les gros travaux de manutentions et donc, pour un travail typiquement insalubre.

On utilise les femmes dans bien d'autres secteurs : la fabrique de chocolat, la fausse bijouterie, le charbonnage, le travail industriel, etc. Ce qui se met à changer avec la modernité, c'est que, progressivement, les femmes vont changer de catégories ; elles vont s'introduire lentement dans le ***travail dit de bureau***. Parmi les premières à s'introduire dans ce nouveau compartiment, il y a les femmes qui travaillent d'abord au ***service du télégraphe*** – la télégraphie étant d'une grande modernité depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais, ce qui va vraiment être symbolique de ce nouvel emploi féminin – toujours dans l'idée que la femme est plus vigilante que l'homme –, c'est le téléphone, les ***demoiselles du téléphone*** dont le travail est un travail nerveusement éprouvant puisqu'il consiste à faire les connexions entre appelés et appelants en quelque sorte. Et donc, ces demoiselles du téléphone n'ont plus un travail comparable à celui que l'on effectuait dans les usines mais elles entrent dans cette nouvelle génération du travail féminin.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, ***l'éducation des femmes*** commence timidement à faire des progrès. L'accès à des études secondaires, pour les femmes, s'élargit. Un nouveau type de carrière apparaît également qui n'est plus basé sur la dextérité manuelle mais sur le ***travail dactylographique***, le travail de bureau sur lequel il y a toujours la ***notion de dextérité manuelle*** puisqu'il faut taper sur un clavier. C'est donc un travail d'exécution manuelle mais qui est quand même un travail qui demande une ***compétence intellectuelle particulière***. Il faut pouvoir vérifier en même temps que taper à la machine si on ne fait pas de fautes. Il faut donc une qualification qui est même quelques fois largement supérieure à celle que les hommes pouvaient atteindre.

Les écoles professionnelles regroupent, jusque dans les années 1960, en deux grandes sections « *coupe et couture* » et « *sténodactylo* ». Qu'est-ce qui va changer ? « Traditionnellement », on dit que ce qui va ouvrir l'ère nouvelle dans l'égalité du travail homme - femme, on dit majoritairement que le grand événement est la ***Première Guerre mondiale***. Dans la pensée, on disait qu'avant la guerre, les femmes ne travaillent pas, et puis, la guerre a fait qu'elles ont travaillé – ce qui est un élément absurde puisqu'elles travaillent avant la guerre. C'est comme si la guerre avait créé le travail féminin – ce qui est faux – mais, ce qui est vrai, c'est que, dans tous les pays belligérants – en Angleterre, en France, en Allemagne, etc. –, on a dû nécessairement mettre à des postes de travail, des femmes – postes de travail qui leur étaient antérieurement interdits. On va d'abord substituer le travail de femmes à des postes auparavant réservés aux hommes, massivement. C'est l'époque que l'on va appeler dans la littérature ***l'époque des munitionnettes***. C'est donc ces contingences de femmes qui vont remplacer le travail des hommes parce qu'ils sont partis à l'armée et qui vont assurer une très grande partie de l'effort de guerre tant en Allemagne ou en Autriche que du côté des Alliés.

Au sortir de la Première Guerre mondiale, il y a d'abord un ***mouvement de reflux***, c'est-à-dire qu'on va éjecter un grand nombre de femmes des emplois qu'elles occupaient dans les industries de guerre mais aussi, on essaie, par toutes sortes de dispositions légales ou autre, de revenir à l'état ancien. Cependant, cette tentative d'écarter les femmes des emplois à qualification ne peut plus aboutir à 100% notamment, à cause de l'introduction, dans les grandes industries, du ***travail taylorisé***. La taylorisation du travail organise de plus en plus les

grandes industries – notamment l’industrie automobile – sous forme de travail taylorisé à la chaîne. Dans ces entreprises-là, on introduit et on maintient du travail féminin.

Dans ce que l’on appelle le taylorisme, il n’y a pas uniquement le rendement du travail qui compte mais aussi l’idée que l’on pourrait arriver à **une objectivation de la quantité de travail** et que l’on pourrait arriver à un **système salarial**. On fait en sorte que le salaire devienne une sorte d’incitation au travail pour une augmentation de son rendement et ce, par des méthodes objectives – on trouve cette idée très clairement dès TAYLOR. Après Taylor, quantité d’ingénieurs vont tenter de trouver des solutions pour trouver un mode de rémunération du travail en fonction de l’effort de travail fourni.

Dans ce mouvement-là, il y a un ingénieur français, LOUIS BEDAUX, qui va mettre au point un système de calcul qui décompose la journée de travail en points Bedaux – il s’agit d’une quantité qui calcule une quantité d’efforts accomplis pendant une certaine durée. Au bout de la journée, on gagne des points mais on peut aussi en perdre. Il y a cependant un effet pervers : dans les grandes entreprises taylorisées dans lesquelles on va introduire le système Bedaux, on va observer qu’il y a quelque chose de très anormal. En effet, les points Bedaux ne sont pas calculés de la même manière que l’on soit une femme ou un homme. C’est donc tout à fait anormal puisqu’un point Bedaux n’a pas de sexe, la même quantité d’efforts, qu’elle soit fournie par un homme ou une femme, doit être calculée de la même façon or, ce n’est pas le cas dans un grand nombre d’entreprise. Se développe – surtout dans ces entreprises-là, qui pour l’époque sont des entreprises modernes bien entendu – l’idée qu’il y a quelque chose d’anormal et on commence à voir des **mouvements féminins** revendiquer clairement « à travail égal, salaire égal ».

Ensuite, question que l’on peut se poser : à partir de quand y a-t-il des mouvements dans la main d’œuvre féminine autonomes ? A partir de quand les femmes trouvent-elles en elles-mêmes la capacité de revendiquer l’amélioration de leurs conditions de travail ainsi qu’un salaire égal ? L’événement inaugural est une grève qui aura lieu à Londres en 1888. C’est une grève qui va affecter une fabrique d’allumettes - **Grève des Match Girls**. Les femmes vont mener une grève pour une augmentation de salaire et aussi – ce qui est tout de même extraordinaire à l’époque - pour une amélioration des conditions de travail et le remplacement de certains matériaux. Elles vont revendiquer, au-delà de la revendication salariale, une modification des conditions et des matériaux de production. Elles auront partiellement gain de cause. C’est le premier exemple d’une grève qui a été menée pour la plus grande partie par des femmes.

Beaucoup de syndicalistes masculins, à la fin du XIX<sup>e</sup> et largement dans le XX<sup>e</sup> siècle, considèrent que l’introduction du travail des femmes dans les entreprises dévalorisent le travail des hommes et donc, en introduisant un travail des femmes moins bien payé, on fait peser un poids qui va dévaloriser, abaisser ou maintenir trop bas le salaire des hommes.

Les femmes travaillent dans quantités de postes d’exécution – dont l’exemple-type est la présence féminine aux machines. Il y a donc l’émergence d’une présence féminine importante dans certaines industries telles l’industrie automobile. Il s’agit de la situation jusqu’à la Seconde Guerre mondiale.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le travail féminin est largement introduit. Il est toujours dévalorisé en terme de salaire mais il intègre des secteurs de plus en plus larges, grâce, notamment, au **développement de l’éducation** des femmes et elles peuvent accéder enfin, beaucoup plus largement qu’auparavant à des études supérieures. Mais, dans l’opinion, il y a tout de même encore du retard. Et, une enquête a été réalisée à la fin des années 1940 à

l'ULB qui annonce les **études de sondage d'opinion**. Les sondages d'opinion – invention américaine – vont appliquer cette technique qui est, à l'époque, totalement révolutionnaire, au travail de la femme hors du foyer. Le titre nous indique que c'est encore ressenti comme quelque chose qui n'est pas naturel. La place naturelle de la femme est d'être dans le foyer et non hors de celui-ci. Cependant, quand on lit les conclusions, c'est tout de même relativement encourageant. A la fin des années 1940, il y a une très nette majorité de la population qui considère comme normal que des femmes aient des postes de travail similaires à ceux des hommes. Et même, ils acceptent l'idée que le salaire puisse être le même ; que les femmes aient une carrière aux mêmes conditions et au même prix que le travail masculin.

Que va-t-il se passer ? A partir des années 1950, on proclame **l'égalité entre hommes et femmes**. A compétences égales, à postes équivalents, le salaire doit être le même. Mais, entre le principe et la réalité, il y a de la marge. Dans cette longue histoire de l'égalisation de salaires entre hommes et femmes, pour les accès égaux à tous les postes pour les hommes et pour les femmes, il y a un événement qui a lieu en 1966, en Belgique, est ce qu'on a appelé la **grève des femmes de la Fabrique Nationale** à Herstal. C'est une entreprise qui faisait des armes de guerre qui a employé depuis pratiquement toujours une main-d'œuvre féminine. En 1966 éclate, dans cette entreprise, une grève menée par les femmes avec une revendication explicite « à travail égal, salaire égal ». Cette manifestation est encore à l'époque une manifestation nationale. C'est là qu'un déblocage va se faire.

Pour que l'égalité de salaire apparaisse, il faut qu'elle soit inscrite dans des **conventions collectives de travail**. Cela est la réalité. Au sortir de la guerre, les syndicats doivent insérer au-delà de toutes les résistances masculines, l'égalité de salaire hommes/femmes dans les conventions collectives.

En principe, toute inégalité salariale est interdite mais, quand on fait le calcul globalement, on voit que, en moyenne, le salaire des femmes est inférieur de 25% à la moyenne du salaire accumulé par les hommes. Pourquoi ? C'est tout simple : l'assomption professionnelle des femmes est beaucoup plus lente. De plus, le travail des femmes est souvent un travail sans carrière complète : c'est du travail partiel ou du travail qui est interrompu parfois temporairement mais, parfois durant des périodes relativement longues. Et donc, lorsque l'on fait la moyenne, quelque part, il y a un plafond qui maintient en moyenne le salaire des femmes inférieur au salaire accumulé par les hommes.

#### 4. La réglementation et la législation du travail

Le dernier point à interroger est : comment a-t-on créé une **réglementation** et une **législation du travail** ? Comment est-on passé d'une réglementation qui vise à imposer la liberté du travail à une réglementation qui est protectrice du travail ? Cela n'a pas été simple non plus et date des deux derniers siècles. Enfin, quel est l'état des relations industrielles entre employeurs et employés ? Et, quel est l'élément, de nos jours de plus en plus important, qui détermine l'évolution de la formation des travailleurs ? Pourquoi et comment forme-t-on des forces de travail adaptées aux marchands ?

#### 5. Le rendement du travail

Qu'est-ce qui a permis, après la révolution industrielle, une croissance du rendement du travail ? Dit autrement, comment le travail humain, en l'organisant d'une manière particulière, a-t-il pu produire tellement plus de richesses en un même laps de temps ? On constate que la productivité du travail humain a augmenté de manière fulgurante dans pratiquement tous les secteurs qui ont été industrialisés au cours du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle.

Au point de départ, nombres d'ouvrages ont eu pour sujet l'accélération de la division des tâches, une **spécialisation du travail**. Et, le texte fondateur est un texte tiré de *LA RICHESSE DES NATIONS* d'ADAM SMITH en 1776 qui cite un exemple qui est resté fameux : l'exemple de la manufacture. En 1776, on est à l'aube de la révolution industrielle. Il dit que plus on divise le travail, plus le travail sera intelligent et plus il sera productif.

Prenons un exemple : la manufacture de la plus petite importance, la fabrication de l'épingle. La division du travail fait en sorte que la fabrication de l'épingle devient un métier. A l'intérieur de cette spécialisation, on va couper l'épingle. Si un ouvrier doit faire une épingle de A à Z, il en fera peut-être une sur toute la journée ; il n'en fera certainement pas une vingtaine. Mais, de la manière dont cette industrie est maintenant construite, la création d'une épingle est divisée en plusieurs opérations distinctes ou environ. Pour une épingle, il y a dix-huit ouvriers différents qui font chacun un morceau de l'opération. Conséquence, la spécialisation d'un ouvrage augmente la quantité d'ouvrage qu'il peut accomplir. La division du travail, en réduisant le travail de chaque homme en une opération très simple et en faisant de cette opération la seule, lui fait acquérir nécessairement une très grande dextérité. En effet, le passage d'une opération à l'autre est du temps perdu. Avec une opération unique, bien déterminée, cette perte du temps de travail diminue ; le travail devient plus intense et on perd moins de temps à passer d'une opération à l'autre. La division par la séparation des tâches fait que, par un mouvement naturel, celui qui est astreint à une tâche répétitive unique va trouver par lui-même un mécanisme qui fera aussi bien que lui. Il va s'épargner en quelque sorte tout effort en le remplaçant par une machine. La division du travail pousse à une **machination du travail**.

Puisque c'est la faculté d'échanger qui donne lieu à la division du travail, on sera capable de produire plus. Chaque opération doit être limitée par la faculté d'échanger, en d'autres termes, par l'étendue du marché. C'est le problème perpétuel de la poule et de l'œuf. Est-ce la division elle-même, la société qui décide de diviser un certain nombre d'opérations et que, par conséquent, le marché augmente ou bien est-ce parce que l'on a l'occasion d'avoir un marché plus étendu on est poussé à diviser le travail ? En fait, c'est un mouvement circulaire bien entendu mais, parfois c'est plutôt tel facteur qui joue et, parfois, c'est plutôt l'autre qui est déterminant.

La division du travail, que l'on appelle la **division sérielle du travail**, est considérée comme le premier moteur de la modernité du marché. C'est peut-être faux. Cette idée qui est omniprésente dans la littérature, n'est peut-être pas aussi convaincante que l'on veut bien le croire. ADAM SMITH n'est pas un prophète, ce qu'il a fait est s'inspirer d'un article de l'encyclopédie de DIDEROT et ALEMBERT, publiée dans les années 1750. Quand on regarde dans cette encyclopédie, on observe que le travail est divisé en dix-huit opérations. Mais, est-ce que cela veut dire que c'est la réalité ? Cela s'est-il réellement produit de la sorte ? Là, contrairement à ce que l'on pensait auparavant, de plus en plus on se met à douter. En fait, on avait l'idée, la capacité intellectuelle de penser à une division sérielle du travail.

En pratique, cette division est beaucoup plus limitée que cela. Quantité de secteurs n'ont pas l'intérêt de diviser à ce point le travail. Ce n'est qu'à l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle qu'il y aura un intérêt évident à découper au maximum le travail humain.

Si cette idée n'est pas complètement vraie, que s'est-il alors produit ? Si la division du travail sérielle n'a pas été la formule miracle, qu'y a-t-il eu d'autre qui a pu faire que le rendement du travail a augmenté ? Un historien, sociologue et économiste a récemment – en 2003 – fait une étude sur la grosse entreprise du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, principalement en France. PHILIPPE LEFEBVRE a écrit un ouvrage sur les formes de la division moderne du

travail. On découvre que MARX relativisait déjà l'importance de la manufacture. Pour Marx, la manufacture prend deux formes : la **manufacture sérielle** - c'est-à-dire celle qui est une série d'opérations divisées -, la seconde forme ne limite pas le travail de l'atelier mais autour de la fabrication d'un produit, elle rassemble des métiers divers d'où le nom de **manufacture hétérogène**.

Nous pouvons prendre un exemple belge puisqu'une des grandes manufactures de carrosse est située à Nivelles. On a des images de cette manufacture telle qu'elle apparaît dans les années 1780-1790. Il s'agit d'un bâtiment industriel avec des ateliers. On voit que c'est un assemblage de métiers différents afin d'amener à la construction, à la production d'un bien. Chaque métier a son atelier.

Les premières manufactures ne sont pas des manufactures de type sérielles mais des **manufactures rassemblées**, des manufactures hétérogènes. Nous avons donc affaire à deux types de formules.

	<b>Manufacture dite « hétérogène »</b>	<b>Manufacture innovante hétérogène</b>
Métiers	Exogènes à la manufacture	Endogènes à la manufacture
Procédés et modes opératoires	Non discutables, figés	Révisables, évolutifs
Place des métiers	Métiers prépondérants, autonomes dans la manufacture	Métiers subordonnés dans la manufacture
Marché interne du travail	Cloisonné par métiers mutuellement exclusifs	Ouvert entre métiers
Division du travail entre métiers	Figée, traditionnelle	Révisable, novatrice
Coordination entre métiers	Interne aux métiers (effectuée entre eux) Minimale et a priori	Externe aux métiers (au moins partiellement) Forte, révisable en fonction des apprentissages issus de la pratique
Produits	Traditionnels	Innovants

## II. Le travail des machines

### A. La machinofacture

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, - cela varie d'un pays à l'autre et même d'un secteur à l'autre - va émerger une troisième formule qui est la formule la plus connue bien entendu : la **manufacture innovante hétérogène**. Que s'est-il passé ? Elle est hétérogène simple au départ mais, certains secteurs, certains morceaux de la production deviendront sériels – pas le tout. Une partie de la production va donc vers le système de la manufacture sérielle. La seconde nouveauté est **l'introduction des machines**. Les machines vont permettre à cette manufacture hétérogène simple d'innover, de se transformer et de devenir l'image classique de la grande usine avec machines, avec concentration de main-d'œuvre.

Au départ, les métiers sont formés hors de la manufacture – on devient menuisier dans un atelier. Au bout d'un certain temps, on devient menuisier à l'intérieur de la manufacture. Donc l'apprentissage exogène disparaît progressivement. Les procédés sont au départ tissés par le métier, à l'extérieur. Progressivement, les procédés vont évoluer en fonction de l'évolution de la manufacture elle-même. Les procédés deviennent de plus en plus **évolutifs**.

En pratique, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est un mélange des deux – division sérielle et division hétérogène - qui va se développer dans les grandes entreprises. Certains secteurs des entreprises concentrées restent sous le régime de la manufacture hétérogène – rassemblement de divers métiers dans un même atelier – et d'autres secteurs de la même entreprise connaissent déjà une division sérielle. Ce qui va accélérer les transformations, c'est l'introduction tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle – et encore au XX<sup>e</sup> siècle, bien entendu - de machines qui vont se substituer au travail humain. On va passer progressivement à ce que l'on appelle la **machinofacture** ou la **manufacture hétérogène innovante**. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et certainement au XX<sup>e</sup>, le paysage industriel est extrêmement composé; il y a fréquemment des mélanges, des variétés de division du travail sur un même site, dans une même entreprise. Des secteurs où la machine s'est déjà largement implantée avec une main-d'oeuvre, d'autres secteurs vont collaborer dans un même atelier et, enfin, des ateliers où l'on fait du travail à la tâche de manière tout à fait sérielle.

### B. L'usine à la chaîne et l'usine à automation

Ce qui va se développer par la suite, principalement au XX<sup>e</sup> siècle, ce sont les grandes formes : **l'usine à la chaîne** et **l'usine à automation**. **L'usine à la chaîne** est un concentré des expériences de FORD. Cela se développe surtout dans les grandes entreprises automobiles. Quand on regarde d'un peu plus près ces usines à la chaîne, les objets de travail circulent, l'ouvrier reste fixe, on constate qu'il y a des antécédents. Ce n'est pas une invention sortie de l'esprit de Ford, loin de là. C'est quelque chose qui était déjà naissant depuis au moins un demi-siècle. Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il commence à y avoir des morceaux d'usines à la chaîne. Ces usines à la chaîne vont intégrer autre chose : le **taylorisme**. TAYLOR n'a pas inventé le travail à la chaîne. Enfin, apparaissent, se développent, surtout après la Seconde Guerre mondiale, les **usines dites à automation** où une très grande partie des opérations manuelles qui étaient faites à la chaîne sont éliminées et transformées par un travail de machines, automatique. Quand on regarde ces derniers points – le travail à la chaîne et l'usine à automation -, on pourrait se dire que c'est vraiment tout récent, qu'on y a pensé que dans le siècle passé. En fait, non. Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on avait imaginé théoriquement la possibilité de créer des usines, des entreprises où il n'y aurait plus de nécessité d'occuper du travail humain.

Prenons l'exemple d'un moulin à grains. En principe, sans aucune intervention humaine – si ce n'est tout au début et tout à la fin -, les graines pouvaient être moulues, ensachées et sorties sous forme de sachet de farine de l'autre côté, par un "simple" jeu de poulis, d'engrenages, de leviers qui ne nécessitaient plus l'intervention d'un travail humain. Dès 1785 – en tout cas dans l'esprit des ingénieurs -, l'idée d'une **automation complète du processus de travail** est déjà naissante mais ne va pas s'appliquer. Pourquoi a-t-on la capacité intellectuelle de le penser mais ne l'effectue-t-on pas? Il y a plusieurs raisons. La première raison est que c'est un dessin d'ingénieur. En pratique, les choses ne sont pas aussi simples que cela car le contrôle des mécanismes nécessitent une **présence humaine permanente**. Si on laisse la machine toute seule, elle va s'enrayer trop rapidement. On n'a pas encore les techniques de haute précision nécessaire pour avoir une machine que l'on peut quitter des yeux et qui s'occuperait d'elle-même. On peut le penser mais on ne peut pas encore le mettre

en place. La deuxième raison est qu'une machine comme cela demande tout de même un **investissement considérable**. On ne peut pas laisser cette machine au repos. Il faut qu'elle fonctionne tout le temps pour amortir le capital qui a été nécessaire pour la créer et par conséquent, pendant longtemps, il vaut mieux conserver du travail manuel, avec des usines plus anciennes, parce qu'on peut arrêter le travail manuel quand on veut. On ne doit pas innover ni investir dans de nouvelles infrastructures. Et, par conséquent, le coût des opérations, tant que le salaire humain reste meilleur marché que l'investissement dans la machine, tant que cette situation perdure, il n'y a pas de nécessité, pas d'incitation à passer à une automatisation complète du processus de travail.

Donc, l'automatisation va se développer et elle n'émerge vraiment qu'à partir de la fin et de la suite de la Seconde Guerre mondiale, en particulier, là encore, dans les secteurs les plus modernes de l'époque - par exemple, le secteur automobile où l'on avait pourtant introduit un demi-siècle auparavant le travail à la chaîne, encore manuel.

### C. Le système de protoindustrie

Voilà pour la grande industrie. Ce qui est devenu pratiquement synonyme de révolution industrielle, c'est l'augmentation d'une vaste main-d'oeuvre de nombreuses machines dans un grand ensemble. Cependant, durant le XIX<sup>e</sup> siècle et une grande partie du XX<sup>e</sup> siècle, ce n'est pas ce spectacle-là qui occupe la majorité de la population ouvrière, contrairement à ce que l'on pourrait croire. Il n'y a pas eu du jour au lendemain un afflux énorme de main-d'oeuvre dans les entreprises concentrées. La majorité de la main d'oeuvre reste dans ce qu'on appelle le **système de la protoindustrie**, c'est-à-dire une première forme d'industrie mais qui n'est pas encore concentrée. On parle également de **manufacture dispersée**, c'est-à-dire plusieurs petits ateliers, dans la plupart des cas familiaux. On l'appelle aussi, assez souvent, la **fabrique collective**, cela veut dire que tel pays ou telle région se spécialise dans tel type de production et, à l'intérieur de cette région, il y a une myriade de petits ateliers mais, collectivement, l'ensemble des ateliers forme une grande fabrique. Enfin, l'appellation la plus classique est **l'industrie à domicile** – elle n'est pas distincte du lieu de séjour, du logement-même de celui qui exerce ce travail. Il n'y a pas de distinction forte entre le **lieu de travail** et le **lieu de vie**.

Cette protoindustrie, qui reste très importante dans tous les pays industriels, a connu une évolution. Traditionnellement, on explique qu'il y a eu une longue évolution multiséculaire qui va de ce qu'on appelle le **domestic system** au **putting-out system** – de l'expression allemande Verlagssystem mais il n'y a pas véritablement de traduction de cette appellation en français. Si on voulait le traduire en français, on devrait l'appeler le **système de l'édition de la marchandise**.

#### 1. L'évolution du système protoindustriel

L'évolution est la suivante: dans les secteurs préindustriels qui sont pour l'essentiel les secteurs du textile et de la petite métallurgie, le travail se fait à domicile et plus particulièrement en milieu rural. Les petits ateliers qui sont de familles séparées, sont à la campagne. Le système va évoluer de manière très compliquée – nous schématiserons ici. Au départ, chaque producteur est **autonome**. Pendant les temps-morts du travail agricole, lorsqu'il n'y a pas – ou très peu - de travail au champ, il profite de ces temps-morts en quelque sorte pour fabriquer des produits artisanaux – généralement du textile ou de la petite métallurgie. Il est donc propriétaire de la matière première, des outils – éventuellement les machines - et du produit fini. C'est un petit producteur indépendant et autonome qui ne fait pas cela à temps plein mais qui fait cela pendant les temps-morts du travail agricole. C'est un système dit **domestique**.

Mais, très rapidement – parfois déjà au XVI<sup>e</sup> siècle -, ce système va bouger, évoluer et ce, pour différentes raisons. La première raison est que la matière première nécessaire à ces fabrications textiles ou de type métalliques-métallurgiques, de plus en plus souvent, n'appartient plus, n'est plus produite par l'agriculteur lui-même. Ce n'est plus le petit fermier qui produit la matière nécessaire pour être transformée sous forme de marchandise textile ou métallurgique. Il y a une première **dépendance** qui s'installe: il doit se fournir ailleurs mais il reste encore maître de son temps. Il produit quand il veut, autant qu'il veut – ou qu'il peut - et, en principe, il est propriétaire de la matière finie qu'il peut vendre sur les marchés les plus proches. Mais, très rapidement encore, ce système va permettre l'introduction de plus en plus rapide de ce qu'on appelle le **capital marchand**. Dit autrement, les marchands-fabricants qui viennent de la ville, vont fournir la matière première nécessaire aux petits producteurs qui sont disséminés à la campagne, et dicter en quelque sorte la qualité, la quantité, la durée du travail. Ils font une commande en quelque sorte. Le producteur reste toujours propriétaire de son métier mais la commande et les conditions de la commande lui échappent de plus en plus.

Deuxième point, ce marchand va récupérer la marchandise finie et va en assurer la commercialisation, sur des marchés lointains, inaccessibles au producteur lui-même. Et donc, en amont et en aval, le producteur est encore indépendant en principe puisqu'il est propriétaire de son métier mais il l'est de moins en moins en réalité puisqu'il dépend des commandes et des marchés. Du point de vue du marchand manufacturier de la ville, c'est un système qui est extrêmement intéressant. Pourquoi? C'est un système qui est flexible. Il peut fournir à un grand nombre de petits producteurs des marchandises à transformer mais il peut également cesser de faire des commandes lorsque le marché est engorgé, lorsque la marchandise ne se vend pas. Il ne doit pas mettre en panne une fabrique. Et donc, ce que fait ce marchand, il ne fabrique pas lui-même la matière mais il la fait faire à l'extérieur, il "put out". Il n'est pas **fabricant** de la marchandise mais **éditeur** de la marchandise. Il édite une marchandise qui est matériellement produite en dehors de lui, d'où l'expression anglais du **putting-out system**.

Ce système a encore un autre avantage. Grosso modo, ce système de putting-out va devenir pratiquement hégémonique, va dominer la manufacture dispersée à domicile à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. En même temps, dans les principaux pays – l'Angleterre, la France, une partie de l'Allemagne – on assiste à une **révolution démographique**, en particulier dans les populations rurales. C'est un peu simpliste comme démonstration mais elle n'est pas fausse. Il y a de plus en plus de gens qui doivent vivre sur une terre qui, elle, ne s'est pas agrandie. Bien sûr, il y a encore des défrichements, des mises en valeur mais on n'ouvre plus, au XVIII<sup>e</sup> siècle, de grands espaces ruraux. S'il y a de plus en plus de gens qui doivent vivre de la terre, on va assister, dans plusieurs régions, à soit une émigration qui arrive dans certains cas assez rapidement, soit à un émiettement des exploitations agricoles. C'est le cas en France.

Les exploitations agricoles sont de taille de plus en plus réduite. Que se passe-t-il? Les petits paysans exploitants, qui ne sont pas toujours propriétaires de leurs terres – ils louent leur terre à des propriétaires plus importants -, sont en compétition entre eux pour obtenir des terres. Conséquence, s'ils sont plus nombreux sur une terre à se la disputer, la location des terres va augmenter. L'exploitation des petites fermes augmente. Si le prix des terres augmente, il faut nécessairement que les paysans aient plus de revenus pour y faire face or, il y a un pallier que l'exploitation agricole ne peut pas, à l'époque, dépasser. Dit autrement, le revenu tiré de l'exploitation agricole ne sera plus suffisant pour maintenir la subsistance sur place de l'ensemble de la famille. Le reste, le surplus, il va falloir le trouver dans un accroissement, dans un développement encore plus grand du travail artisanal à domicile. Conséquence du point de vue du manufacturier-marchand, c'est une situation très bénéfique

pour lui car il a un grand nombre de demandeurs, de gens qui ont besoin d'un revenu extra, d'un travail à domicile. Le niveau des salaires ou en tout cas des revenus qu'il consent à distribuer aux producteurs va baisser. Si le revenu agricole n'est plus suffisant, si la concurrence sur le marché proprement industriel est plus vive, si le salaire a tendance à être stagnant, que va-t-il se passer? Les anciens paysans vont consacrer de plus en plus de temps au travail protoindustriel. Ce n'est plus seulement pendant les temps-morts du travail agricole mais toute l'année qu'ils vont devoir consacrer à la production protoindustrielle. Ce n'est plus seulement une ou deux personnes dans la famille mais toute la famille – hommes, femmes et enfants. La famille devient un atelier en tant que tel et – presque - en permanence. Ce système perdure et résiste plus au moins bien à l'arrivée des grandes manufactures concentrées.

Ces premières grandes manufactures vont d'abord être concentrées sur le secteur textile, et plus particulièrement sur le coton – le coton étant une fibre textilement relativement facile à mécaniser. En revanche, d'autres productions textiles, comme le lyn par exemple, peuvent être traitées de manière mécanique mais plus difficilement. Et donc, c'est dans le secteur lynier que le travail à domicile dispersé va survivre, dans des conditions de travail de plus en plus pénibles. Mais, il perdure et fixe encore sur place, jusqu'à peu près au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, une grande partie de la population rurale qui, autrement, aurait dû quitter la ville.

## 2. *Le déclin du système protoindustriel*

A partir des années 1840, que ce soit en Irlande, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, ce système protoindustriel basé sur le putting-out va connaître un choc qui, à terme, va le détruire. Pourquoi? Parce qu'il va subir en même temps et pendant plusieurs années successives, une **double crise**. La première crise est une **crise industrielle**. Le secteur dit minier en particulier recule par rapport à la concurrence des entreprises manufacturielles concentrées. Dit autrement, le coton prend de plus en plus de place sur le lyn qui est fait à domicile. Donc, le marché se reserre. Le deuxième point dans la crise industrielle est que le lyn se vend de plus en plus difficilement. Les marchés de lyn se sont rétrécis. Et donc, la demande de travail industriel à domicile se réduit. Il y a donc une baisse de revenu importante des petits exploitants mais, ils peuvent encore survivre parce que, malgré tout, la subsistance est encore disponible par l'exploitation agricole. Même sur un petit lopin de terre, on peut encore survivre grâce à la production agricole.

Le problème est qu'en même temps – à partir des années 1844 -, il va y avoir dans toute l'Europe, une **crise agricole**. C'est une crise qui frapper la production céréalière – il va y avoir des maladies du froment qui le rendent inconsommable – et il y aura également des maladies de la pomme de terre qui était devenue, particulièrement en Flandres, un aliment de base fondamental.

Cette double crise, à la fois agricole et industrielle, qui se passe au même moment est ce que l'on va appeler chez nous la **grande crise des Flandres**, c'est-à-dire une paupérisation énorme de la population et une accélération de l'exode rurale de population qui, ne pouvant plus subvenir à l'ensemble de leurs besoins, vont in fine quitter la terre pour offrir leurs bras, leur travail dans les bassins industriels charbonniers – le borinage, le centre, le bassin liégeois - ou les bassins industriels métallurgiques ou encore dans les grandes entreprises textiles concentrées – à Gand par exemple ou le nord de la France. Le même scénario apparaît un peu partout. Dans certains cas, l'émigration, la mobilité forcée de la main-d'oeuvre sera encore plus grande. L'exemple type est l'Irlande où la paupérisation de la population rurale irlandaise va pousser, dans un premier temps, en Angleterre, dans les bassins industriels anglais et puis, très rapidement également, à partir des années 1840 et des années 1850, vers les Etats-Unis.

Cependant, le travail à domicile rural a, après les années 1850, décliné mais il, n'a pas disparu. En revanche, le travail à domicile va se développer en ville et dans la périphérie des villes. Pourquoi? Quantité d'opérations faites dans les fabriques, par les marchés le plus souvent, ne sont pas complètes. Soit le travail fait par les machines, soit la finition, l'assemblage de produits, se fait encore à domicile, dans de petits ateliers familiaux. Et donc, il y aura encore, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, une population importante - féminine et masculine - qui travaillent à domicile mais, cette fois-ci, moins à la campagne et davantage dans les villes et dans la périphérie des grandes industrielles villes.

Ce système va résister tant que la main-d'oeuvre est à bon marché. Elle perdure jusqu'à nos jours dans ce que l'on appelle le **sweating system** – le système de la sueur - dans une série de secteurs et, en particulier, dans le domaine de la **confection**. Mais, pour les autres secteurs, dans la plupart des cas, ce sweating system va profondément décliner à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle.

#### D. Le régime corporatif du travail

Toujours dans le domaine du travail, nous allons examiner un système d'organisation du travail que l'on appelle le **régime corporatif du travail**, qui est un terme extrêmement ambigu. D'abord, parce que c'est encore assez récent; le terme de corporation est un anglicisme qui est entré dans le langage français à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. A l'époque, on parlait en pratique, beaucoup plus souvent, de corps de métier, de jurandes, de maîtrise, de guilde, d'office; ce que nous appelons maintenant, de manière générique, **corporation**. De quoi s'agit-il? Il s'agit, pour l'essentiel, de la **production artisanale** – parfois de haut niveau – faite dans les villes, du travail spécialisé. Ce régime corporatif, à mesure même qu'il décline, va susciter une certaine nostalgie. On va construire en quelque sorte, sur l'image que l'on du passé, toute une série de **mythes**. Parmi les mythes relatifs au régime corporatif, on voit trois catégories.

##### 1. *Le mythe de l'égalitarisme*

Le premier mythe, qui va se développer au XIX<sup>e</sup> siècle, est le **mythe de l'égalitarisme**. L'idée est la suivante. Avec l'introduction du système manufacturier, avec la prolétarianisation de la main-d'oeuvre, se développe l'idée que jadis, dans le temps, les conditions de travail et le mode de travail étaient plus égalitaires. Il n'y avait pas cette inégalité entre le propriétaire, le patron et l'ouvrier. On se met à fabuler sur un âge d'or où, dans les ateliers des corporations, maîtres et ouvriers étaient à égalité. C'est une nostalgie qu'il va se marquer dans le vocabulaire de la classe ouvrière du XIX<sup>e</sup> siècle. C'était très consolant mais c'est un mythe.

##### 2. *Le mythe de paternalisme chrétien*

L'idée est la suivante : c'est une idée qui tourne autour des **règles religieuses de la société**. La révolution industrielle, plus ou moins rapidement selon les pays, déchristianise la classe ouvrière. Plus il y a d'ouvriers dans les usines, dans les mines, moins ils vont à la messe, moins ils se comportent de manière conforme aux préceptes de l'Eglise. On considère, du moins les autorités religieuses, que le travail industriel est inévitable – on ne peut revenir en arrière, en pratique - mais qu'il est **déchristianisant**, démoralisant et même immoralisant pour les travailleurs. Par conséquent, on va développer une espèce de **nostalgie**, de contre-poids idéologique en manifestant les corporations du temps passé et on va même parler d'un **régime chrétien du travail** qui aurait été la marque de fabrique des corporations. La solidarité basée sur la religion aurait été très forte dans le système corporatif ancien et aurait malheureusement été détruit par les progrès de l'industrialisation.

Dans ce discours, il y a une dimension religieuse mais on a perdu ce que l'on appelait ***l'autorité paternelle du maître***. L'atelier est un atelier dont le patron, le maître se comporte par rapport à ses ouvriers comme un père envers ses enfants. On cultive la nostalgie de cela, contraire à la réalité pratique.

Par exemple, si l'on regarde les grandes encycliques de l'Eglise à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle – en commençant par le *Rerum Novarum* –, on voit qu'explicitement, on y parle du ***retour de l'esprit des corporations***. Et donc, les hommes politiques qui s'inscrivent, sont inspirés par l'Eglise catholique et seront très souvent des partisans d'une restauration – fabulée évidemment – des corporations anciennes.

### 3. *Le mythe autoritaire*

Le passage de la nostalgie corporative va permettre le passage à la construction d'une ***théorie politique autoritaire***. L'idée est que la révolution industrielle et surtout, la démocratie et le suffrage universel ont cassé les solidarités et les relations d'autorité dans la société. Et, les règles communautaires qui assuraient cet ordre – en principe immuable du chef - de l'autorité; cet ordre aurait été cassé par la révolution industrielle et les révolutions démocratiques du XIX<sup>e</sup> siècle. Par conséquent, on va imaginer que les corporations d'antan étaient idéales, qu'elles assuraient l'autorité et la cohésion sociale. Cette idée-là, la nostalgie de la corporation, va également nourrir tous les courants autoritaires qui naissent dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle mais qui vont vraiment se développer dans l'entre-deux-guerres, avec notamment le fascisme, le nazisme, le salazarisme, etc. Tous ces systèmes sont, théoriquement, des systèmes qui prétendent restaurer l'ordre corporatif ancien.

### 4. *Le développement du système corporatif*

Pour l'essentiel, il faut retenir que le régime corporatif est un régime qui sera dominant dans les villes à partir du Moyen âge et qui concerne principalement ***l'artisanat*** et le ***commerce***. C'est un système urbain, de commerçants et d'artisans qualifiés; cela veut dire aussi, bien entendu, que la densité du système corporatif est très variable d'une région de l'Europe à une autre. Par exemple, dans les régions comme la nôtre, où il y a une très grande densité urbaine depuis le Moyen âge, la corporation est très forte, très représentée. En revanche, dans les autres pays comme les pays d'Europe centrale, il y a des corporations bien entendu, mais dont la densité est très faible, le système corporatif est moins largement dominant. Il y a des ***problèmes de densité*** qui diffèrent d'un endroit à l'autre. En gros, les corporations apparaissent avec le ***développement des villes***, donc, pour nos régions, à partir du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle. Certains sont plus anciens encore.

### 5. *Qu'est-ce qu'une corporation ?*

Qu'est-ce qu'une ***corporation***? Peut-on définir une corporation? Cela pose un problème. D'abord parce que le régime corporatif est un ***régime particulariste***. Il n'y a pas deux corporations qui se ressemblent. Chaque corps de métier professionnels a ses règles particulières et qui varient d'un endroit à l'autre. Il n'y a donc pas d'uniformité; c'est le règne du particularisme. Il est très difficile, en fait, de donner une définition universelle, valable pour tous les métiers dans toute l'Europe, à telle ou telle époque. Il n'y a pas de définition globale possible. En revanche, on peut mettre en avant quelques éléments qui sont indispensables, qui doivent être là pour qu'une corporation puisse réellement s'appeler de la sorte.

La corporation est un **monopole d'activités**. Dit autrement, les professions ont tendance à s'assembler en corporation pour éviter la concurrence d'éléments extérieurs. Seuls les membres de la corporation peuvent bénéficier du monopole. C'est aussi, par le fait-même, un système de **monopole de la main-d'oeuvre**, seuls les membres de la corporation peuvent exercer le métier; s'ils ne sont pas membres, ils sont interdits de l'activité, ils ne peuvent pas pratiquer à tel ou tel endroit tel ou tel type d'activités. C'est donc une **structure de monopole obligatoire**. On ne décide pas si l'on veut ou non faire partie d'une corporation; si on n'en fait pas partie, on n'a pas le droit d'exercer. Il ne faut pas confondre **corporation** et **syndicat** par exemple – un syndicat, on peut décider d'y adhérer ou pas, cela ne nous empêche pas d'exercer tel ou tel métier.

Un autre élément de définition indispensable est que les corporations sont des **structures hiérarchiques** ; à l'intérieur des corporations, il y a un **ordre**. L'ordre doit, en principe, permettre la qualification professionnelle des membres, depuis le stade d'apprenti jusqu'au stade de maître – seul les maîtres peuvent devenir patron, propriétaire d'un atelier indépendant. Si on n'est pas maître, on ne peut pas s'établir, on ne peut pas avoir son atelier, son entreprise à soi. En principe, la corporation organise les échelons – généralement il y en a trois - qui vont de l'apprentissage du métier à l'acquisition de l'autonomie et de l'indépendance dans l'exercice de la profession.

Un dernier élément indispensable pour qu'il y ait une corporation, les corporations ne sont pas que des activités économiques mais ce sont aussi des **activités politiques**. La corporation fait complètement partie de la société civile. Dit autrement, dans les villes, pour avoir droit au chapitre politique, il faut faire partie des corporations. Il ne suffit pas d'être habitant d'une ville, il faut faire partie d'une corporation pour accéder à certaines fonctions dans l'administration et dans la gestion politique de la ville. C'est un élément global de la société civile et même de la société culturelle de l'Ancien Régime.

A l'intérieur des corporations, on pourrait se dire que c'est un système qui régleme l'apprentissage, ensuite le compagnonage – c'est-à-dire le stade intermédiaire où on peut travailler pour un maître sans être indépendant - et qui enfin, pousse les gens à devenir du maître indépendant, autonome. Cette hiérarchie classique est cependant souvent perturbée par deux phénomènes de longue durée. On les appelle la **fermeture de fait** et la **fermeture de droit**.

#### 6. La fermeture de droit

Dans un grand nombre de métiers, depuis leur fondation, depuis la création de leur statut, plusieurs métiers prévoient explicitement, dès le début, que la maîtrise du métier est **héréditaire** – on se passe le métier de père en fils et, à défaut de fils, de père à gendre. Donc, dès le départ, il est prévu que le monopole de l'activité restera un **monopole familial**. Tout élément extérieur est indésirable et rejeté. C'est le **système d'hérédité de droit**. Ces métiers héréditaires de droit – qui forment des oligopoles -, on les retrouve dans divers secteurs mais, en particulier, dans celui du transport des marchandises par voie d'eau. Les métiers de bateliers sont, le plus souvent, des métiers héréditaires de droit ; ce qui leur donne un poids important. Un autre secteur plus anecdotique, ce sont certaines branches des métiers de l'alimentation et en particulier les métiers de bouchers qui ont besoin d'infrastructures collectives – des halles par exemple -, des bâtiments collectifs que le métier lui-même a payé. C'est une espèce de copropriété de l'ensemble de la corporation et cet emplacement se passe de père en fils, comme une succession patrimoniale. Ce sont des métiers héréditaires puissants. C'est un phénomène que l'on retrouve partout.

## 7. La fermeture de fait

Ce n'est pas prévu dès le départ, ce n'est pas écrit dans les statuts mais, au fil de l'histoire, au fil des décennies, on va empêcher de plus en plus des éléments extérieurs, des gens qui ne sont pas nés dans le métier de venir s'y introduire. Et, on va aussi, à l'intérieur-même du métier, freiner voire rendre impossible l'accession, au niveau de la maîtrise, à des nouveaux venus. Comment cela se passe-t-il? Il y a plusieurs méthodes, c'est un phénomène de longue durée. Il y a ***l'allongement exhorbitant de la durée de l'apprentissage***. Là où l'apprentissage durait au départ deux à trois ans, on finit par imposer des durées de cinq, sept ou huit ans. Il faut savoir que l'on ne gagne pas sa vie en étant apprenti. Et donc, accéder à l'apprentissage d'un métier devient une opération coûteuse et longue ; et donc très démotivante pour une partie de la population. L'apprentissage est donc de plus en plus long.

Un deuxième élément, ce sont les ***barrières financières*** que l'on va élever pour le passage d'un degré à l'autre. Dit autrement, lorsque l'on a fini l'apprentissage, on peut passer "compagnon" mais encore faut-il être admis "compagnon". Cela se fait en payant et la cotisation, le prix à payer a tendance à augmenter de plus en plus, donc à devenir de plus en plus décourageant pour les nouveaux arrivants. Entre le stade de compagnon et de maître, la barrière est encore plus forte. Elle est de différente nature. Sa première nature est ***financière*** : on impose un droit d'entrée au stade de la maîtrise qui devient prohibitif, qu'aucun compagnon ne peut se payer, même en travaillant toute sa vie – il est donc bloqué. Le blocage peut être simplement financier. Il peut être aussi, dans certains types de métier, une astuce qui va décourager les compagnons à vouloir devenir maîtres. En principe, puisque la corporation est une école de perfection professionnelle, ce que l'on doit faire est un examen. On doit examiner si le compagnon est apte à accomplir les fonctions d'un maître, examiner toutes les techniques à la réflexion du métier. On appelle cet examen le ***chef-d'oeuvre***. Ce à quoi on assiste est une ***complication*** de plus en plus forte ***du degré d'exigence***, on demande des chefs-d'oeuvre hors de proportion, qui demandent des années à être réalisés; et donc, qui sont extrêmement impossibles à réaliser, soit qui mettraient tellement de temps qu'ils découragent les personnes qui doivent le réaliser. Dit autrement, plus on va dans le temps, plus les métiers se ferment sur eux-mêmes et, par le fait-même, ils deviennent de plus en plus ***monopolistiques***. Par le fait-même, les métiers sont tout le temps en conflits entre eux parce que, où est la frontière entre tel type de production et tel autre? Par exemple, où s'arrête la profession de menuisier et où commence la profession de charpentier? Chaque métier va ainsi essayer d'accaparer des productions qui appartiennent à l'autre et sont donc en ***perpétuel conflit*** pour essayer de défendre leur monopole.

## 8. L'artisanat indépendant et l'artisanat dépendant

Dans cet ensemble, on peut dire que vont se dessiner deux types fondamentaux d'***artisanat***: l'artisanat dit "***indépendant***", c'est-à-dire les dizaines de métiers où le travail manuel est plus important que l'investissement en capital. Dit autrement, les petits métiers ne demandent pas un capital d'établissement important mais un ***savoir-faire manuel important***. Dans ces métiers-là, où le travail et sa proportion supplantent de beaucoup le capital nécessaire, on conserve des métiers indépendants. Chaque maître vit pour lui-même dans une structure corporative. C'est en majorité, en nombre, mais pas en importance.

En importance, c'est l'artisanat "***dépendant***" qui est le plus important. Qu'est-ce? L'artisanat dépendant, pour l'essentiel, ce sont les gros métiers, en particulier dans nos régions les métiers de production de textile où la constitution d'un atelier de production nécessite un capital relativement important, soit en argent, soit en matière première. Pour pouvoir exercer le métier, il faut pouvoir acheter, être propriétaire d'une matière première.

Dans cet artisanat dépendant, on va voir progressivement une structure nouvelle prendre le dessus. On aura d'une part, dans la corporation, des gens qui ont le statut de maître et qui sont propriétaires de gros ateliers – ceux qui ont plusieurs métiers à tisser – et qui vendent pour le marché extérieur et, d'autre part, on aura d'autres maîtres qui juridiquement ont le même statut que les premiers mais qui travailleront sous l'autorité des maîtres principaux, appelé "un maître travaillant sous maître". Ces maîtres travaillant sous maître sont un artisanat dépendant et, ce sont les plus nombreux.

Cela veut dire qu'il y a donc quantités de conflits économiques, de conflits sociaux et même politiques entre ces différentes variétés de membres des corporations.

### 9. *La police des métiers*

A l'intérieur de ces corporations, il y a ce qu'on appelle la **police des métiers** – ce qui n'a rien à voir, à l'époque, avec les forces de l'ordre. La police est un mode de gestion et de réglementation. La police des métiers, pour l'essentiel, est un **mode de gestion de la main-d'oeuvre**. On va définir quelles sont les obligations des différents membres de chaque corporation. Que doit faire l'apprenti? Que peut-il faire? Que ne peut-il absolument pas faire? Quelles sont les solutions que l'on peut prendre s'il déroge aux règles du métier? Les règles de police du métier les plus importantes concernent les **compagnons**. En d'autres termes, on va définir leur horaire de travail, on va définir la manière dont ils doivent travailler, on va aussi définir la manière dont ils peuvent entrer dans un atelier et en sortir. Une fois que l'on est engagé par un maître, on ne peut pas quitter son service n'importe quand; il faut d'abord obtenir son congé, autrement dit, une attestation que le maître donne que le compagnon a effectué son travail et qu'il est libre de tout autre engagement par rapport au maître. Il peut alors chercher du travail auprès d'un autre maître. C'est une forme de contrôle de la main-d'oeuvre qui apparaît dans les corporations.

Cette police des métiers va inévitablement provoquer des troubles, en tout cas dans les gros ateliers où la main-d'oeuvre est importante, qui sont des **troubles sur le respect du monopole de recrutement**. Les compagnons craignent que les maîtres prennent des non-compagnons, qu'ils payeront moins cher; donc, ils défendent le monopole de recrutement. D'un autre côté, les mêmes compagnons entament des actions pour empêcher certains maîtres d'imposer des conditions de travail trop défavorables. Comment s'y prennent-ils? Le système le plus répandu est celui de "**jeter l'interdit sur l'atelier**", ce qui veut dire que tous les compagnons d'un même métier décident d'un commun accord – tacite évidemment – de ne pas aller chercher du travail dans tel ou tel atelier parce que là, le maître ne se conduit pas bien ou impose des conditions de travail trop lourdes. Et donc, ils jettent l'interdit sur tel ou tel atelier. Au bout d'un certain temps, si cela marche évidemment, le maître doit céder et s'alligner sur la volonté de la corporation. Et donc, les relations sont très tendues, en tout cas dans l'artisanat dépendant où on voit des conflits entre compagnons, maîtres travaillant sous maître, maîtres occupant d'autres maîtres. Les conflits sont souvent **triangulaires** : ce n'est pas seulement un maître face à un compagnon mais souvent maître dominé contre maître dominant et maître dominé contre compagnon. Donc, il y a conflit mais il n'est pas toujours dualiste.

### 10. *Les manufacturiers négociants*

Au fil du temps et principalement au XIX<sup>e</sup> siècle, les corporations vont avoir tendance à figer les règles de production, à refuser ou à limiter l'introduction de techniques nouvelles et, surtout, vont avoir tendance à prohiber la liberté d'emploi de la main-d'oeuvre. On va limiter le nombre d'ouvriers par atelier. L'action est plutôt **réactionnaire**, conservatrice. Le problème

est que cette réaction de fermeture est de plus en plus menacée par la montée en puissance de ceux qu'on va appeler les **manufacturiers négociants** qui, eux, souhaitent établir de nouvelles manufactures avec de nouvelles techniques de production et avec une main-d'oeuvre libre. Inévitablement, ces manufacturiers négociants entrent en conflits avec les corporations. Ils ne peuvent pas ou difficilement coexister. Que vont-ils faire? Dans la plupart des cas, des manufacturiers négociants qui veulent introduire une manufacture libre ont pour première solution – ce qui fonctionne parfois – d'acheter, de **payer la maîtrise dans un métier**. Ils n'ont plus aucune qualification professionnelle particulière mais ils sont suffisamment puissants que pour payer. Quand ils sont entrés dans la corporation, ils établissent leur manufacture et détricotent en quelque sorte de l'intérieur les règles corporatives anciennes.

Mais, toutes les corporations ne se laissent pas faire et donc, très souvent – surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle -, elles s'adressent aux **autorités politiques**, celles de la ville ou de la province et, quand cela ne fonctionne pas, à l'Etat lui-même. L'idée est très simple et encore parfois actuelle : ces manufacturiers négociants demandent en quelque sorte de les laisser établir une manufacture nouvelle dans telle ville en les libérant de toutes les règles corporatives existantes – pas de monopole de la main-d'oeuvre, liberté de la fabrication, liberté de commerce. Bien sûr, c'est un **risque politique** mais, en revanche, elles vont créer une activité nouvelle qui va créer de l'emploi, qui va créer de nouvelles richesses, qui va donc élargir les ressources fiscales de la ville, de la province et de l'état. A moyen terme, tout le monde sera gagnant puisqu'il y aura plus de ressources, plus d'activités et plus d'emplois disponibles dans la ville. Que font les autorités politiques? C'est parfois un peu tendu. Généralement, les villes refusent. Pourquoi? Parce que les villes sont dominées par les corporations et donc, elles ne vont pas se suicider. Les provinces et l'Etat hésitent vu l'importance des risques politiques que cela peut provoquer. Mais, parfois ils le font – c'est au cas par cas.

Quand ils refusent, quand ils ne peuvent pas accéder à la demande des manufacturiers, alors il reste un dernier choix : les manufacturiers s'établissent hors de portée des corporations, hors de la ville, c'est-à-dire hors de portée des règlements corporatifs. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on voit un arsenal de manufactures qui quitte le berceau traditionnel des activités industrielles, c'est-à-dire la ville. Ils le font pour échapper aux règles corporatives de production et de contrôle de la main-d'oeuvre.

#### E. Evolution, décadence ou destruction du régime corporatif

Comment le régime corporatif a-t-il évolué ; comment s'est-il transformé et comment a-t-il disparu ? Il n'y a pas une seule règle générale. Mais, en gros, on peut déceler trois modalités de transition entre le système corporatif ancien et le système de liberté du commerce et de liberté du travail.

##### *1. La situation en France*

Le premier modèle de transition est ce que nous appellerons le **modèle de transition français**, c'est-à-dire celui dont on voit le plus clairement l'histoire dans l'histoire de France. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les corporations françaises qui sont représentées dans toutes les villes du royaume subissent de plus en plus la concurrence de manufactures qui veulent se libérer des contraintes corporatives et, très clairement à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les critiques qui visent à éliminer le plus possible les corps de métier deviennent de plus en plus virulentes. A ce moment-là, il va se passer une évolution politique et dans la théorie politique.

Durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, on voit l'émergence de deux conceptions de la vie économique en général, en France : d'une part, la **physiocratie** – l'école physiocratique est

une école de pensée économique mais également - qui est inaugurée en quelque sorte et créée par un économiste français et médecin personnel du Roi Louis XV, FRANÇOIS QUESNAY qui publie en 1758 un tableau général de la situation économique française dans lequel on trouve ses principales thèses économiques. D'autre part, le courant qui coexiste avec la physiocratie est ce que l'on appelle le **libéralisme éclectique** ou encore le **néomercantilisme**. Ce n'est pas une théorie construite, ni un système, ni une doctrine complètement cohérente mais plutôt un ensemble de pratiques et de revendications issues du monde, généralement du commerce – au départ, ce sont les négociants qui expriment ce genre d'idées - et qui vise à assurer à la fois la liberté du commerce mais, en même temps, en conservant une protection, d'où le titre de ce courant. C'est donc à la fois une protection tout en assurant la liberté des opérations.

Revenons à la physiocratie qui a pour idée, au départ, que la principale richesse du pays est **l'agriculture**. Or, le problème en France, à l'époque, est qu'un grand nombre d'observateurs considèrent que l'agriculture française se porte mal, qu'elle stagne, que sa croissance est très faible, voire même nulle alors qu'au même moment, il y a une croissance de la population. Donc, il y a une inquiétude sur le rendement. Que faut-il faire pour débloquer cette situation et de permettre à la fois une prolifération des richesses à partir de l'agriculture et une croissance démographique soutenue ? Les physiocrates disent que pour que l'agriculture puisse se développer, il faut des **incitants**. Il faut que les fermiers puissent avoir l'espoir d'obtenir des prix rémunérateurs pour leurs activités ; ce qui veut dire que la principale culture rémunératrice à l'époque est le **blé** – sa culture et sa vente. Dans l'ancien système, on vit dans un système de type protectionniste, on essaie d'avoir le blé à bon marché et de le garder à l'intérieur du royaume ; on évite de le laisser sortir.

L'idée des physiocrates est de dire que c'est un système qui va droit dans l'impasse parce qu'il n'y a pas d'incitants pour l'exploitant agriculteur à améliorer les cultures puisqu'ils n'ont pas l'espérance d'obtenir les bons prix qui leur permettent de faire de meilleur profit. Que faut-il faire ? Il faut essayer d'**abattre les barrières douanières**, à l'intérieur du royaume (les paillages, les tonlieux, etc.). Il faut laisser circuler librement le blé à l'intérieur du royaume pour que l'on puisse échanger au meilleur prix là où c'est nécessaire mais il faut aussi, dans un esprit plus large, laisser le blé sortir du pays afin que les agriculteurs puissent exporter et trouver des rémunérations à l'extérieur du marché strictement national.

Chemin faisant, après 1759, on se dit que s'il faut libérer le blé, on peut aller plus loin. Toutes les entraves qui bloquent les marchés, qui empêchent le transfert facile, doivent à terme disparaître et, parmi les entraves, il y a les **corporations**. Cette idée aura beaucoup d'influence dans les milieux les plus éclairés, c'est-à-dire dans les milieux proches du pouvoir. D'un autre côté, on a les négociants, ceux qui vivent du commerce. Leur idée qui remonte à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, on peut la résumer dans un slogan : « Laissez nous faire ! ». Ce qui veut dire, en s'adressant à l'Etat : « N'intervenez pas ou intervenez le moins possible dans nos affaires. Ne réglementer pas la circulation des biens ». Ce qui compte c'est que les biens soient produits, qu'ils circulent, qu'ils soient consommés et, pour cela, il faut qu'il y ait le moins d'intervention possible. Mais, ils disent : « Protégez nous tout de même contre la concurrence étrangère ». Le message comporte comme conséquence qu'il faut assurer la plus grande liberté possible à l'intérieur du pays, c'est-à-dire la liberté de circulation, d'échange et de production. Et donc, **le libéralisme éclectique est anti-corporatif**. Les corporations créent des monopoles exclusifs locaux qui bloquent le développement du profit de type capitaliste.

Ces deux courants trouvent en quelque sorte des objectifs communs. Le point de départ n'est pas le même mais, progressivement, et finalement assez rapidement, ils ont des objectifs

politiques communs. L'homme qui va synthétiser est un grand homme politique français qui est également économiste : TURGOT.

#### a) *L'Edit de Turgot*

Turgot va devenir, à la mort de Louis XV, à l'arrivée au pouvoir en 1774 de Louis XVI, ce que l'on pourrait appeler le Ministre de l'Economie et des Finances, à l'époque, on dit le **Contrôleur Général des Finances** du nouveau souverain Louis XVI, qui est perçu à l'époque comme un souverain réformateur. On attend de lui des réformes profondes qu'on attendait depuis Louis XIV. Le fait qu'il nomme comme ministre quelqu'un comme Turgot est plutôt de bons augures. On espère une réforme économique de l'Ancien Régime. Turgot se met au travail et, dans un laps de temps relativement court, va multiplier les réformes politiques, sociales et économiques.

#### L'Edit sur la liberté des blés

Le premier édit le plus important est l'**Edit de 1774 sur la liberté des blés**. Conforme au programme des revendications physiocratiques, Turgot abolit les barrières douanières à l'exportation des blés et de toute une série d'encrage à l'intérieur du pays. Mais, le problème est qu'en 1774-1775, il va y avoir une mauvaise récolte en France or, quand il y a une pénurie relative, le pays craint que des groupes qui sont propriétaires de terres, retiennent dans leur grenier les blés en attendant la montée des prix. Dès ce moment, il y a la crainte qu'il y ait des **monopoleurs** qui ne donnent pas les biens au public, sur le marché - c'est partiellement un mythe mais on parle à l'époque du « **Complot des farines** ». Au même moment, la réforme de Turgot autorise la sortie du blé. Et donc, le public qui voit le blé devenir rare et cher constate en même temps que le blé peut sortir du pays. Conséquence, il y aura la Guerre des farines qui est une série d'émeutes sur les marchés où on se met à piller les réserves de blé, les greniers à blé. Cela crée de l'agitation, c'est très dangereux et donc il faut faire marche arrière : on va **suspendre l'Edit de Turgot**. On ne va pas y renoncer mais on va suspendre son application. Donc, il s'agit d'une réforme mais qui est une réforme avortée.

#### L'Edit sur les corvées royales

Il y a une autre réforme, cette fois sur les **corvées royales**, c'est-à-dire que pour l'entretien des chemins royaux, on oblige les communautés rurales à livrer de la main-d'œuvre pour la restauration des routes. Cela déplaît aux paysans parce qu'aller travailler gratuitement pour la corvée ne permet pas de travailler aux champs en même temps. Depuis des siècles, le système de la corvée royale était souvent inefficace. Les routes étaient mal entretenues. Il y avait donc un système impopulaire et inefficace. Et donc, l'idée est de supprimer la corvée royale et y substituer un **système de taxation** qui permettra alors de payer des professionnels avec des ingénieurs, des ouvriers qui sont payés.

#### L'Edit sur les droits seigneuriaux

Le troisième grand paquet de réformes est celles qui abolissent certains **droits seigneuriaux** qui étaient désuets et impopulaires et donc, on va éliminer toute une série de ces droits seigneuriaux qui étaient devenus hors d'usage et on va encourager les communautés rurales à racheter les droits seigneuriaux. Après le paiement de cette somme, le seigneur ne pourra plus percevoir de droits. Tout cela est assez populaire.

## L'Edit sur les maîtrises et les jurandes

En 1776, il y a alors ce que l'on appelle l'*Édit de Turgot* qui est très long dans lequel Turgot va, d'abord, faire un long exposé des motifs. L'exposé des motifs contient toutes les raisons – politiques, économiques, etc. - pour lesquelles le système de corporation doit être aboli. Il explique pourquoi il serait utile de supprimer les privilèges, les monopoles et les réglementations des corporations. Donc, l'Édit de Turgot de 1776 abolit ce que l'on appelle les *maîtrises et les jurandes* – ce qui signifie les corporations - avec quand même quelques restrictions. D'une part, certains métiers ne peuvent pas être supprimés – ce sont des métiers dont on craint qu'ils deviendront dangereux lorsqu'ils deviennent libres. C'est par exemple le cas des chirurgiens. S'il n'y a aucun contrôle professionnel interne, il peut y avoir des charlatans, des gens qui font cela mal. Cela reste donc en corporation. D'autre part, il y a les métiers d'orfèvre, ceux qui font le commerce des métaux précieux. Ils resteront également sous forme de corporation, avec un contrôle professionnel interne parce que l'on craint des fraudes. Ce sont des *métiers* dits *de sureté*.

Mais, tous les métiers de production sont proclamés abolis. L'Édit de Turgot propose d'y substituer un *système de patentes*. C'est un système où les différentes villes devront percevoir des droits pour ceux qui veulent s'établir et établir une entreprise, un atelier ou un commerce dans la ville. Ils devront payer un droit de patente. Cela permet à la ville de refuser d'accorder une patente pour certaines personnes qu'elle juge, par exemple, frauduleuses. La surveillance n'est pas complètement abolie.

L'Édit de Turgot, longuement argumenté, pour devenir applicable, pour qu'il ait force de loi, il faut qu'une institution de la monarchie française qui l'enregistre. Cette institution est le *Parlement de Paris* qui n'est pas une assemblée législative mais une assemblée qui a eu des démêlés avec la monarchie française mais, qui est bien établie et tout à fait légale. Les édits royaux qui réforment des coutumes, des usages ou des lois précédentes doivent être enregistrés par le Parlement pour que les tribunaux puissent les appliquer en cas de conflit. Le Parlement reçoit le texte de Turgot et doit faire ce que l'on pourrait appeler un *contrôle légistique*, c'est-à-dire voir si la loi est bien écrite, si elle n'est pas en contradiction avec une autre loi. C'est un contrôle sur la forme mais cela peut aller plus loin : le Parlement a le pouvoir de s'adresser au Roi dans un document, dans un mémoire que l'on appelle des *remontrances*. Ces remontrances peuvent aller sur le fond et dire, par exemple, que cette loi n'est pas conforme à telle autre mais, en plus, elle est dangereuse. C'est ce que le Parlement de Paris va faire : il va adresser des remontrances. Il dit que dans l'Édit de Turgot, son exposé des motifs est excellent. C'est vrai que les corporations sont une nuisance économique et c'est vrai qu'il y a plein d'abus et d'inconvénients dans ce système. Il n'y a donc pas de désaccords sur le fond mais il dit qu'il ne faut surtout pas édicter une loi pareille parce que, en supprimant les corporations, on casse le noyau des privilèges du système économique de la monarchie française. C'est donc une superposition de corps privilégiés. Le Parlement de Paris dit que si l'on casse le maillon le plus faible de cette chaîne, les autres vont suivre.

Que peut faire le roi face à ces remontrances ? Soit il s'incline, soit il peut dire qu'il est un souverain absolu de droit divin, qu'il n'a à répondre devant aucune assemblée et donc, qu'il ordonne d'enregistrer la chose. Il n'a pas à répondre de sa volonté mais il peut le faire. Cela soulève des conflits avec le Parlement et tous les partisans du Parlement. Louis XVI écrase : il n'impose pas la promulgation de l'Édit de Turgot et donc l'édit n'est pas promulgué, Turgot tombe en disgrâce et quitte son emploi – il y a donc échec.

On craint donc que cette réforme ne bouleverse la monarchie de l'Ancien régime. Après 1776, il y aura des *réformes ponctuelles*, là où il y a moyen de rassembler les métiers qui ont

des activités professionnelles connexes. On va les rassembler. Pourquoi ? On rend les choses plus faciles puisqu'il y a moins de querelles. Pour certains métiers qui sont super endettés, on va essayer de les supprimer en même temps que l'on éteint leurs dettes. On essaie d'élargir, de réunir et de réformer.

#### b) *La loi d'Allarde*

Et puis, en 1789, dès les premiers jours de la Révolution, voit le jour la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**. Philosophiquement, le système corporatif est condamné parce que la Déclaration dit : « Tout homme est libre des fruits de son travail, il est propriétaire de ce qu'il produit ». Il n'a pas à se soumettre à la limitation, à des réglementations corporatives. Ce n'est qu'un peu plus tard, au moment où la monarchie française est obligée d'accepter une assemblée représentative élue – non pas une assemblée traditionnelle. Lorsque cette assemblée élue va rédiger une Constitution – c'est-à-dire un texte normatif de lois fondamentales auquel le Roi devra se soumettre -, cette assemblée, appelée **la constituante**, va non seulement faire la constitution mais aussi débattre et promulguer toute une série de lois.

Dans les débats et dans les lois de cette constituante, le 2 mars 1791, à la suite de la proposition d'un député qui s'appelait ALLARDE, on décide la promulgation d'une loi, la **loi d'Allarde**, qui est très brève qui dit que désormais, dans le royaume de France, les maîtrises et les jurandes sont abolies. Le changement politique entraîne rapidement la **suppression du système corporatif**. Mais, lorsque la loi d'Allarde est promulguée, il apparaît, dans les jours qui suivent, que les clivages sociaux et économiques qui étaient couverts par les corporations explosent et ne sont plus réglemmentables par une législation corporative. Les conflits et les revendications apparaissent à l'air libre. Conséquence, il y a un peu d'agitation.

#### c) *La loi Le Chapelier*

Il y a la crainte que les tensions socio-économiques ne deviennent qu'une. La même constituante promulgue alors une autre loi : **la loi Le Chapelier**. Celle-ci dit qu'« il n'y a plus de corporations dans l'Etat ; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général ». Cela veut dire que dans l'exercice des activités économiques, c'est l'intérêt de chaque personne qui est déterminante ; il ne peut plus y avoir de corps intermédiaires qui soit supposé défendre des intérêts communs. Cela ne peut pas exister. Pourquoi ? Parce que ce que l'on craint est la **constitution de coalition** qui rassemblerait d'un côté les patrons et, de l'autre côté, les ouvriers. Ce sont donc des groupes qui défendraient des intérêts communs mais nécessairement antagonistes. Il faut un peu de temps pour que la République fasse respecter cette loi et, lorsque la première République française va s'étendre et déborder des frontières anciennes de France, elle va exporter les lois qui avaient été préparées par la constituante.

Lorsque, en 1794, nos territoires sont envahis par les troupes républicaines françaises et lorsqu'ils sont incorporés à la France, on va leur appliquer les lois françaises ; ce qui ne se fait pas si facilement que cela parce qu'on ne passe pas du jour au lendemain d'une législation nationale à un autre système qui est importé. Le premier octobre 1795 (9 vendémiaire an IV), au moment où les commissaires de la république viennent annoncer l'incorporation des départements de nos territoires à la France, ils développent toute une argumentation qui montre que les lois françaises sont libératrices : on va libérer tous les territoires de l'Ancien Régime et de l'ordre monarchique français. C'est à ce titre qu'ils annoncent la **suppression des corporations**.

« Le génie fiscal enchaînait l'homme laborieux qui voulait se vouer aux sciences et aux arts. Quelques dispositions qu'il eût reçues en naissant ; quelques lumières qu'il y eût ajoutées par la culture, s'il n'achetait le droit de faire valoir ses talents, il était condamné à une oisiveté aussi flétrissante pour lui-même que pernicieuse à la société. Vous êtes affranchis de ces entraves et vous pouvez, sans autre privilège que celui de votre vocation pour tel ou tel autre état, tirer un tribut légitime de votre industrie, et faire rentrer dans le néant l'intrigue patentée et l'ignorance à brevet. Les corps de métiers, les maîtrises et les jurandes sont incompatibles avec la constitution d'un peuple libre. »

C'est donc l'**annonce de la liberté de travail** mais aussi de l'**interdiction de coalition** dans les territoires français.

#### d) *Le délit de coalition*

Cette **interdiction des coalitions** va être renforcée à partir de l'époque napoléonienne et dans le Code pénal de 1810.

##### Article 414 du Code pénal

« Toute coalition de ceux qui sont destinés à travailler les ouvriers, tendant à forcer injustement et abusivement l'abaissement des salaires, suivie d'une tentative ou d'un commencement d'exécution, sera punie d'un emprisonnement de dix jours à six mois et d'une amende de 200 à 3000 francs ».

##### Article 415 du Code pénal

« Toute coalition de la part des ouvriers pour cesser en même temps le travail dans certains ateliers, empêcher de s'y rendre et d'y rester après certaines heures et en général pour suspendre, empêcher et enchérir les travaux, sera punie d'un emprisonnement d'un mois au moins et de trois mois au plus. Les chefs ou moteurs seront punis d'un emprisonnement de deux à cinq ans ».

Les articles 414 et 415 du Code pénal de 1810 définissent l'appartenance à une coalition comme un **délit**. Il y a donc l'interdiction légale de la constitution de syndicat. Il s'en suivra un petit siècle, une longue période, où on voit régulièrement s'affronter deux thèses qui mettent en avant d'un côté la **liberté du travail** comme un droit absolu et, d'autre part, le **droit au travail** qui peut être protégé, notamment par la constitution de coalitions et de syndicats. L'idée est alors : pourquoi toute personne qui est libre de s'associer politiquement ne peut-elle pas le faire pour défendre ses intérêts matériels, professionnels et économiques ? Il y a une antinomie entre la liberté proclamée absolue et le fait que la liberté d'association dans le travail serait, quant à elle, interdite.

Ce débat n'est pas seulement juridique puisqu'il est également social et économique et, il va parcourir tout le XIX<sup>e</sup> siècle pour, finalement, aboutir après la Seconde Guerre mondiale, à la **reconnaissance de fait de la liberté d'association dans le monde du travail**.

## 2. *La situation en Angleterre*

### a) *Le Statut des Apprentis et des Artisans (1563)*

En Angleterre, le système corporatif existait, comme partout ailleurs, depuis le Moyen Age. Au XVI<sup>e</sup> siècle, on observe une recrudescence des conflits à l'intérieur des corporations

qui est due principalement à la montée des prix. En revanche, les salaires augmentent mais avec beaucoup de retard. Il y a un divorce entre le niveau salarial et le niveau des prix - ce qui alimente les conflits. La Reine Elizabeth I<sup>ère</sup> va promulguer une loi générale, valable pour l'ensemble des corporations du royaume anglais : le **Statut des Apprentis et des Artisans**. C'est une loi organique et uniforme pour l'ensemble des corporations présentes sur le territoire anglais. Voyons les trois principales dispositions.

La première disposition est que l'on va limiter, pour toutes les corporations anglaises, une **durée maximale de l'apprentissage**. Il ne peut pas excéder sept ans. Pourquoi ? Parce que c'était devenu une pratique courante pour fermer les métiers d'imposer des durées d'apprentissage extrêmement longues, pour qu'il n'y ait pas d'éléments extérieurs. Cela bloquait donc l'introduction de nouveaux éléments. La deuxième spéculation – qui vise également à éviter la fermeture des métiers - dit qu'on ne pourra pas devenir maître et donc patron indépendant avant l'**âge adulte**, c'est-à-dire vingt-quatre ans. Pourquoi ? Parce que dans beaucoup de métiers, on assurait l'hérédité du métier en conférant le titre de maître aux jeunes enfants de maître. Désormais, pour éviter cette hérédité du titre, il faudra au moins atteindre l'âge adulte pour le devenir ; ce qui est une garantie inévitable qu'à ce moment-là il y ait un véritable exercice professionnel de la maîtrise, et non pas un titre de privilège. Dans la troisième disposition, on décide que les conflits relatifs aux paiements des salaires et aux niveaux des salaires seront réglés par les **shérifs**, c'est-à-dire les juges de paix. L'autorité judiciaire locale pourra, chaque année, fixer un montant maximum des salaires, un montant qu'on ne pourra pas dépasser. Ce n'est pas le métier qui en décidera mais l'autorité judiciaire et c'est elle également qui règlera les conflits relatifs aux paiements et aux versements des salaires dans les corporations. Cette loi est la loi fondamentale, elle n'enlève pas toutes les particularités.

Que va-t-il se passer ? Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, on aura d'abord un très grand nombre de conflits politiques et religieux à l'intérieur de la société civile. Il ne faut pas oublier que l'Angleterre a connu deux révolutions au XVII<sup>e</sup> siècle et au moins une guerre civile. Ces conflits vont affaiblir les corporations. Dit autrement, certaines corporations seront dans le parti des vaincus. Il y a un **affaiblissement institutionnel**. La deuxième circonstance, entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, est le développement hors des grandes villes et dans les bourgades rurales d'une industrie qui échappe au cadre corporatif ancien. Dit autrement, il y a une **protoindustrie** qui se développe qui fait concurrence et qui affaiblit les corporations anciennes situées dans ces villes. Cela provoque cette fois un **affaiblissement économique**. La troisième circonstance est la multiplication, dans les corporations qui existent, des conflits à l'intérieur de l'apprentissage et du compagnonnage. La situation est quelque peu troublée car les conflits se multiplient. Dans la plupart des cas, les instances judiciaires prennent position contre les privilèges corporatifs. Par conséquent, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il y a **moins de corporations** qu'avant. Le foyer corporatif le plus fort qui existe encore est à Londres. Dans les autres villes, cela ne devient plus qu'un vestige qui a perdu une très grande partie de son pouvoir politique. Il n'y a pas de déclaration de suppression des corporations, on passe tout de suite au stade suivant.

#### b) *Combination Acts (1799-1800)*

Dans les années 1799-1800, on promulgue ce que l'on appelle les **Combination Acts**. Combination signifie coalition. On ne supprime par les coalitions mais on passe tout de suite à l'**interdiction des coalitions**.

### c) *L'abolition du Statut (1813-1814)*

Ensuite, cela s'accélère et il y a une nouvelle évolution, les anciens cadres réglementaires des corporations deviennent de plus en plus désuets et non sont plus respectés. En 1813-1814, un nouveau train de lois aboutit à l'**abolition du Statut des Apprentis et des Artisans** de 1563. On n'en a plus besoin. Cette loi qui assurait et protégeait l'existence des corporations n'existe plus. Il subsiste encore en titre des corporations qui sont des **groupes d'influence** qui ont encore un rôle politique dans la cité de Londres – mais uniquement là, pas à l'extérieur. Ces grands privilèges vont finalement être abolis entre 1835 et 1846. Les corporations existent encore mais ce sont des associations de prestige qui n'ont plus de pouvoir politique et n'ont plus aucun pouvoir de réglementation économique. Conséquence, il y a une transition mais qui n'est pas une transition révolutionnaire.

### 3. *La situation en Allemagne*

Dans les territoires allemands, les corporations sont bien établies depuis le Moyen Age. A partir de 1810, sous l'influence des idées françaises, des idées véhiculées d'abord par la République et puis par l'Empire, on va légiférer dans un sens qui promulgue la **liberté du commerce et de l'industrie**. Le pays le plus important qui va le faire est la Prusse. En Prusse, en 1810, on promulgue la liberté du commerce et de l'industrie. Par conséquent, l'évolution va durer pendant une grande partie du siècle. Le mouvement est relativement lent au départ et puis, il va s'accélérer à partir des années 1870-1871, c'est-à-dire au moment de l'unification des territoires allemands. Ce mouvement va vider de leur substance les corporations anciennes qui ne resteront plus qu'à l'état de vestige folklorique. On continue à utiliser un vocabulaire corporatif ; il y avait des associations corporatives mais elles n'ont plus ce pouvoir réglementaire.

## CHAPITRE IV

### LE PAUPÉRISME ET L'ASSISTANCE

Il reste une question fondamentale dans la constitution du marché du travail libre, la question du *paupérisme*. Le pauvre est quelqu'un qui vit sans travailler – ce n'est pas normal. Mais, depuis que l'on a inventé le christianisme et les religions monothéistes en général, il y a des accommodements. Le premier accommodement est l'*assistance au pauvre*. Bien sûr, il y a le pauvre invalide mais également le pauvre valide qui a encore des facultés physiques. Ce dernier pourrait travailler mais ne le fait pas. Ces pauvres-là, en principe, peuvent bénéficier d'une assistance qui est traditionnellement organisée par les paroisses. Mais il y a également des associations privées, des confréries. Cela n'est évidemment pas de nature à résoudre la question du paupérisme.

Au XVII<sup>e</sup> siècle apparaît l'idée qu'il faut organiser l'assistance aux pauvres et, en même temps, inciter ces pauvres valides à prester un travail. En Angleterre, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, on va créer les *Poor Laws* qui sont des lois qui obligent les paroisses à créer une caisse qui sera alimentée par une taxe sur les membres de la paroisse – cette taxe touche les gens aisés, ceux qui ont les moyens. La paroisse redistribue alors une partie de cette taxation collectée dans la paroisse aux pauvres celle-ci – pas aux autres. Ces paroisses vont être incitées à créer ce que l'on appelle les *Workhouses*, on peut appeler cela des maisons de force. Ce ne sont pas des prisons mais des établissements où des pauvres peuvent être placés afin de trouver refuge mais, évidemment, surtout pour les éduquer à un travail. C'est considérer comme une assistance par le travail et est donc aux frais de la paroisse.

Ce modèle va être généralisé à tel point qu'il y a parfois l'idée que l'on pourrait traiter la question sociale – c'est-à-dire la question de la pauvreté et du travail – par un *système généralisé d'enfermement des pauvres*. En fait, il n'en est rien et ce, pour diverses raisons.

La première raison est qu'il faut construire des institutions et les entretenir ; ce qui coûte. Qui va payer ces institutions dans lesquelles on retiendrait les pauvres et on les obligerait à travailler ? Ceux qui ont les moyens. Politiquement, il y a une réticence à cela. Il s'agit donc d'un premier *obstacle politique*. Le deuxième obstacle pose la question : est-il vrai que l'on puisse enfermer tous les pauvres ? On ne recueillera que les plus faibles, c'est-à-dire les moins utiles. Les plus valides, ceux qui pourraient encore travailler, vont tout faire pour échapper au système.

Le troisième obstacle est que, si on parvient à créer des maisons de force, il faut qu'il y ait du travail dedans mais, quel travail ? Un travail mécanisé ? Non. Un travail qui nécessite une formation ? Non. Il ne reste que le travail le plus primitif, le travail de force le plus bas qui pourrait être fait dans ces maisons de force (par exemple, couper du bois, faire de la peinture, casser des pierres etc.). Il ne reste donc qu'un travail qui ne demande aucune formation et qui est le moins bien payé de tous mais, aussi celui qui ne forme absolument pas la main-d'œuvre. Si on oblige quelqu'un à, par exemple, casser des pierres durant plusieurs mois, cette personne sera tellement dégoutée du travail qu'elle ne voudra plus jamais travailler. C'est, quelque part, contre productif. Entre l'idée utopique de la solution à la question du paupérisme par l'enfermement et la réalité, il y a donc une grosse marge. Mais, on ne se l'avoue pas parce ce serait renoncer à la solution.

Un autre problème est apparent jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il y a des pauvres « normaux » qui sont hors d'état de travailler. Ils sont malades, invalides, etc. On peut aider le pauvre de sa paroisse à condition qu'il travaille. Il y a une autre catégorie de pauvres qui est le **pauvre-mendiant vagabond** qui est sans domicile. Il n'a droit à aucune assistance puisqu'il n'est d'aucune paroisse. Or, à partir du XVII<sup>e</sup> et surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, il y a une crainte du pauvre qui n'a pas de domicile parce qu'il est potentiellement dangereux. Cette crainte est légitime et cela ne sera ni quadrillé par la charité privée, ni par la charité paroissiale.

Par conséquent, il y a deux solutions possibles. La première est l'**enfermement carcéral** : on les envoie dans les maisons de force. Mais, il s'agit d'une prison et non pas d'un traitement. La seconde solution est le **système de la traque**. On traque donc les pauvres et on les rassemble. S'ils récidivent et qu'ils persistent dans ce vagabondage, on peut leur infliger des peines plus lourdes, c'est-à-dire les fouetter, les brûler – ce qui sont des peines normales à l'époque. Si cela ne va toujours pas, dans certains cas, on peut les envoyer dans les colonies. Mais, dans ce cas, ce n'est pas un traitement mais un **palliatif sociologique**.

Que va-t-il alors se passer ? Le sentiment négatif par rapport à tout ce qui subsiste devient de plus en plus fort. Le pauvre devient un élément dangereux qui se complète dans l'**oisiveté** qui est la mère de tous les vices. La confusion, l'amalgame est fait de plus en plus entre oisiveté, pauvreté et criminalité. Cela finit par signifier une seule et même chose. Au même moment, on se dit qu'il y a une marge de travail exploitable qui échappe au marché du travail.

Ce qui va ressortir de la manière la plus claire, la plus forte est le sentiment qu'il faut réformer le système, incorporer les pauvres dans le marché du travail à n'importe quel prix et éviter la prolifération de la pauvreté. C'est ROBERT MALTHUS, dans son *ESSAI SUR LE PRINCIPE DE POPULATION* va mettre en avant ce que l'on appelle la **parabole du système de la nature** ou du « **banquet de la vie** ». Il dit que la société est comme un banquet, comme un festin dans lequel chacun apporte ce qu'il sait faire. On y met tout en commun et on distribue le tout. Vient alors un pauvre qui n'a rien fait, rien apporté que l'on va aider. Et puis, ce pauvre va le dire à d'autres pauvres qui vont devenir de plus en plus nombreux à tel point que le festin est lui-même compromis : l'aide proposée se retourne contre la société. Au festin de la vie, dit-il, il y a des hôtes indésirables.

« Un homme, né sur un sol où la propriété est établie, et qui ne peut subsister, ni de son travail, ni de son patrimoine, n'a nul droit à partager la nourriture des autres hommes. Au grand festin de la nature, il n'y a point de couvert pour lui. Elle lui ordonne de partir, et fera promptement exécuter cet ordre s'il ne trouve le moyen d'exciter la compassion de quelqu'un des conviés. Si ceux-ci se retirent et veulent bien faire une place, d'autres intrus se présentent, et sollicitent la même faveur. Le bruit se répand qu'il y a de quoi nourrir tout le monde, et les prétentions se multiplient. Le bon ordre et l'harmonie, qui régnaient dans cette fête, se changent en confusion et en discorde. L'abondance se change en disette. Le bonheur, dont jouissaient les conviés, est troublé par le spectacle de la misère qui remplit la salle du festin ; et par les cris importuns de ceux qui se plaignent, non sans quelque apparence de raison, qu'après les avoir invités, on trompe leurs espérances. Enfin les conviés apprennent trop tard à reconnaître la faute qu'ils font fait de contredire les ordres de la Reine du festin, qui, pour les traiter tous avec magnificence, sans cependant passer les bornes de sa fortune, refuse par humanité, de recevoir les nouveaux venus, lorsque sa table est déjà pleine.

Les maîtres se plaignent généralement, dans les divers ateliers de manufactures, que les gros salaires ruinent leurs ouvriers. Il est difficile de croire que ces

ouvriers ne fussent pas disposés à épargner, pour eux et leurs familles, quelque partie de ces salaires, au lieu de les dissiper follement, s'ils ne comptaient en cas de malheur sur l'assistance de leur paroisse.

Que les pauvres employés dans les manufactures envisagent cette assistance comme une raison de dépenser tout ce qu'ils gagnent et de l'employer à leurs propres jouissances présentes, c'est ce que prouve suffisamment le nombre de familles qui, à l'instant de la chute d'une grande manufacture, tombent à la charge des paroisses ; quoique les salaires payés par cette manufacture, à l'époque où elle florissait, surpassassent le prix commun du travail et pussent permettre une épargne qui aurait pu suffire aux ouvriers pour passer d'un état à un autre ».

Malthus est convaincant car, dans les années qui suivent, il y a quantité de débats sur « que faut-il faire pour obliger les pauvres à travailler à n'importe quel prix sans que l'organisation de charité publique ne devienne trop lourde à porter pour la société ? » Cela va aboutir à une nouvelle loi qui date de 1834 que l'on appelle la **Nouvelle loi des pauvres**, en Angleterre. Cette loi réforme le système. Les pauvres qui ne peuvent plus survivre peuvent venir trouver refuge dans des maisons où on leur procurera de quoi survivre à condition qu'ils y travaillent. Le salaire qu'on leur donnera sera, de toute manière, inférieur au salaire le plus bas disponible sur le marché libre du travail. C'est donc une manière extrêmement dissuasive de refuser un travail libre.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS – LECTURE OBLIGATOIRE</b>	<b>2</b>
I.    L’auteur : Robert Castel	2
II.   Les influences de Robert Castel	2
<b>INTRODUCTION – PREMIERE APPROCHE DE L’HISTOIRE ECONOMIQUE</b>	<b>4</b>
I.    Pourquoi et comment une histoire économique est-elle possible ?	4
A. L’évolution de la connaissance historique	5
1. Histoire – Providence	5
2. Histoire – Chronique	6
3. Histoire des mœurs – Anthropologie et faits sociaux	6
B. L’évolution des réflexions économiques	7
1. L’économie réservée à la maisonnée	7
2. L’économie élargie à la communauté villageoise	7
3. L’économie élargie à la ville	8
4. L’économie élargie à l’Etat	8
II.   Le problème des moyens de paiement	9
III.  Le problème des droits douaniers	10
IV.  Comment favoriser le commerce international ?	11
V.    L’influence d’Adam Smith	11
VI.  La querelle des méthodes	12
A. Carl Menger et la méthode déductive	12
B. Gustave Schmoller et la méthode historique	12
VII.  Les concepts clés de l’économie	13
A. L’apport de Malthus	13
B. L’apport d’Adam Smith	16
C. L’apport de Jean Baptiste Say	16
D. L’apport de John Maynard Keynes	18
E. L’apport d’A.R.J. Turgot	18
F. L’apport d’Ernst Engel	19
<b>CHAPITRE I – ETUDE DES MODES DE CONSOMMATION</b>	<b>21</b>
I.    La consommation alimentaire	21
II.   La consommation vestimentaire	22
III.  La consommation d’aménagement	23
IV.  La notion de distribution	23
A. La distribution itinérante et le système du colportage	24
B. Le développement des halles	25
C. L’apparition des grands magasins	25
D. Le centre commercial	27
E. Le magasin à succursales	27
<b>CHAPITRE II – THEORIES ECONOMIQUES MODERNES</b>	<b>29</b>
I.    L’apport de David Ricardo	29

II.	L'apport de Ferdinand Lassalle	30
III.	L'apport de Karl Marx	30
	A. Les éléments de base de la pensée économique marxiste	30
	B. Les contre tendances de la pensée économique marxiste	31
IV.	Les théories marginalistes	33
	A. La théorie de la valeur	33
	B. Vilfredo Pareto et la notion d'ophélimité	34
V.	L'économie du droit	35
	A. Le problème des externalités négatives	36
	1. La société anonyme des mines et fonderies de zinc de la vieille montagne	39
	2. La fabrique de produits chimiques (acide sulfurique) Vander Elst	40
	3. Divers problèmes dus à la pollution	42
	B. Le problème lié à la propriété industrielle et la propriété intellectuelle en général	42
	1. Le cas anglais	44
	2. Le cas américain	44
	3. Diverses législations	45
	4. L'exposition universelle de Londres en 1851	46
	5. L'exposition universelle de Vienne en 1873	46
	6. L'Union de Paris	47
	7. Le Brevet de Washington	47
	8. La question de la publicité des innovations brevetées	47
	9. Le taux d'inventivité des pays	47
	10. Les débats politico-théoriques liés à la propriété industrielle	48
	C. Analyse du développement économique à partir de la théorie des jeux	50
VI.	La nouvelle histoire économique	52
	A. Robert W. Fogel	53
	B. Douglass C. North	57
VII.	L'approche institutionnaliste	57
	A. Akerlof	58
	B. L'homo oeconomicus	58
	1. La définition d'Hirschman	58
	2. La définition de Daviet	59
<b>CHAPITRE III– LES FACTEURS DE PRODUCTION</b>		<b>61</b>
I.	Le travail humain	61
	A. Jeremy Rifkin	61
	B. Les éléments à nouveau questionnés	62
	1. Le marché du travail	62
	2. Les conceptions morales et religieuses	63
	3. La division du travail	63
	4. La réglementation et la législation du travail	70
	5. Le rendement du travail	70
II.	Le travail des machines	72
	A. La machinofacture	72
	B. L'usine à la chaîne et l'usine à automation	73
	C. Le système de protoindustrie	74
	1. L'évolution du système protoindustriel	74
	2. Le déclin du système protoindustriel	76

D. Le régime corporatif du travail	77
1. Le mythe de l'égalitarisme	77
2. Le mythe de paternalisme chrétien	77
3. Le mythe autoritaire	78
4. Le développement du système corporatif	78
5. Qu'est-ce qu'une corporation ?	78
6. La fermeture de droit	79
7. La fermeture de fait	80
8. L'artisanat indépendant et l'artisanat dépendant	80
9. La police des métiers	81
10. Les manufacturiers négociants	81
E. Evolution, décadence ou destruction du régime corporatif	82
1. La situation en France	82
a) L'Edit de Turgot	84
b) La loi d'Allarde	86
c) La loi Le Chapelier	86
d) Le délit de coalition	
2. La situation en Angleterre	87
a) Le Statut des Apprentis et des Artisans (1563)	87
b) Combination Acts (1799-1800)	88
c) L'abolition du Statut (1813-1814)	89
3. La situation en Allemagne	89
<b>CHAPITRE IV – LE PAUPERISME ET L'ASSISTANCE</b>	<b>90</b>
<b>EXPOSE DE M<sup>ME</sup> ANNIE LACROIX-RIZ – L'IMPLICATION DES MILIEUX D'AFFAIRES DANS LA DEFAITE FRANÇAISE DE 1940</b>	<b>93</b>
I. Introduction	93
II. Le rôle économique et social occupé par le grand patronat français	94
III. Le rôle politique intérieur et extérieur occupé par le grand patronat français	97
A. La politique intérieure	97
B. La politique extérieure	99
<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>101</b>

Réalisé sur Macintosh OS X

© Sibylle Van Weymeersch, 2008-2009

**Poli - 1**

N.B. Ces notes se sont basées sur le cours ex cathedra donné par le Professeur